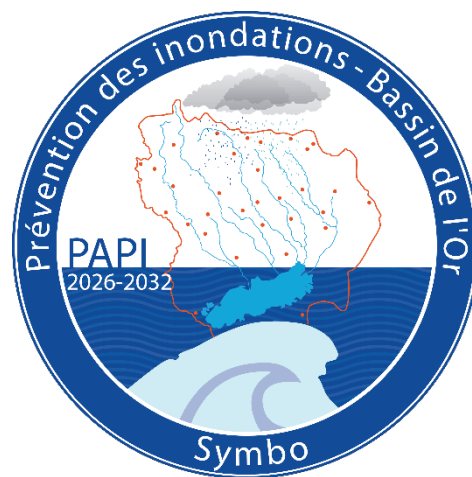


Symbo

gestion de l'eau

biodiversité



PROGRAMME D'
ACTIONS DE PREVENTION
DES INONDATIONS
PAPI 3
DU BASSIN DE
L'OR
2026 à 2032

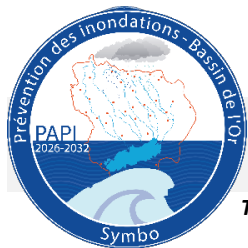
5 – PROGRAMME D'ACTIONS

PAPI Or 3 - labellisé

Août 2026

- + Conseil départemental de l'Hérault
- + Communauté de communes du Grand Pic-Saint-Loup
- + Communauté d'agglomération du Pays de l'Or
- + Communauté d'agglomération Lunel Agglo
- + Montpellier Méditerranée Métropole





TYPE D'ACTION : Animation

Pilotage, coordination et animation du PAPI

OBJECTIF DE L'ACTION :

- Assurer le pilotage, la coordination, le suivi technique et financier du projet et la mise en oeuvre d'une stratégie de prévention des inondations partagée à l'échelle du bassin versant
- Poursuivre le développement de la culture du risque sur le bassin versant et favoriser la diffusion de l'information
- Fédérer les Maîtres d'ouvrages à la réalisation des actions du programme
- Développer et pérenniser une expertise hydraulique sur le bassin versant

MAITRISE D'OUVRAGE : SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'OR**PARTENAIRES :** Etat , Région, Département, EPCIs**TERRITOIRE CONCERNE :** Bassin de l'Or**MONTANT ESTIME :** 780 000 € TTC**CONTEXTE :**

Le bassin versant de l'Or présente un fort caractère inondable, avec une possible combinaison d'événements : débordement des cours d'eau, ruissellement urbain, montée des eaux de l'étang et submersion marine.

Depuis 2012, le SYMBO s'est engagé dans une démarche de prévention des inondations. Le soutien des acteurs locaux a permis l'engagement dès 2014 dans une démarche de PAPI d'intention sur le bassin de l'Or. Fort des éléments de connaissance acquis et de la dynamique territoriale enclenchée, le SYMBO s'est engagé, en 2016, dans le portage et l'animation de la Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation (SLGRI) du bassin de l'Or puis dans un premier PAPI "complet" pour la période 2019-2025. Ce dernier a permis de réelles avancées en terme de prévention des inondations sur le territoire (Dipositif OR ALABRI, Sécurisation et optimisation de digues, Stations hydrométéorologiques, Sensibilisation des scolaires, Amélioration de la prise en compte du risque dans l'urbanisme, etc.).

Il s'agit désormais de poursuivre l'animation et la dynamique engagées sur le territoire en matière de prévention des inondations, au travers de l'animation du PAPI Or pour la période 2026-2032. En effet de nombreux chantiers sont encore à mener et la dynamique en place ne doit surtout pas être stoppée, particulièrement dans un contexte de dérèglement climatique.

Cette action transversale à l'ensemble du programme, mise en œuvre par l'équipe PAPI, sous-tend l'ensemble des actions inscrites au programme. Elle vise à assurer les moyens humains nécessaires à la bonne mise en œuvre du PAPI Or 2026-2032.

DESCRIPTION DE L'ACTION :

L'action sera portée en régie par le SYMBO.

Pour répondre aux ambitions du programme d'actions, il est prévu de maintenir au sein du SYMBO le poste de chargé de mission PAPI (1 ETP) consacré à temps plein à l'animation du programme et de la SLGRI, ainsi qu'une fraction du temps de travail d'une partie de l'équipe du SYMBO (1.5 ETP dans le PAPI précédent), qui pourra être renforcée pour atteindre 2 ETP (salaires + charges) dans le but d'atteindre l'objectif de réalisation des nombreuses actions portées par le SYMBO au sein de ce PAPI.



PLAN DE FINANCEMENT :

FINANCEUR	TAUX	MONTANT
SYMBO	50%	390 000 €
Europe		
Etat	50%	390 000 €
Région		
Département*		
	TOTAL :	780 000 €

* Pour mémoire : le Département, en tant que membre du SYMBO, participe au financement de l'animation du PAPI Or.

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :

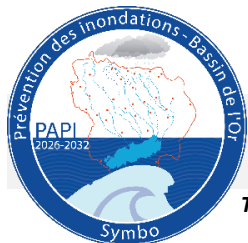
Poursuite de l'animation du comité de pilotage (COFIL) et du comité technique (COTECH) du PAPI Or.
Mobilisation des partenaires techniques et financiers.

ECHEANCIER PREVISIONNEL :

	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Montant	65 000 €	130 000 €	130 000 €	130 000 €	130 000 €	130 000 €	65 000 €

INDICATEURS DE SUIVI/REUSSITE :

Nombre de réunions, Suivi de l'avancement des projets et du taux de réalisation



TYPE D'ACTION : Animation

Animation de la SLGRI du bassin de l'Or

OBJECTIF DE L'ACTION :

Correspondance SLGRI

- Assurer le pilotage, la coordination, le suivi du projet et la mise en oeuvre d'une stratégie de prévention des inondations partagée à l'échelle du bassin versant
- Poursuivre le développement de la culture du risque sur le bassin versant et favoriser la diffusion de l'information

MAITRISE D'OUVRAGE : SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'OR**PARTENAIRES :** Etat , Région, Département, EPCIs et l'ensemble des parties prenantes**TERRITOIRE CONCERNE :** Bassin de l'Or**MONTANT ESTIME :** PM**CONTEXTE :**

La démarche nationale d'Evaluation Préliminaire des Risques d'Inondation (EPRI) a permis d'identifier le Territoire à Risque Important d'inondation (TRI) de Montpellier – Lunel – Mauguio – Palavas. Ce dernier est sous l'influence de 4 bassins-versants, qui ont donné lieu à l'élaboration coordonnée de 4 Stratégies Locales de Gestion des Risques d'Inondation (SLGRI) :

- la SLGRI du bassin de l'étang de l'Or ;
- la SLGRI des bassins du Lez et de la Mosson ;
- la SLGRI du bassin du Vidourle ;
- et la SLGRI du bassin du Vistre.

Ces 4 SLGRI sont coordonnées par un socle d'objectifs communs inscrit au Plan de Gestion du Risque Inondation (PGRI) et retranscrit dans chacune des stratégies, permettant d'assurer la cohérence stratégique du TRI.

La SLGRI du bassin de l'Or, qui décline les orientations du PGRI sur le territoire du PAPI Or, a été approuvée par le préfet de l'Hérault le 9 juin 2017. Cette stratégie fixe les orientations du territoire en matière de prévention et gestion des risques d'inondation. Son périmètre se confond avec celui du PAPI. Elle est portée et animée par le SYMBO en étroite concertation avec les parties prenantes, et coordonnée par la DDTM de l'Hérault, en lien avec la DDTM du Gard s'agissant d'un TRI interdépartemental.

Il est à noter que, suite à la demande des parties prenantes du bassin de l'Or, le TRI intègre désormais, par soucis de cohérence, 4 communes supplémentaires (arrêté du 29 octobre 2024), toutes situées sur le bassin de l'Or, à savoir : Baillargues, Saint-Brès, Mudaison et Saint-Aunès.



DESCRIPTION DE L'ACTION :

Il s'agit dans le cadre de ce second PAPI complet de poursuivre le travail de relais avec les parties prenantes du territoire, tout en actualisant, le cas échéant, la SLGRI aux enjeux actuels et futurs (évolutions du territoire, changement climatique, etc.).

Cette action transversale à l'ensemble du programme sera mise en œuvre par le chargé de mission PAPI de façon continue en parallèle de l'animation du PAPI complet.

L'action comprend toutes les missions nécessaires à la gouvernance de la SLGRI et la mobilisation des parties prenantes et des moyens nécessaires à la bonne mise en œuvre de la stratégie locale :

- le pilotage, la coordination et le suivi de la mise en œuvre de la SLGRI en cohérence avec les stratégies voisines du TRI de Montpellier-Lunel-Mauguio-Palavas ;
- le pilotage de la SLGRI en coordination étroite avec les services de l'Etat et l'ensemble des parties prenantes ;
- la mise en place et l'animation des comités de pilotage, comités de concertation, et des comités techniques de la SLGRI (le cas échéant) ;
- la bonne coordination entre le PAPI, la Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation (SLGRI), le contrat de bassin et le projet de SAGE ;
- le suivi de l'atteinte des objectifs de la SLGRI et le rapportage sur la mise en œuvre de la SLGRI ;
- assurer l'articulation avec la Stratégie Locale de Gestion Intégrée du Trait de Côte (SLGITC).

PLAN DE FINANCEMENT :

FINANCEUR	TAUX	MONTANT
SYMBO	100%	
Europe		
Etat		
Région		
Département		
	TOTAL :	PM

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :

L'action sera portée en régie par le SYMBO, par le chargé de mission PAPI.

ECHEANCIER PREVISIONNEL :

	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Montant	X	X	X	X	X	X	X

INDICATEURS DE SUIVI/REUSSITE :

Nombre de réunions, Suivi de l'avancement des objectifs et de la mise à jour



TYPE D'ACTION : Etudes

Aide à la conduite du projet et à l'élaboration du PAPI Or 4

OBJECTIF DE L'ACTION :

Correspondance SLGRI

- Accompagner la conduite du projet de PAPI par une ou plusieurs prestations extérieures en fonction des besoins
- Accompagner le bilan du PAPI 2026-2032
- Accompagner l'élaboration du prochain PAPI par une assistance à maîtrise d'ouvrage

MAITRISE D'OUVRAGE : SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'OR**PARTENAIRES :** Etat , Région, Département, EPCIs**TERRITOIRE CONCERNE :** Bassin de l'Or**MONTANT ESTIME :** 120 000 € TTC**CONTEXTE :**

Depuis 2014, le territoire du bassin versant de l'Or s'est engagé dans une stratégie de gestion des risques d'inondation globale à l'échelle du bassin versant, au travers du PAPI d'intention d'abord (PAPI 1), de la stratégie locale du bassin de l'Or, puis d'un PAPI complet (PAPI2), suivi d'un nouveau PAPI complet (PAPI3), outil privilégié de mise en oeuvre opérationnelle de cette stratégie.

Le PAPI n'est pas une fin en soi mais bien une étape incontournable d'une stratégie d'actions publiques à long terme sur le Bassin Versant de l'Or visant un objectif de réduction progressive et durable des dommages aux personnes et aux biens pouvant découler des inondations et crues rapides susceptibles de se développer sur ce bassin.

C'est pourquoi il sera nécessaire, à l'issue du présent programme, de poursuivre la dynamique engagée sur le territoire en matière de prévention des inondations et de s'interroger sur la pertinence de l'élaboration d'un 4ème PAPI sur le bassin versant de l'Or. Cette réflexion devra s'engager à l'appui d'un bilan précis et détaillé du PAPI 2026-2032 et des différents enseignements mis en exergue notamment par la mise en oeuvre couplée du PAPI et de la SLGRI.

Cette action transversale à l'ensemble du programme, mise en œuvre par le chargé de mission PAPI, pourra nécessiter un accompagnement par une assistance à maîtrise d'ouvrage externe. Elle vise à assurer les moyens nécessaires à la bonne mise en oeuvre du PAPI ainsi qu'à l'élaboration d'un nouveau programme répondant aux exigences du dispositif national PAPI en vigueur.

Il est souligné que les prestations externalisées concerneront des actions techniques chronophages, telles que la compilation de bilans techniques et financiers, ou l'accompagnement à la consultation, mais que l'élaboration de la stratégie du PAPI se fera avec le territoire sous la conduite directe du SYMBO afin de garantir sa bonne appropriation locale.

DESCRIPTION DE L'ACTION :

L'action comprend toutes les missions nécessaires à l'accompagnement du porteur du PAPI, pour la conduite du projet dans son ensemble ou pour la constitution d'un dossier suivant de PAPI, par un prestataire extérieur.

L'assistance à maîtrise d'ouvrage pourra ainsi concerner les prestations suivantes (liste non exhaustive):

- la réalisation d'un bilan à mi-parcours du PAPI;
- l'élaboration d'un ou plusieurs avenants au PAPI ;
- la réalisation de bilans et suivis des actions du PAPI;
- un appui technique spécifique pour la mise en oeuvre de certaines actions inscrites au programme;
- un accompagnement technique pour l'élaboration d'un nouveau programme d'actions;
- l'organisation et le suivi d'un dispositif de consultation du public;
- la mise en place de conventions et dispositifs de compensations agricoles,
- etc.

PLAN DE FINANCEMENT :

FINANCEUR	TAUX	MONTANT
SYMBO	50%	60 000 €
Europe		
Etat	50%	60 000 €
Région		
Département*		
	TOTAL :	120 000 €

**Participation possible sur instruction technique du dossier*

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :

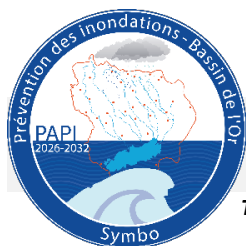
L'élaboration des cahiers des charges des/de la prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage et leur suivi seront assurés par le SYMBO. La réalisation de la prestation fera l'objet de prestations de service externe régies par les règles de la commande publique.

ECHEANCIER PREVISIONNEL :

	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Montant					30 000 €	60 000 €	30 000 €

INDICATEURS DE SUIVI/REUSSITE :

Nombre de réunions, Suivi de l'avancement des projets et du taux de réalisation



Définir puis mettre en œuvre une stratégie de communication et création de ses supports

OBJECTIF DE L'ACTION :

- Définir une stratégie de communication claire et adaptée aux enjeux du territoire.
- Créer des supports pédagogiques et attractifs pour faciliter l'appropriation des bons gestes en cas d'inondation, selon les publics cibles
- Diffuser largement l'information via plusieurs canaux pour toucher tous les publics.
- Renforcer la culture du risque et l'engagement citoyen en matière de prévention et de gestion des crises.

Correspondance SLGRI

GO3/ D3.3 Développer la conscience du risque des populations par la sensibilisation, le développement de la mémoire du risque et la diffusion de l'information

MAITRISE D'OUVRAGE : SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'OR

PARTENAIRES : Communes/EPCI/Etat/ Région/ Département /Académie /SDIS /Médias locaux

TERRITOIRE CONCERNE : Bassin de l'Or

MONTANT ESTIME : 90 000 € TTC

CONTEXTE :

Informier et sensibiliser la population aux risques d'inondation est un enjeu essentiel pour améliorer la résilience du territoire. Une communication efficace permet d'anticiper les crises, d'adopter les bons réflexes et de réduire l'exposition aux dangers.

Actuellement, l'information est souvent dispersée, insuffisamment accessible ou mal comprise par les habitants. Une stratégie de communication cohérente et multi-supports est donc nécessaire pour assurer une large diffusion des messages clés et toucher l'ensemble des publics (riverains, entreprises, écoles, collectivités, aménageurs, agriculteurs, touristes, etc.).

DESCRIPTION DE L'ACTION :

L'action pourra se baser sur l'articulation suivante :

1. Définition de la stratégie de communication pour la prévention des inondations

Recensement des initiatives de ce type, particulièrement sur l'arc méditerranéen.

Identification d'outils de communication et réflexions déjà engagées notamment par la MIIAM (Mission interrégionale Inondation arc méditerranéen)

Analyse des besoins et identification des publics cibles (habitants, élus, scolaires, entreprises, agriculteurs, aménageurs, touristes,...).

Recherche d'une articulation avec la Journée Nationale de la Résilience (JNR) en vue de réaliser 1 ou plusieurs actions récurrentes lors des JNR.

Choix des messages clés à diffuser (risques identifiés, gestes de prévention, alertes en cas de crise).

Sélection et hiérarchisation des canaux de communication les plus adaptés :

- Supports imprimés : flyers, affiches, guides pratiques.
- Supports numériques : site internet de la commune, réseaux sociaux, newsletters.
- Médias locaux : radios, journaux, panneaux d'affichage dynamique.
- Outils interactifs : cartes interactives, vidéos pédagogiques, QR codes vers des ressources en ligne.
- Supports ludiques : maquettes, lunettes de réalité augmentée,...

Réflexions sur la fréquence et le phasage des actions de communication



2. Création des supports de communication (découlant de la stratégie choisie)

Conception de supports pédagogiques et visuels attractifs, adaptés aux différents publics (infographies, vidéos animées, fiches réflexes).

Mise en place d'un espace dédié sur le site internet du SYMBO avec des contenus accessibles à tous.

Développement d'outils spécifiques qui pourront être donnés ou prêtés auprès des établissements scolaires ou des mairies du bassin (kits pédagogiques, jeux éducatifs, maquette,...).

Achat de matériel adapté à des événements grand public animé par le Symbo (maquette, supports, matériel pour la tenue d'un stand, etc.)

3. Déploiement et diffusion de la communication

Organisation d'événements et de réunions publiques pour sensibiliser la population, en particulier à l'occasion de la Journée Nationale de la Résilience (JNR) dans laquelle le SYMBO souhaite renforcer la sensibilisation sur le bassin (au moins 1 action labellisée JNR).

Diffusion des supports dans les lieux stratégiques (mairie, écoles, commerces, offices de tourisme,...).

Lancement de campagnes sur les réseaux sociaux et envoi de newsletters régulières.

4. Évaluation et ajustement de la stratégie

Mise en place d'un suivi des retours des habitants (questionnaires, retours en réunion publique,...).

Évaluation de l'efficacité des supports et des canaux utilisés.

Ajustement et actualisation des contenus en fonction des besoins et des évolutions réglementaires.

PLAN DE FINANCEMENT :

FINANCEUR	TAUX	MONTANT
SYMBO	20%	18 000 €
Europe		
Etat	80%	72 000 €
Région		
Département		
	TOTAL :	90 000 €

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :

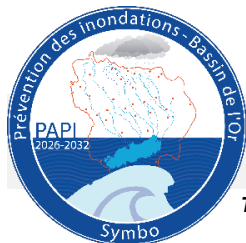
Constitution d'un COTECH et d'un COPIL le cas échéant pour recenser les initiatives et les attentes, puis valider les orientations

ECHEANCIER PREVISIONNEL :

	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Montant	12 857 €	12 857 €	12 857 €	12 857 €	12 857 €	12 857 €	12 857 €

INDICATEURS DE SUIVI/REUSSITE :

Nombre de supports créés et diffusés (brochures, affiches, publications en ligne).



TYPE D'ACTION : Etudes

Animation et sensibilisation en milieu scolaire

OBJECTIF DE L'ACTION :

- Informer et sensibiliser la population du bassin versant
- Développer la culture du risque
- Maintenir la mémoire du risque en lui donnant une valeur patrimoniale
- Favoriser la diffusion de l'information

Correspondance SLGRI

GO3/D3.3 Développer la conscience du risque des populations par la sensibilisation, le développement de la mémoire du risque et la diffusion de l'information

MAITRISE D'OUVRAGE : SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'OR**PARTENAIRES :** Inspection de l'Académie, Etat/Conseil Régional/Conseil Départemental**TERRITOIRE CONCERNE :** Bassin de l'Or**MONTANT ESTIME :** 605 000 € TTC**CONTEXTE :**

Le renforcement de la culture du risque et du partage des connaissances au travers d'outils pédagogiques et d'actions de communication vont permettre de sensibiliser les élèves du bassin versant sur les risques d'inondation et submersion marine. La sensibilisation en milieu scolaire permet de toucher non seulement les enfants, citoyens de demain, mais également les parents et d'informer la population sur le comportement à avoir en cas d'inondation (exemple : laisser les enfants en sécurité à l'école en cas de vigilance le nécessitant). Cette communication permet également d'entretenir la mémoire du risque et de faire prendre conscience de la présence du risque aux futures générations.

Il apparaît donc important, dans le cadre du présent PAPI, de continuer à sensibiliser les jeunes publics à l'environnement en les aidant à mieux comprendre le fonctionnement naturel des cours d'eau et en les aidant à développer progressivement des gestes éco-citoyens.

Dans le cadre de ses compétences, le SYMBO mène depuis de nombreuses années des animations scolaires d'éducation à l'environnement sur le bassin de l'Or. Cela représente un équivalent mi-temps d'agent consacré à des animations sur plusieurs autres thématiques que les risques naturels en lien avec la gestion de l'eau et des milieux aquatiques. Cette expérience certaine et cette connaissance du tissu local des enseignants seront mises à profit pour sensibiliser les élèves du bassin versant sur la thématique liée aux risques d'inondation et submersion introduite dans le cadre du PAPI d'intention.

Le territoire du bassin versant de l'Or compte 50 écoles primaires, 12 collèges et 6 lycées.

En tenant compte d'une coordination étroite avec les animations scolaires menées par l'EPTB du Vidourle et du Lez sur les communes limitrophes situées également sur le bassin de l'Or, l'objectif initial visé dans le cadre de l'élaboration du PAPI 2019-2025 avait été fixé à une vingtaine d'animations scolaires par an, à raison d'1 jour par animation. Ceci en s'appuyant sur des outils pédagogiques (maquette hydraulique du bassin, livrets scolaires, supports enseignants, cartes,...) élaborés dans le PAPI d'intention.

Pour faire face à la demande croissante sur le territoire, et d'éviter de freiner la dynamique engagée, le volume d'animation a été augmenté à une quarantaine d'animations par an (1 jour par animation), complété par une seconde animation en lien avec la thématique du risque inondation (1 journée). Il convient de poursuivre et renforcer cette dynamique dans ce nouveau PAPI Or.

En 2025-2026, le SYMBO prévoit de réaliser plus de 80 animations scolaires.

DESCRIPTION DE L'ACTION :

Cette action prévoit de poursuivre le programme de sensibilisation scolaire par le biais d'animations auprès des scolaires qui viseront à sensibiliser les enfants au risque d'inondation sur le territoire, pour favoriser le développement de comportements adaptés pour réduire la vulnérabilité avant, pendant et après les inondations.

Les animations scolaires aborderont les thèmes suivants : Les différents phénomènes d'inondation (crues, débordement de l'étang, ruissellement) et de submersion marine en les replaçant dans le contexte territorial et de changement climatique. Les démarches de gestion locale de ces risques ainsi que les bonnes pratiques en termes de gestion de crise seront abordées.

Des associations ou organismes spécialisés dans l'éducation à l'environnement et les risques naturels interviendront sur la base d'animations de deux demi-journées dans les établissements scolaires, pour informer les élèves sur les risques d'inondation et l'influence du climat sur la genèse des crues. Une sortie sur le terrain, depuis l'école, permettra d'expliquer le fonctionnement des cours d'eau et visualiser des repères de crues dans l'environnement proche des scolaires. La présence de 2 animateurs spécialisés et agréé par l'éducation nationale sera requise.

L'objectif est de continuer d'élargir ces animations à de plus en plus d'écoles du territoire. Un travail pour solliciter plus spécifiquement les écoles n'ayant jamais adhééré au dispositif sera réalisé. L'élargissement des types d'animation proposées sur cette thématique de prévention des inondations sera proposée, ceci afin de ne pas laisser les enseignants tout en faisant adhérer le maximum d'élèves aux thématiques actuelles, en particulier sur le changement climatique qui sera l'objet d'une animation supplémentaire. Il faudra pour cela élaborer un nouveau support à destination des élèves et éventuellement des enseignants. Ciblée initialement sur les élèves de cycle 3 (CM1, CM2, 6e), il sera envisagé de proposer des animations pour des publics différents, avec des supports adaptés, en fonction des programmes pédagogiques (ex. animation pour le lycée).

Le développement d'outils pédagogiques supplémentaires sera réalisé au préalable de ces nouvelles animations (ex. livret élève « changement climatique », supports pour lycées, etc.).

L'action prévoit de réaliser près de 150 animations scolaires par an, réparties sur 4 types d'animations.

PLAN DE FINANCEMENT :

FINANCEUR	TAUX	MONTANT
SYMBO	20%	121 000 €
Europe		
Etat	80%	484 000 €
Région		
Département		
	TOTAL :	605 000 €

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :

Un bilan annuel du programme d'animations sera réalisé afin de pouvoir adapter le programme et optimiser cette action au fil du temps sur la durée du PAPI.

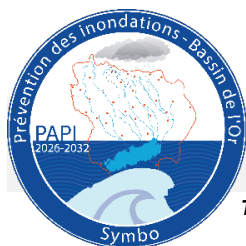
Les années scolaires prévues sont (6) : 2026/27, 2027/28, 2028/29, 2029/30, 2030/31, 2031/32.

ECHEANCIER PREVISIONNEL :

	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Montant	90 000 €	85 000 €	85 000 €	85 000 €	85 000 €	85 000 €	85 000 €

INDICATEURS DE SUIVI/REUSSITE :

Nombre de classes et d'élèves sensibilisés



TYPE D'ACTION : Etudes

Programme de sensibilisation du monde agricole

OBJECTIF DE L'ACTION :

- Informer et sensibiliser la population du bassin versant
- Développer la culture du risque
- Maintenir la mémoire du risque en lui donnant une valeur patrimoniale
- Favoriser la diffusion de l'information

Correspondance SLGRI

GO3/D3.3 Développer la conscience du risque des populations par la sensibilisation, le développement de la mémoire du risque et la diffusion de l'information

MAITRISE D'OUVRAGE : SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'OR**PARTENAIRES :** Chambre d'agriculture/Etat/Région/Département**TERRITOIRE CONCERNE :** Bassin de l'Or**MONTANT ESTIME :** 30 000 € TTC**CONTEXTE :**

Les parties amont et aval du bassin versant sont concernées par les enjeux agricoles. Certaines pratiques agricoles peuvent permettre de limiter le ruissellement et d'éviter la concentration des flux dans les cours d'eau (mise en place de haies, etc). Par ailleurs, les agriculteurs de la partie aval du bassin versant sont concernés fortement par les inondations car situés dans les champs d'expansion de crue, protégés des crues les plus fréquentes par des petites digues.

Au delà de la réduction de vulnérabilité des exploitations (cf. actions de l'axe 5 du PAPI Or), il apparaît nécessaire de sensibiliser la profession agricole du bassin versant, particulièrement les exploitations agricoles, au risque d'inondation et communiquer sur les bonnes pratiques, les opérations d'entretien des cours d'eau, de réduction de la vulnérabilité et l'adaptation des cultures permettant de réduire le risque et les dommages agricoles sur le territoire.

L'un des enjeux majeurs de cette action consiste également à obtenir l'adhésion des agriculteurs aux aménagements inscrits au programme d'actions du PAPI.

DESCRIPTION DE L'ACTION :

L'action comprend des mesures de sensibilisation et communication pour :

- Inciter la mise en place d'actions visant à limiter le ruissellement et l'érosion des sols sur l'amont du bassin versant pour réduire le ruissellement à la source
- Sensibiliser aux bonnes méthodes d'entretien des cours d'eau et à l'adaptation des pratiques culturales dans les zones d'expansion de crues
- Obtenir l'adhésion de la profession agricole au programme d'aménagements du PAPI et faire émerger une réflexion commune et partagée sur les mesures compensatoires éventuelles ou les indemnités de surinondation.

Les outils de communication utilisés seront variés et pourront s'appuyer sur des réunions de concertation, des sessions de formation, des documents de communication destinés aux exploitations agricoles en zone inondable (plaquette, guide technique pour les bâtiments agricoles, ...). Un retour d'expérience d'actions similaires déployées sur des PAPI dans un contexte proche sera réalisé au préalable afin d'orienter au mieux cette action.



PLAN DE FINANCEMENT :

FINANCEUR	TAUX	MONTANT
SYMBO	20%	6 000 €
Europe		
Etat	80%	24 000 €
Région		
Département		
	TOTAL :	30 000 €

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :

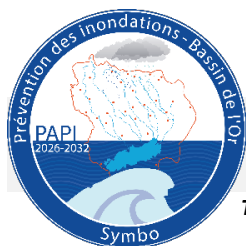
ECHEANCIER PREVISIONNEL :

	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Montant			10 000 €	10 000 €	10 000 €		

INDICATEURS DE SUIVI/REUSSITE :

Nombre de supports d'information diffusés

Nombre d'actions de sensibilisation réalisées



TYPE D'ACTION : Etudes

Sensibilisation des acteurs de l'aménagement du territoire

OBJECTIF DE L'ACTION :

- Informer et sensibiliser la population du bassin versant
- Développer la culture du risque
- Maintenir la mémoire du risque en lui donnant une valeur patrimoniale
- Favoriser la diffusion de l'information

Correspondance SLGRI

GO4/ D4.3 Sensibiliser les acteurs de l'aménagement du territoire aux risques d'inondation

MAITRISE D'OUVRAGE : SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'OR**PARTENAIRES :** Organismes de formation/Communes/EPCIs/Etat/Conseil Régional/Conseil Départemental**TERRITOIRE CONCERNE :** Bassin de l'Or**MONTANT ESTIME :** 15 000 € TTC**CONTEXTE :**

La culture du risque est souvent peu présente : les mesures de prévention sont souvent mal appréhendées, le risque est, avec le temps, minimisé voire oublié.

Afin d'accompagner la mise en place des actions de gestion du risque inondation définies dans le PAPI, cette action propose donc de travailler sur la culture du risque en visant tout d'abord à la développer puis à l'enraciner sur le territoire.

Le renforcement de la culture du risque et du partage des connaissances spécifiques sont indispensables afin de mieux gérer le risque inondation. La mise en oeuvre d'outils et d'actions de formations variés adaptés aux élus et aux acteurs du bassin versant devrait leur permettre de développer leur mobilisation autour des thématiques de gestion des inondations préventive et en période de crise.

Cette action vise à favoriser l'accès aux formations des agents territoriaux en charge de cette gestion et du plan communal de sauvegarde et de créer une dynamique de bassin en favorisant les échanges et les contacts.

Cette action s'appuiera en préalable sur l'action du PAPI Or qui permettra de définir une stratégie de communication et de ses supports (action 1.1)

DESCRIPTION DE L'ACTION :

De nombreux modules thématiques peuvent être proposés tels que:

- aménagements des bassins versants et préventions des inondations
- gestion du ruissellement pluvial
- prévision et annonce de crues
- gestion de crise
- gestion des cours d'eau
- urbanisme et prévention des inondations
- érosion marine et risque de submersion
- responsabilités, juridique et contentieux
- enjeux généraux de gestion locale de l'eau
- risques de pollutions
- etc.



PAPI du bassin de l'Or 2026-2032 – Fiche action

Des propositions concrètes seront décidées en concertation avec les acteurs locaux.

L'action s'appuie sur la mise en oeuvre d'un programme de formation, animation, rencontres et échanges d'expériences sur le risque d'inondation. Elle consistera en l'organisation de journées thématiques et d'échanges suite aux inondations (partage des expériences à chaud, retour d'expérience....) et en la réalisation de guides ou plaquettes de rappels techniques, en s'appuyant sur les initiatives déjà réalisées sur cette thématique ailleurs en France, et en particulier en zone méditerranéenne.

L'action comprend :

- la mobilisation des communes à risque du bassin versant pour participer à des formations ou actions de sensibilisation;
- la diffusion de l'information sur les dispositifs existants et la promotion des formations existantes;
- l'organisation de temps de formation et d'échanges spécifiques au bassin versant après élaboration d'un programme
- la sensibilisation des communes aux exercices de crise - Favoriser la diffusion de l'information;
- la conception et l'élaboration de plaquettes ou guides techniques.

Ces actions de formation pourront être mutualisées avec les bassins versants voisins confrontés aux mêmes problématiques. A l'issue de chaque formation et globalement à l'issue du PAPI, un bilan sera effectué afin d'optimiser cette action dans la durée.

PLAN DE FINANCEMENT :

FINANCEUR	TAUX	MONTANT
SYMBO	20%	3 000 €
Europe		
Etat	80%	12 000 €
Région		
Département		
	TOTAL :	15 000 €

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :

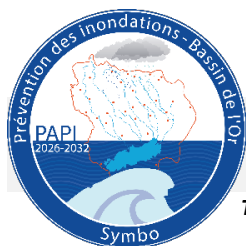
ECHEANCIER PREVISIONNEL :

	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Montant			5 000 €	5 000 €	5 000 €		

INDICATEURS DE SUIVI/REUSSITE :

Nombre de supports d'information diffusés

Nombre d'actions de sensibilisation réalisées



TYPE D'ACTION : Etudes

Mise en place de repères de crue

OBJECTIF DE L'ACTION :

- Informer et sensibiliser la population du bassin versant
- Développer la culture du risque
- Maintenir la mémoire du risque en lui donnant une valeur patrimoniale
- Favoriser la diffusion de l'information

Correspondance SLGRI

GO3/ D3.3 Développer la conscience du risque des populations par la sensibilisation, le développement de la mémoire du risque et la diffusion de l'information

MAITRISE D'OUVRAGE : SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'OR**PARTENAIRES :** Communes/EPCI/Etat/ Région/ Département**TERRITOIRE CONCERNE :** Bassin de l'Or**MONTANT ESTIME :** 10 000 € HT**CONTEXTE :**

L'article L563-3-I du code de l'environnement précise que "Dans les zones exposées au risque d'inondations, le maire, avec l'assistance des services de l'Etat compétents, procède à l'inventaire des repères de crues existant sur le territoire communal et établit les repères correspondant aux crues historiques, aux nouvelles crues exceptionnelles ou aux submersions marines. La commune ou le groupement de collectivités territoriales compétent matérialisent, entretiennent et protègent ces repère".

Il est donc essentiel de laisser des traces matérielles pour sensibiliser, entretenir et transmettre une mémoire collective des crues d'un cours d'eau afin d'éviter une mauvaise connaissance des phénomènes d'inondation.

Un important travail de recensement a été réalisé durant le PAPI d'intention (environ 600 points relevés), suivi d'une pose d'un peu moins de 90 repères de crues sur le bassin de l'Or durant le PAPI 2 2019-2025. Il convient de continuer ce travail d'inventaire et de matérialisation des repères de crue les plus pertinents.

DESCRIPTION DE L'ACTION :

L'action comprend :

- la fabrication, le nivellement et la pose de nouveaux repères de crues (crues récentes ou repères existants à matérialiser) ou le remplacement des repères endommagés/détruits.

PLAN DE FINANCEMENT :

FINANCEUR	TAUX	MONTANT
SYMBO	20%	2 000 €
Europe		
Etat	80%	8 000 €
Région		
Département*		
	TOTAL :	10 000 €



MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :

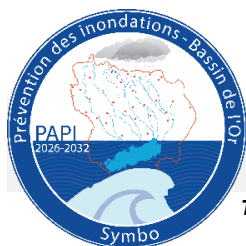
Le Symbo sera maître d'ouvrage de la fabrication des repères de crue (macarons) ainsi que des relevés géomètre nécessaires à la pose (ou en régie). L'installation sur site des macarons sera réalisée soit par un prestataire dédié, soit par les communes avec l'appui du Symbo, soit directement par el Symbo.

ECHEANCIER PREVISIONNEL :

	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Montant	3 500 €	2 500 €	2 000 €	2 000 €	X	X	X

INDICATEURS DE SUIVI/REUSSITE :

Nombre de repères de crues posés. Objectif d'au moins 20 repères de crues.



TYPE D'ACTION : Etudes

Sensibilisation autour des repères de crue du bassin de l'Or

OBJECTIF DE L'ACTION :

- Informer et sensibiliser la population du bassin versant
- Développer la culture du risque
- Maintenir la mémoire du risque en lui donnant une valeur patrimoniale
- Favoriser la diffusion de l'information

Correspondance SLGRI

GO3/ D3.3 Développer la conscience du risque des populations par la sensibilisation, le développement de la mémoire du risque et la diffusion de l'information

MAITRISE D'OUVRAGE : SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'OR**PARTENAIRES :** Communes/EPCI/Etat/ Région/ Département**TERRITOIRE CONCERNE :** Bassin de l'Or**MONTANT ESTIME :** 24 000 € TTC**CONTEXTE :**

L'article L563-3-I du code de l'environnement précise que "Dans les zones exposées au risque d'inondations, le maire, avec l'assistance des services de l'Etat compétents, procède à l'inventaire des repères de crues existant sur le territoire communal et établit les repères correspondant aux crues historiques, aux nouvelles crues exceptionnelles ou aux submersions marines. La commune ou le groupement de collectivités territoriales compétent matérialisent, entretiennent et protègent ces repères".

Il est donc essentiel de laisser des traces matérielles pour sensibiliser, entretenir et transmettre une mémoire collective des crues d'un cours d'eau afin d'éviter une mauvaise connaissance des phénomènes d'inondation.

Un important travail de recensement a été réalisé durant le PAPI d'intention (environ 600 points relevés), suivi d'une pose d'un peu moins de 90 repères de crues sur le bassin de l'Or durant le PAPI 2 2019-2025. Il convient de continuer ce travail d'inventaire et de matérialisation des repères de crue les plus pertinents, mais aussi d'accompagner ces repères par un dispositif pédagogique de sensibilisation du public.

DESCRIPTION DE L'ACTION :

L'action comprend :

- (le cas échéant) la fabrication et la pose de nouveaux repères de crues ou le remplacement des repères endommagés/détruits ;
- la définition et la mise en oeuvre d'une stratégie de sensibilisation et communication appropriée autour de ces repères.

Cette action prévoit donc également la conception et la matérialisation d'un dispositif d'accompagnement pédagogique autour des repères de crues, afin que ceux-ci soient compris et acceptés par la population. Les outils supports de cette communication seront variés : panneaux pédagogiques, cartographie interactive sur le site internet du Symbo, contenu multimédia, parcours pédagogique pour les scolaires ou le grand public, QR codes avec vidéos, témoignages, simulation de crues, réalité augmentée, etc.

Ces données seront diffusées sur le futur observatoire du risque inondation du bassin de l'Or (voir fiche action correspondante).



PLAN DE FINANCEMENT :

FINANCEUR	TAUX	MONTANT
SYMBO	20%	4 800 €
Europe		
Etat	80%	19 200 €
Région		
Département		
	TOTAL :	24 000 €

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :

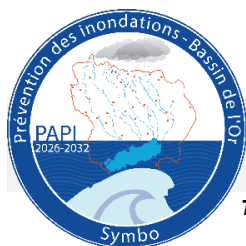
Le Symbo sera maître d'ouvrage de la fabrication des dispositifs pédagogiques d'accompagnement dont il confiera la conception à un prestataire spécialisé dans la sensibilisation et la communication. L'installation sur site des panneaux pédagogiques sera réalisée par un prestataire dédié.

ECHEANCIER PREVISIONNEL :

	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Montant			8 000 €	8 000 €	8 000 €	X	X

INDICATEURS DE SUIVI/REUSSITE :

Nombre de dispositifs de sensibilisation installés à proximité de repères de crue.



TYPE D'ACTION : Etudes

Sensibilisation du grand public aux inondations au travers de l'élaboration de parcours pédagogiques

OBJECTIF DE L'ACTION :

- Informer et sensibiliser la population du bassin versant
- Maintenir et développer la culture du risque
- Favoriser la diffusion de l'information

Correspondance SLGRI

GO3/ D3.3 Développer la conscience du risque des populations par la sensibilisation, le développement de la mémoire du risque et la diffusion de l'information

MAITRISE D'OUVRAGE : SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'OR**PARTENAIRES :** Communes/EPIC/Etat/ Région/ Département/ Offices du tourisme,...**TERRITOIRE CONCERNE :** Bassin de l'Or**MONTANT ESTIME :** 75 000 € TTC**CONTEXTE :**

Les inondations constituent un risque majeur sur le bassin de l'Or, impactant régulièrement les habitants, les infrastructures et l'environnement. Malgré leur fréquence, la perception du risque reste parfois faible, et les bons réflexes à adopter en cas d'inondation sont souvent méconnus du grand public.

L'élaboration de parcours pédagogiques permet de sensibiliser la population de manière ludique, immersive et interactive en expliquant l'origine des inondations, leurs impacts et les stratégies de prévention existantes. Ces parcours favoriseront une meilleure appropriation du risque par les habitants et renforceront la culture du risque sur le territoire.

DESCRIPTION DE L'ACTION :**1. Définition des parcours et choix des sites**

Sélection de lieux représentatifs du risque inondation, comme :

- Les berges d'un cours d'eau sujet à des crues fréquentes.
- Une zone naturelle ou aménagée pour favoriser le débordement des eaux.
- Un site historique ayant subi des crues marquantes.

Recensement des parcours et lieux d'intérêts existants sur le territoire, afin de mélanger des sites patrimoniaux, de biodiversité, etc. avec ceux de la thématique des inondations, en vue d'élargir le public cible.

Détermination du format du parcours :

Parcours urbain ou naturel, en autonomie ou accompagné, ponctuel ou permanent, etc.

2. Conception et installation de supports pédagogiques et interactifs

Panneaux d'information expliquant :

- Les causes des inondations (pluies intenses, ruissellement, débordement des cours d'eau).
- Les impacts sur les infrastructures, la biodiversité et les populations.
- Les solutions d'adaptation et de prévention (zones d'expansion des crues, digues, revégétalisation).
- Les bons gestes en cas d'alerte et d'inondation.

Création de supports numériques interactifs :



PAPI du bassin de l'Or 2026-2032 – Fiche action

QR codes avec vidéos, témoignages et simulations de crues.

Parcours en réalité augmentée pour visualiser l'évolution des crues à travers le temps ou sur un site donné.
Développement d'expériences immersives (ex. reconstitution 3D d'une crue historique).

3. Communication et promotion des parcours créés

Diffusion des informations via les sites internet des collectivités, offices de tourisme, campings, réseaux sociaux...

Installation de signalétiques attractives aux points d'entrée des parcours.

Création d'un événement inaugural pour mobiliser la population et médiatiser l'initiative.

PLAN DE FINANCEMENT :

FINANCEUR	TAUX	MONTANT
SYMBO	20%	15 000 €
Europe		
Etat	80%	60 000 €
Région		
Département		
	TOTAL :	75 000 €

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :

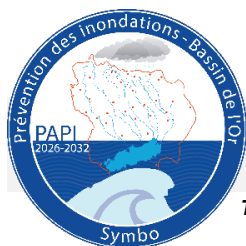
ECHEANCIER PREVISIONNEL :

	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Montant			25 000 €	25 000 €	25 000 €		

INDICATEURS DE SUIVI/REUSSITE :

Nombre de parcours identifiés

Nombre de parcours mis en œuvre



TYPE D'ACTION : Etudes

Observatoire du bassin-versant sur le risque inondation

OBJECTIF DE L'ACTION :

- Informer et sensibiliser la population du bassin versant
- Maintenir et développer la culture du risque
- Favoriser la diffusion de l'information

Correspondance SLGRI

GO3/ D3.3 Développer la conscience du risque des populations par la sensibilisation, le développement de la mémoire du risque et la diffusion de l'information

MAITRISE D'OUVRAGE : SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'OR**PARTENAIRES :** Communes/EPCI/Etat/ Région/ Département**TERRITOIRE CONCERNE :** Bassin de l'Or**MONTANT ESTIME :** 50 000 € TTC**CONTEXTE :**

Le bassin-versant de l'Or est exposé à différents types d'inondations : par débordement de cours d'eau, ruissellement, débordement de l'étang et/ou submersion marine. L'intensification des événements climatiques et les évolutions de l'urbanisation nécessitent un suivi régulier et structuré des dynamiques hydrologiques et des impacts des inondations.

Actuellement, les données sur les inondations et la gestion du risque sont souvent disséminées entre différents acteurs (collectivités, services de l'État, associations, bureaux d'études). Il devient nécessaire de centraliser et structurer ces informations à travers un observatoire dédié, permettant d'améliorer la prévention, l'aménagement du territoire et la sensibilisation des acteurs locaux.

DESCRIPTION DE L'ACTION :

Après avoir réalisé un état des lieux critique des observatoires existants sur la thématique, il sera engagé les actions suivantes pour structurer un observatoire sur le bassin de l'Or :

1. Structuration et organisation de l'Observatoire

Définition des missions, du périmètre d'action et des acteurs impliqués (EPCI, Communes, Département, Région, services de l'État, associations, ...).

Création d'un comité technique pour coordonner les actions et assurer la mise à jour régulière des données.

Développement d'un outil numérique centralisé (plateforme web, SIG interactif) pour l'accès aux données et aux analyses.

2. Collecte et gestion des données sur le risque inondation

Recensement des événements historiques d'inondation (archives, témoignages, cartographies, repères de crues, photos,...).

Identification des aménagements hydrauliques du territoire (digues, bassins de rétention, zones d'expansion de crues,...).

Intégration des cartographies issues des modélisations hydrauliques et des études scientifiques faisant référence (PPRI, études de bassin-versant, élévation du niveau de la mer, changement climatique,...).

Lien vers les DICRIM en ligne, les pages dédiées sur la thématique des collectivités, les pages d'inscription aux télé-alertes des communes, etc.

3. Mise en place d'indicateurs de suivi des inondations et de leur prévention

Création d'un tableau de bord des risques inondation mis à jour régulièrement (échelle communale), et de préférence de façon automatisée ou via une mise à jour annuelle à partir de bases de données : Gaspar (Catnat), CCR,... ou de questionnaires envoyés par le SYMBO aux communes et EPCI du territoire vis-à-vis de l'avancement et des mises à jour des PCS, DICRIM, PICS, exercices de crise réalisés, information du public, ...
Suivi des actions du PAPI Or et des PAPI voisins pouvant toucher les communes du bassin de l'Or.

4. Sensibilisation et diffusion des connaissances

Création de cartographies interactives accessibles au grand public, afin de savoir facilement si un lieu/une habitation est en zone inondable (multi-aléas inondation).
Mise en place d'un espace pédagogique sur le site web de l'Observatoire, avec des supports de vulgarisation (infographies, quiz, vidéos, fiches pratiques).
Diffusion d'alertes et bulletins d'information en cas de fortes pluies ou de crues imminentes.
Aide à la mise en œuvre de mesures de protection et de prévention adaptées (Or Alabri,...).

PLAN DE FINANCEMENT :

FINANCEUR	TAUX	MONTANT
SYMBO	20%	10 000 €
Europe		
Etat	80%	40 000 €
Région		
Département		
	TOTAL :	50 000 €

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :

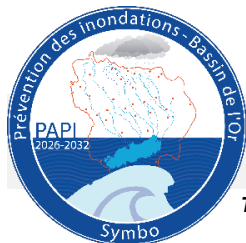
Il s'agira de créer un nouveau site internet dédié à la thématique.
Cette action sera concertée et complémentaire à l'observatoire de la Stratégie Locale de Gestion Intégrée du Trait de Côte (SLGITC) (cf. action 1.9).

ECHEANCIER PREVISIONNEL :

	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Montant			16 667 €	16 667 €	16 667 €	X	X

INDICATEURS DE SUIVI/REUSSITE :

Création d'un comité de suivi
Mise en place de l'observatoire



Observatoire littoral du Golfe d'Aigues-Mortes

OBJECTIF DE L'ACTION :

- Améliorer la connaissance de la vulnérabilité aux aléas littoraux ;
- Structurer l'acquisition de connaissances et l'aide à la décision.
- Informer et sensibiliser la population du littoral
- Maintenir et développer la culture du risque
- Favoriser la diffusion de l'information

Correspondance SLGRI

GO3/ D3.3 Développer la conscience du risque des populations par la sensibilisation, le développement de la mémoire du risque et la diffusion de l'information
GO5/ D5.1 Développer la connaissance sur les risques d'inondation

MAITRISE D'OUVRAGE : ENTENTE INTERCOMMUNALE DU GOLFE D'AIGUES-MORTES**PARTENAIRES :** EPCI/ Etat/ Région/ Département/ SYMBO**TERRITOIRE CONCERNE :** Littoral du bassin de l'Or**MONTANT ESTIME :** PM**CONTEXTE :**

Les effets du changement climatique sont difficiles à mettre en évidence d'où la nécessité de suivre et comprendre les mécanismes d'érosion, d'anticiper/gérer les risques liés aux événements extrêmes, d'anticiper les évolutions à long terme pour une meilleure gestion/adaptation. Dans ce contexte, les collectivités compétentes en termes de GEMAPI ont besoin d'un outil mutualisé de connaissance pour mieux comprendre l'évolution du littoral sableux, mieux appréhender les risques érosion et submersion marine et constituer un outil d'aide à la décision efficace.

Les quatre EPCI présents sur la cellule sédimentaire du Golfe d'Aigues Mortes, se mobilisent aujourd'hui pour favoriser l'émergence d'une gouvernance locale dont l'un des enjeux identifiés concerne le partage et l'acquisition de connaissance sur l'évolution du littoral pour appuyer la décision. En outre, l'Etat et la Région Occitanie élaborent un plan d'actions pour l'adaptation du littoral au changement climatique, répondant aux orientations du Plan Littoral 21, dont l'objectif est d'accompagner les collectivités dans l'élaboration des stratégies locales de recomposition spatiale et leurs projets de territoire ainsi que les leviers financiers à mobiliser pour y répondre.

Dans le cadre des stratégies de recomposition spatiale, il est indispensable de mettre en place un outil de connaissance et d'aide à la décision pour la gestion du littoral d'Occitanie. L'objectif in fine est d'analyser les risques pour définir des secteurs prioritaires et identifier le niveau de vulnérabilité sur les communes « loi littorale » dans la mesure où la recomposition territoriale sera pensée à l'échelle du SCOT.

DESCRIPTION DE L'ACTION :

Le Plan Littoral 21 impulse la création d'observatoires locaux en lien avec le périmètre défini pour les stratégies locales de gestion intégrée du trait de côte et l'administration d'un observatoire régional. Cet outil partenarial doit permettre de :

- Pérenniser et structurer le suivi du littoral selon des méthodes et des indicateurs définis de caractérisation de la vulnérabilité
- Accompagner la prise de décision des maîtres d'ouvrages concernant la gestion des risques et l'aménagement du littoral
- Elargir les actions de résilience du littoral à la recomposition spatiale à l'échelle des SCOT.



PAPI du bassin de l'Or 2026-2032 – Fiche action

La Région Occitanie en tant que structure référente d'animation fera le lien entre les experts (scientifiques, juridiques...) et les collectivités impliquées, mais également entre les observatoires locaux sur le périmètre régional. L'observatoire de la côte sableuse catalane (ObsCat) constitue un bon exemple de type de solidarité intercommunale et d'innovation. A l'image de l'ObsCat, l'observatoire du Golfe d'Aigues Mortes pourra comporter 5 missions principales :

- améliorer la connaissance des processus dynamiques sur le littoral au travers de campagnes de mesures sur le terrain (topo-bathymétrie, suivis qualitatifs, suivis de la végétation dunaire, etc)
- mutualiser l'information (photos, vidéos, bibliographie, cartographie)
- analyser des phénomènes et les propositions de gestion
- aider les collectivités à s'approprier la recomposition spatiale : adaptation socio-économique, réduction de la vulnérabilité, résilience des territoires
- communiquer auprès du grand public.

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :

L'observatoire du Golfe d'Aigues-Mortes est porté par l'Entente du Golfe d'Aigues-Mortes. La gouvernance de l'observatoire est en cours de définition.

Le contenu de l'observatoire reprendra les orientations du PL21. Les données attendues par le PL21 seront présentées selon la classification OSIRISC de l'Institut Universitaire Européen de la Mer, modèle proposée comme référence par le Réseau National des Observatoires du Trait de Côte. Les quatre axes de l'observatoire du Golfe d'Aigues-Mortes seront la connaissance physique du littoral et des aléas, la connaissance des enjeux, les modes de gestion et les représentations sociales des usagers face aux risques.

Un travail sur le recensement, les besoins d'acquisition, le traitement et la présentation des données (brutes/retraitées/indicateurs multicritères/spatialisation) est en cours de réalisation.

Dans l'objectif de répliquabilité des indicateurs de suivi, l'Entente du Golfe d'Aigues-Mortes, le Conservatoire du Littoral, le Département de l'Hérault et Pays de l'Or Agglomération travaillent à la construction d'un indicateur multicritère de résilience dunaire, sur le modèle de l'indicateur de résilience des plages de l'ObsCat. Cet indicateur, en cours de construction sur le lido du grand et du petit Travers, sera déployé par l'Entente du Golfe d'Aigues-Mortes sur d'autres sites de son périmètre, et intégré aux données de l'observatoire local. Un guide méthodologique est en cours de réalisation par le Département de l'Hérault pour permettre à l'autres territoires de décliner cet indicateur sur des lidos. L'objectif de répliquabilité des indicateurs est également soutenu par la Région Occitanie.

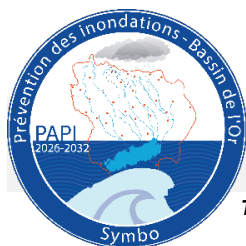
Cette action sera concertée et complémentaire à l'observatoire du risque inondation du bassin de l'Or (cf. action 1.8).

ECHEANCIER PREVISIONNEL :

	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Montant	X	X	X	X	X	X	X

INDICATEURS DE SUIVI/REUSSITE :

Comité de pilotage et comité technique pour le suivi et la validation de l'observatoire
Acquisition, structuration et mise à disposition des données



TYPE D'ACTION : Etudes

Elaboration d'un DICRIM Métropolitain, sur le bassin de l'Or

OBJECTIF DE L'ACTION :

- Informer et sensibiliser la population du bassin versant
- Développer la culture du risque
- Favoriser la diffusion de l'information

Correspondance SLGRI

GO3/D3.3 Développer la conscience du risque des populations par la sensibilisation, le développement de la mémoire du risque et la diffusion de l'information

MAITRISE D'OUVRAGE : MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE**PARTENAIRES :** Commune/EPCI/SYMBO/Etat**TERRITOIRE CONCERNE :** Communes 3M du bassin de l'Or**MONTANT ESTIME :** 78 000 € TTC**CONTEXTE :**

La prévention des risques majeurs reste un enjeu important sur les territoires. Cette prévention se traduit aujourd'hui par plusieurs leviers d'actions mis en place à différentes échelles administratives : communes, syndicats de bassins versants, métropoles, départements... L'objectif de l'information préventive consiste à rendre le citoyen conscient des risques majeurs auxquels il peut être exposé. Informé sur les phénomènes, leurs conséquences et les mesures pour s'en protéger et en réduire les dommages, il sera ainsi moins vulnérable.

Ces actions se traduisent concrètement à travers :

- Plaquettes / Flyers
- DICRIM
- Réunions publiques
- Actions presse : articles, interviews
- Formation d'enseignants et interventions en milieu scolaire
- etc.

L'étude menée par SPET dans le cadre d'une gestion de crise mutualisée à l'échelle de Montpellier 3M montre qu'il existe une pluralité de documents d'information sur les risques majeurs : DICRIM, plaquette, sensibilisation en milieu scolaire, guide synthétique, articles dans le bulletin municipal... Une partie de ces documents d'information sont obsolètes (élaboration en 2004, 2005, 2010 souvent sans mise à jour), parfois inexistantes et d'autres documents au contenu théoriquement normalisé depuis la loi de 1987 mais

qui, dans les faits, apparaissent très variables. « Avoir un DICRIM ne signifie donc pas que les communes font une bonne information préventive au regard de la loi » (Rode, 2009). La qualité et la forme des documents peuvent aussi varier en fonction des préoccupations locales. Des mairies peuvent disposer d'un DICRIM documenté et accessible au grand public, grâce à une sémiologie claire et compréhensible (exemple de Montpellier), mais d'autres le réalisent plus par obligation que par volonté d'informer la population. Les premiers constats montrent des documents généralistes et donc peu adaptés aux spécificités locales soulignant une insuffisance en matière d'appropriation des risques sur les territoires par les citoyens. Cet outil pédagogique doit participer à rendre le citoyen acteur de sa propre sécurité. En effet, on estime que la moitié des victimes pendant une inondation est liée à une mise en danger lors du franchissement d'une route submergée.



PAPI du bassin de l'Or 2026-2032 – Fiche action

Il y a donc un réel besoin en matière d'harmonisation et de communication préventive sur le territoire de Montpellier 3M et du bassin versant du Lez en général. Dans ce cadre, il est proposé une stratégie d'information préventive globalisée aux communes de la métropole et du bassin versant dont les résultats participeront à réduire la vulnérabilité des citoyens aux risques majeurs et particulièrement au risque d'inondation. Il s'agit d'améliorer la sécurité des usagers par le biais de la connaissance afin de rendre nos territoires plus résilients.

Le DICRIM, par définition, traite d'une commune et repose pour partie sur les pouvoirs de police du maire, qu'il ne peut déléguer. Cependant, l'analyse préalable peut être effectuée à une échelle intercommunale, la plupart des documents utilisés (PPR, PPI) traitant généralement un bassin de risque.

Des économies d'échelles sont alors possibles. Ce document pourra profiter de l'émergence du futur PLUi métropolitain qui permettra d'avoir une connaissance la plus exhaustive sur les risques à cette échelle.

DESCRIPTION DE L'ACTION :

L'action DICRIM métropolitain consiste à constituer une boîte à outils (BAO) de diffusion de la culture des risques. A terme, cette BAO qui sera mise à disposition des 31 communes de Montpellier Méditerranée Métropole, permettra à chacune, en fonction de ses besoins, de répondre à ses obligations réglementaires en matière d'information préventive mais aussi d'aller plus loin que le strict cadre réglementaire en proposant aux habitants de la Métropole et à tous ceux qui se déplacent sur son territoire, une meilleure connaissance des risques sur leur bassin de vie. La BAO « DICRIM Métropolitain » concourra à faire de la prévention des risques une cause métropolitaine en proposant également un accompagnement personnalisé des communes dans leur mise en conformité en matière d'information préventive.

Cette action se fera en coordination avec celle engagée sur les communes métropolitaines situées sur le bassin du Lez (action 1.14 du PAPI Lez 2022-28).

PLAN DE FINANCEMENT :

FINANCEUR	TAUX	MONTANT
Montpellier 3M	20%	15 600 €
Europe		
Etat	80%	62 400 €
Région		
Département		
	TOTAL :	78 000 €

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :

Recours à un bureau d'études spécialisé pour synthétiser et rédiger le DICRIM sous une forme adaptée au grand public

Les communes 3M situées entièrement sur le bassin de l'Or sont (7) : Baillargues, Castries, Le Crès, Saint-Brès, Saint-Genies-des-Mourgues, Sussargues et Vendargues.

Celles de Saint-Drézéry, Jacou, Restinclières, Pérols et Beaulieu sont majoritairement sur le bassin de l'Or (5).

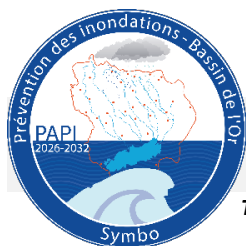
Tandis qu'une partie de ces communes est sur le bassin de l'Or (6) : Montaud, Clapiers, Lattes, Castelnau-le-Lez, Montpellier et Montferrier-sur-Lez.

ECHEANCIER PREVISIONNEL :

	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Montant	26 000 €	26 000 €	26 000 €				

INDICATEURS DE SUIVI/REUSSITE :

Nombre de communes du territoire de la 3M l'ayant mis en application



DICRIM : Elaboration, révision, diffusion

OBJECTIF DE L'ACTION :

- Informer et sensibiliser la population du bassin versant
- Développer la culture du risque
- Favoriser la diffusion de l'information

Correspondance SLGRI

GO3/D3.3 Développer la conscience du risque des populations par la sensibilisation, le développement de la mémoire du risque et la diffusion de l'information

MAITRISE D'OUVRAGE : COMMUNES/EPCI

PARTENAIRES : Commune/EPCI/SYMBO/Etat

TERRITOIRE CONCERNE : Bassin de l'Or

MONTANT ESTIME : 50 000 € TTC

CONTEXTE :

Les Documents d'Information Communale sur les Risques Majeurs (DICRIM) sont rendus obligatoires par l'article L. 125-2 du code de l'environnement. Cet outil de communication vise à informer les personnes en détail des risques présents et de leurs conséquences sur les biens, l'environnement et les personnes, diffuser les mesures de prévention, de sauvegarde et de protection proposées par les collectivités du territoire, sensibiliser les personnes aux techniques de sécurité et de protection individuelle.

Le bassin de l'Or est entièrement couvert par des DICRIM, cependant ils sont parfois anciens et pas toujours accessibles facilement.

DESCRIPTION DE L'ACTION :

Le DICRIM est un outil essentiel pour informer la population sur les risques présents sur la commune et les consignes de sécurité à adopter. Cette action vise à réaliser des DICRIM, en intégrant les données les plus récentes sur les risques naturels et technologiques, et à organiser sa diffusion auprès des habitants via des supports papier, numériques et des actions de sensibilisation. L'objectif est de renforcer la culture du risque et la préparation des citoyens face aux événements majeurs.

PLAN DE FINANCEMENT :

FINANCEUR	TAUX	MONTANT
Communes/EPCI	20%	10 000 €
Europe		
Etat	80%	40 000 €
Région		
Département		
	TOTAL :	50 000 €

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :

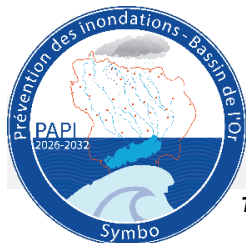
Recours à un bureau d'études spécialisé pour synthétiser et rédiger le DICRIM sous une forme adaptée au grand public

ECHEANCIER PREVISIONNEL :

	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Montant			25 000 €	25 000 €			

INDICATEURS DE SUIVI/REUSSITE :

Nombre de DICRIM réalisé / actualisé.



TYPE D'ACTION : Etudes

Etude de l'impact du changement climatique en matière d'inondation sur le bassin de l'Or

OBJECTIF DE L'ACTION :

- Analyser les tendances climatiques et leurs effets sur le régime des crues.
- Identifier les zones à risque accru d'inondation à l'avenir.
- Proposer des scénarios d'évolution et des mesures d'adaptation.
- Synthétiser les informations pour le diffuser aux acteurs et habitants du bassin

Correspondance SLGRI

GO5/ D5.1 Développer la connaissance sur les risques d'inondation

MAITRISE D'OUVRAGE : SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'OR**PARTENAIRES :** EPCI/Communes/Etat/ Région/Département**TERRITOIRE CONCERNE :** Bassin de l'Or**MONTANT ESTIME :** 80 000 € TTC**CONTEXTE :**

Le changement climatique entraîne une modification des régimes hydrologiques, augmentant l'intensité et la fréquence des épisodes de précipitations extrêmes. Ces évolutions ont un impact direct sur les risques d'inondation, notamment sur le bassin de l'Or, qui présente des vulnérabilités spécifiques. Il est donc essentiel de mieux comprendre ces dynamiques pour adapter la gestion du risque.

DESCRIPTION DE L'ACTION :

L'étude prendra en compte les scénarios de la Trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation au changement climatique (TRACC) et s'appuiera sur les recommandations du Plan National d'Adaptation au Changement Climatique 3 (PNACC). Cette action sera en cohérence avec les études nécessaires au futur SAGE Or sur la thématique.

L'étude comprendra plusieurs phases :

Synthèse des études déjà réalisées sur la thématique ou sur des secteurs géographiques similaires. Synthèse et analyse des données climatiques disponibles (historiques et projections climatiques régionales issues du GIEC, Météo France, etc.).

Identification des impacts du changement climatique sur le bassin, y/c par l'élaboration de modélisations hydrologiques et hydrauliques le cas échéant pour l'ensemble des aléas inondation (débordement cours d'eau, de l'étang, ruissellement, submersion marine).

Identification des vulnérabilités du territoire face à l'évolution du régime des crues, de la submersion marine et de la montée du niveau de la mer.

Élaboration de recommandations pour intégrer ces nouvelles données dans la gestion des risques d'inondation. Synthèse et diffusion des résultats adaptées pour chaque cible choisie : du personnel technique au grand public, en passant par les élus.

Une synthèse sera diffusée sur le futur observatoire du risque inondation du bassin de l'Or (voir fiche action correspondante).

PLAN DE FINANCEMENT :

FINANCEUR	TAUX	MONTANT
SYMBO	30%	24 000 €
Europe		
Etat	50%	40 000 €
Région	20%	16 000 €
Département*		
	TOTAL :	80 000 €

**Participation possible sur instruction technique du dossier*

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :

Réalisation d'un diagnostic par un bureau d'études spécialisé.

Concertation avec les acteurs locaux (collectivités, services de l'État, usagers).

Organisation d'ateliers de restitution des résultats.

Porté à connaissance des résultats pour leur intégration dans les documents de planification (PPRI, PLU, PLUi, SCOT,...).

ECHEANCIER PREVISIONNEL :

	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Montant	15 000 €	12 500 €	12 500 €	12 500 €	12 500 €	12 500 €	12 500 €

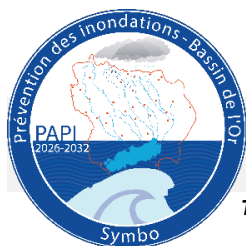
INDICATEURS DE SUIVI/REUSSITE :

Nombre de scénarios climatiques étudiés.

Qualité et précision des modèles hydrologiques développés.

Nombre de recommandations adoptées par les acteurs locaux.

Intégration des résultats dans les stratégies d'aménagement et de prévention des risques.



Etude de connaissance de l'aléa ruissellement à l'échelle du bassin de l'Or

OBJECTIF DE L'ACTION :

- Caractériser les zones les plus vulnérables au ruissellement pluvial.
- Identifier les facteurs aggravants et les interactions avec l'aménagement du territoire.
- Élaborer une cartographie du risque de ruissellement sur le bassin de l'Or.

Correspondance SLGRI

GO5/ D5.1 Développer la connaissance sur les risques d'inondation

MAITRISE D'OUVRAGE : SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'OR

PARTENAIRES : EPCI/Communes/Etat/ Région/Département

TERRITOIRE CONCERNE : Bassin de l'Or

MONTANT ESTIME : 50 000 € TTC

CONTEXTE :

Le ruissellement pluvial est une problématique majeure sur le bassin de l'Or, notamment lors d'épisodes orageux intenses caractéristiques du climat méditerranéen. Ce phénomène est accentué par plusieurs facteurs :

- L'artificialisation des sols, qui limite l'infiltration naturelle des eaux de pluie.
- L'évolution des pratiques agricoles et d'aménagement, qui modifie les écoulements naturels.
- Les effets du changement climatique, qui augmentent la fréquence et l'intensité des précipitations extrêmes.

Une meilleure connaissance des processus de ruissellement est essentielle pour proposer des solutions adaptées et limiter les impacts sur les populations et les infrastructures actuelles ou futures.

La réalisation par l'IGN d'un lever topographique d'une grande précision (LiDAR HD : 10 pts/m²), homogène, sur la totalité du bassin de l'Or et en libre d'accès (Open Data) ouvre la voie à l'amélioration des connaissances sur le ruissellement, qui viendra en complément des connaissances déjà acquises sur le volet débordement de cours d'eau et de l'étang de l'Or.

Actuellement, seules les communes de la Métropole de Montpellier disposent de cartographies sur cette thématique. Une étude de zonage sur ce risque débute, fin 2025, sur la commune de Lunel.

Dans le but d'homogénéiser les données à l'échelle du bassin de l'Or, il est souhaité réaliser de premières cartographies de l'aléa ruissellement.

Pour mémoire, le diagnostic du PAPI Or a identifié, sur la base de données à grosse mailles de la CCR : Lunel, Mauguio, Vendargues et Teyran comme les communes les plus exposées.

DESCRIPTION DE L'ACTION :

L'action vise à collecter et compléter la connaissance de l'aléa ruissellement sur les communes du bassin versant de l'Or, qui ne disposent pas à ce jour de cartographie dédiée, afin de disposer d'une première cartographie sur l'ensemble du bassin.

Cette étude s'appuiera sur une approche de modélisation simplifiée, croisée avec une analyse hydrogéomorphologique (avec reconnaissance terrain) permettant d'identifier les zones de ruissellement concentré ou diffus. Elle s'appuiera sur la donnée topographique LiDAR HD et sur la connaissance des EPCI et des communes (services techniques, élus, etc.). Cette première cartographie viendra compléter les données existantes sur le débordement des cours d'eau, notamment pour les communes identifiées comme particulièrement exposées dans le diagnostic du PAPI et qui ne font pas encore l'objet de modélisation plus fine (Teyran, Mauguio), mais également d'autres communes concernées.

L'étude comprendra plusieurs phases :

- Analyse et collecte des données existantes (modélisations disponibles en ruissellement et débordement de cours d'eau, PPRI, retours d'événements, signalements communaux, ...).
- Cartographie des axes de ruissellement et des cuvettes sur la base du MNT LiDAR HD.
- Croisement avec une lecture hydrogéomorphologique (analyse de terrain, analyse du MNT Lidar, formes du relief, discontinuités, etc.) pour fiabiliser l'information.
- Production de cartes de synthèse mettant en évidence les axes de ruissellement, les zones de points bas,...
- Vérification de l'homogénéisation avec les cartographies existantes et intégration pour constituer une donnée à l'échelle du bassin de l'Or,
- Organisation de rencontres avec les communes concernées et EPCI pour recueillir des retours d'expérience, ajuster l'analyse, et initier une appropriation locale des données.
- Identification et quantification des zones prioritaires pouvant faire l'objet, à terme, de préconisations ou de modélisations fines sur les centres urbains dans une future action du PAPI.
- La prise en compte du changement climatique en analysant des scénarios maximisant.

Cette étude constituera un socle de connaissance à l'échelle du bassin pour améliorer :

- Les documents d'urbanisme,
- les futurs aménagements et projets de construction,
- la gestion des espaces les plus stratégiques et/ou vulnérables,
- les travaux de réduction de vulnérabilité,
- la gestion de crise.

Ces données seront diffusées sur le futur observatoire du risque inondation du bassin de l'Or (voir fiche action correspondante).

PLAN DE FINANCEMENT :

FINANCEUR	TAUX	MONTANT
SYMBO	30%	15 000 €
Europe		
Etat	50%	25 000 €
Région	20%	10 000 €
Département*		
	TOTAL :	50 000 €

**Participation possible sur instruction technique du dossier*

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :

En amont du lancement de cette action, un travail d'échange méthodologique et de mise à disposition des données de la 3M et de l'EPTB Vidourle (pour Lunel) devra être réalisé. Ceci en vue d'intégrer ces modélisations dans le rendu à l'échelle du bassin-versant, de manière complémentaire et cohérente. Ce travail se fera en collaboration étroite avec les communes et les EPCI du territoire.

En première approche :

Communes entièrement concernées (6) : Teyran, Guzargues, Lunel-Viel, Saint-Just, Valergues, Saint-Aunès.

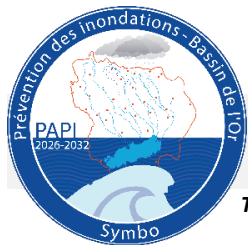
Communes concernées partiellement (cf. bassin-versant de l'Or ou limite technique de l'approche) (8) : Assas, Entre-Vignes, Saturargues, Saint-Nazaire-de-Pézan, Lansargues, Mauguio, Mudaison, Candillargues.

ECHEANCIER PREVISIONNEL :

	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Montant		50 000 €					

INDICATEURS DE SUIVI/REUSSITE :

Réalisation de l'étude



TYPE D'ACTION : Etudes

Etude de connaissance de l'aléa débordement de cours d'eau sur le bassin de l'Or (compléter)

OBJECTIF DE L'ACTION :

- Mettre à jour la cartographie des zones exposées aux débordements de cours d'eau.
- Caractériser les dynamiques hydrologiques et les facteurs aggravants.
- Déterminer l'impact des aménagements récents sur le régime des crues.
- Proposer des recommandations pour la gestion des crues et la réduction de la vulnérabilité du territoire.

Correspondance SLGRI

GO5/ D5.1 Développer la connaissance sur les risques d'inondation

MAITRISE D'OUVRAGE : SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'OR**PARTENAIRES :** EPCI/Communes/Etat/ Région/Département**TERRITOIRE CONCERNE :** Bassin de l'Or**MONTANT ESTIME :** 100 000 € TTC**CONTEXTE :**

Le bassin de l'Or est soumis à des épisodes de débordement de cours d'eau, qui peuvent être aggravés par des crues rapides et intenses, caractéristiques du climat méditerranéen. Ces phénomènes sont influencés par plusieurs facteurs :

- Modification des écoulements naturels, due à l'artificialisation et à l'aménagement des territoires riverains.
- Évolution des conditions climatiques, avec une augmentation de la fréquence et de l'intensité des précipitations extrêmes.
- Encombrement et altération du lit des cours d'eau, réduisant leur capacité hydraulique.
- Présence d'infrastructures sensibles, augmentant les enjeux en cas d'inondation.

En étape préalable au PAPI Or 2019-2025 a été réalisée une étude hydraulique, à l'échelle du bassin de l'Or, pour caractériser les inondations par débordement de cours d'eau (aléa, enjeux et proposition d'actions avec priorisation). Cette étude réalisée en 2015-17 mérite d'être actualisée à plusieurs titres :

- l'évolution de l'occupation du sol sur ce territoire à forte dynamique démographique,
- la disponibilité d'une nouvelle donnée homogène, gratuite et d'une grande précision : le LiDAR HD,
- l'amélioration des modèles hydrologiques et hydrauliques, mais aussi le développement de logiciels gratuits et OpenSource qui permettent la mise à disposition du modèle développé et de le faire évoluer,
- la nécessité d'améliorer globalement la connaissance sur le bassin de l'Or : certains secteurs ne sont pas cartographiés actuellement (le modèle de 2015 s'est concentré sur les zones à enjeux et traversées urbaines avec un modèle 1D+2D)
- Des actualisation de la modélisation ont été réalisées par divers acteurs (3M, POA, DREAL,...) à l'échelle de projets.

Face à ces défis, une actualisation de la connaissance de l'aléa débordement à l'échelle du bassin-versant est nécessaire pour affiner les stratégies de prévention et de gestion des risques.

Cette actualisation et complétude permettra en outre de disposer des cartographies des zones inondables pour intégration au PGRI, les principaux cours d'eau du bassin de l'Or n'étant à ce jour pas tous cartographiés selon les critères de la Directive Inondation.

DESCRIPTION DE L'ACTION :

L'étude consistera à analyser les évolutions du risque de débordement des cours d'eau sur le bassin de l'Or, en s'appuyant sur des données récentes et des outils de modélisation avancés.

1. Collecte et analyse des données existantes :

Recensement des événements historiques de débordement et des dégâts associés, en se basant sur les données de l'étude hydraulique menée par le Symbo dans le cadre du PAPI d'intention (2015).

Analyse des données topographiques, hydrologiques et pluviométriques pour évaluer les tendances d'évolution.

Étude des modifications apportées au réseau hydrographique (urbanisation, recalibrage des cours d'eau, suppression de zones d'expansion de crues).

Prise en compte des projections climatiques pour anticiper les impacts à moyen et long terme.

2. Modélisation des écoulements et des crues :

Utilisation de modèles hydrauliques pour simuler les scénarios de crue et identifier les zones les plus vulnérables.

Étude de l'impact des obstacles hydrauliques (ponts, seuils) sur la propagation des crues.

Évaluation du rôle des zones d'expansion naturelle des crues et de leur capacité à atténuer les inondations.

3. Cartographie actualisée de l'aléa de débordement :

Élaboration de cartes de zones inondables par débordements de cours d'eau pour différents niveaux de crue.

Croisement avec les enjeux humains, économiques et environnementaux pour prioriser les secteurs sensibles.

Comparaison avec les documents réglementaires existants (PPRI, zonages d'urbanisme) pour identifier les mises à jour nécessaires.

4. Restitution et diffusion des résultats :

Intégration des nouvelles données dans les outils SIG des collectivités

Intégration des résultats dans les documents de planification (PLU, SCOT, ...).

Ces données seront diffusées sur le futur observatoire du risque inondation du bassin de l'Or.

PLAN DE FINANCEMENT :

FINANCEUR	TAUX	MONTANT
SYMBO	30%	30 000 €
Europe		
Etat	50%	50 000 €
Région	20%	20 000 €
Département*		
	TOTAL :	100 000 €

*Participation possible sur instruction technique du dossier

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :

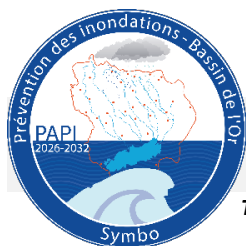
En amont du lancement de cette action, un travail d'échange méthodologique et de mise à disposition des données de la 3M devra être réalisé. Ceci en vue d'intégrer les modélisations réalisées récemment par la 3M, ou d'autres acteurs comme POA, dans le rendu à l'échelle du bassin-versant que réalisera le SYMBO, de manière complémentaire et cohérente.

ECHEANCIER PREVISIONNEL :

	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Montant		50 000 €	50 000 €				

INDICATEURS DE SUIVI/REUSSITE :

Réalisation de l'étude



TYPE D'ACTION : Etudes

Etudes de connaissance sur le retrait du trait de cote

OBJECTIF DE L'ACTION :

- Améliorer la connaissance de l'évolution du trait de côte par la création de cartes locales d'exposition au recul du trait de côte.
- Elaborer une stratégie cohérente à l'échelle de la cellule hydrosédimentaire.

Correspondance SLGRI

GO5/ D5.1 Développer la connaissance sur les risques d'inondation

MAITRISE D'OUVRAGE : EPCI / SYMADREM
ENTENTE DU GOLFE D'AIGUES MORTES (ASSISTANCE)**PARTENAIRES :** Communes/Etat/ Région/Département/SYMO**TERRITOIRE CONCERNE :** Littoral du bassin de l'Or**MONTANT ESTIME :** PM**CONTEXTE :**

Le Plan Littoral 21, initiative conjointe de l'État et de la Région, prévoit d'adapter le littoral au changement climatique avec six territoires identifiés pour développer des Stratégies Locales de Gestion Intégrée du Trait de Côte (SLGITC), couvrant l'ensemble du littoral.

Sur le littoral du bassin de l'Or, une nouvelle gouvernance pour le Golfe d'Aigues-Mortes a été entérinée en 2023 par la signature d'une convention sous la forme d'une Entente entre les 4 EPCI-FP concernés par la bande littorale entre Frontignan et le Grau-du-Roi. Le golfe d'Aigues-Mortes concerne 60 km du littoral méditerranéen, dont l'ensemble du trait de côte du bassin versant de l'étang de l'Or. Il a fait l'objet au fil des années de nombreuses actions en matière d'environnement et/ou d'aménagement du territoire, jusque-là portées à des échelles différentes par divers acteurs (Communes, Syndicat intercommunal de la baie d'Aigues-Mortes, EPCIs, Département de l'Hérault).

Constituée de Sète Agglopôle Méditerranée, Montpellier Méditerranée Métropole, Pays de l'Or Agglomération et de la Communauté de communes Terre de Camargue, cette Entente, mise en activité en 2024, permet une coordination et une coopération autour des enjeux littoraux du golfe d'Aigues-Mortes et la mutualisation de moyens pour répondre aux enjeux propres au littoral et au milieu marin à une échelle hydrosédimentaire cohérente sur ce golfe méditerranéen.

DESCRIPTION DE L'ACTION :

L'Entente du Golfe d'Aigues-Mortes a lancé l'élaboration d'une stratégie locale d'adaptation du littoral. Pour cela, chacun des EPCI membres de l'Entente réalise actuellement une carte locale d'exposition au recul du trait de côte à moyen (30 ans) et long terme (100 ans). Ces projections intègrent deux scénarios de trajectoires socio-économiques partagées du GIEC :

- Un scénario médian : SSP2-4.5
- Un scénario sécuritaire : SSP5-8.5

Ces cartographies, croisées aux enjeux du territoire et à la connaissance des aléas littoraux, permettront de lancer une période de concertation en vue du choix d'un scénario d'adaptation qui constituera la stratégie du territoire. Elle sera alors déclinée dans un plan d'action à court terme et en orientations à moyen terme. Ces éléments composeront la Stratégie Locale de Gestion Intégrée du Trait de Côte (SLGITC) pour adapter l'action locale en matière d'urbanisme et la politique d'aménagement aux phénomènes hydrosédimentaires entraînant l'érosion du littoral.



PAPI du bassin de l'Or 2026-2032 – Fiche action

Ce travail sera complété, à compter de 2026, par des cartographies actualisées de la submersion marine, à l'échelle du Golfe d'Aigues-Mortes, selon les deux scénarios du changement climatique évoqués ci-dessus.

Ces éléments participeront à la définition d'une stratégie d'adaptation du littoral cohérente vis-à-vis de la défense contre la mer, tout en anticipant les effets du changement climatique. Le PAPI3 Or s'inscrit en cohérence avec cette stratégie en cours d'élaboration en proposant des mesures d'adaptation immédiate (OR ALABRI, sécurisation d'un ouvrage de protection existant), tout en étudiant des adaptations à plus long terme (AMC d'aménagements sur les ports de la Grande Motte et Carnon) où le changement climatique sera pris en compte. En complémentarité, le PAPI Or continuera son travail pour améliorer la gestion de crise et l'alerte.

Dans ses actions de sensibilisation au risque, de prise en compte du risque dans l'urbanisme, de réduction de la vulnérabilité et de recherche d'une meilleure résilience, le projet de PAPI Or 2026-2032 s'inscrit en cohérence avec les objectifs visés par les stratégies locales de gestion intégrée du trait de côte et d'adaptation du littoral au changement climatique, avec lesquelles il devra continuer de s'articuler.

PLAN DE FINANCEMENT :

FINANCEUR	TAUX	MONTANT
EPCI / SYMADREM / GAM	40%	
Europe		
Etat	60%	
Région		
Département		
	TOTAL :	PM

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :

Les cartes locales d'exposition au recul du trait de côte sont établies en suivant la méthodologie du document national de recommandations pour l'élaboration de la carte locale d'exposition au recul du trait de côte (BRGM et Cerema, 2022) ainsi que sa déclinaison régionale (Addendum Occitanie, Cerema et BRGM, 2024). L'évolution diachronique du trait de côte, le recul événementiel, les états de mer, l'élévation du niveau marin selon les scénarios médian et sécuritaire, et l'enneigement des zones basses sont pris en compte pour établir des projections. Les volumes sableux disponibles sont obtenus d'après les études préalablement réalisées à l'échelle de l'Occitanie : Revolosed (Brunel et al., 2014), Littosis (Raynal et al., 2015), Revolstock (Raynal et al., 2018). L'impact des ouvrages est considéré selon le mode de gestion choisi (maintien, destruction progressive, effacement).

Ce travail se concrétise par la production d'atlas cartographiques présentant la position du trait de côte et des zones en eaux, à moyen et long terme pour les scénarios étudiés. Selon les territoires, une seconde phase d'étude caractérise l'exposition des enjeux au recul du trait de côte. Les cartographies de préfiguration du trait de côte ont vocation à être intégrées aux documents d'urbanisme. Les communes de Frontignan, Mauguio et Villeneuve-lès-Maguelone, inscrites sur la liste prise par décret en application de l'article L321-15 du code de l'environnement, introduit par l'article 239 de la loi Climat et Résilience, disposent d'un délai maximum de 3 ans pour réaliser ces cartes et les transposer dans leurs documents d'urbanisme.

Opérations portées par les EPCI (Montpellier Méditerranée Métropole, Pays de l'Or Agglomération, Sète Agglopôle Méditerranée) et le SYMADREM (pour Terre de Camargue).

Avec l'assistance de : l'Entente Intercommunale du Golfe d'Aigues-Mortes (GAM).

ECHEANCIER PREVISIONNEL :

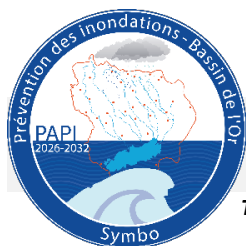
	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Montant	X	X	X	X	X	X	X

INDICATEURS DE SUIVI/REUSSITE :

Réalisation des cartes locales d'exposition au recul du trait de côte

Transposition des cartes dans les documents d'urbanisme

Elaboration de la stratégie (SLGITC)



Caractérisation des zones inondables sur les cours d'eau non-cartographiés du bassin de l'Or sur le territoire de Montpellier 3M

OBJECTIF DE L'ACTION :

- Compléter les cartographies des zones inondables

Correspondance SLGRI

GO5/ D5.1 Développer la connaissance sur les risques d'inondation

MAITRISE D'OUVRAGE : MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE

PARTENAIRES : SYMBO/Communes/Etat / Région/ Département

TERRITOIRE CONCERNE : Communes 3M du bassin de l'Or

MONTANT ESTIME : 150 000 € TTC

CONTEXTE :

La Métropole de Montpellier est en cours de réalisation de modélisations hydrauliques du ruissellement sur l'ensemble des communes de son territoire. Il s'agit désormais de préciser ces connaissances pour une meilleure prévention et gestion du risque d'inondation sur le bassin de l'Or.

DESCRIPTION DE L'ACTION :

Les modélisations hydrauliques en cours de production permettront de caractériser de manière globale le ruissellement en cas d'évènement pluvieux exceptionnel. Il est nécessaire de compléter, préciser, sur certains secteurs, les modélisations réalisées de manière à caractériser de façon plus fine la capacité du lit mineur des cours d'eau et ainsi affiner les cartographies de zones inondables à l'aide de compléments topographiques (profils bathymétrique, profils en long et en travers, ouvrages d'art,...).

Levés topographiques, profils en long et en travers : 120 k€ TTC

Modélisations hydrauliques : 30 k€ TTC

PLAN DE FINANCEMENT :

FINANCEUR	TAUX	MONTANT
Montpellier 3M	30%	45 000 €
Europe		
Etat	50%	75 000 €
Région	20%	30 000 €
Département*		
TOTAL :		150 000 €

*Participation possible sur instruction technique du dossier

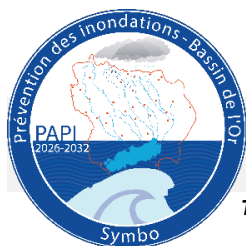
MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :

ECHEANCIER PREVISIONNEL :

	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Montant		75 000 €	75 000 €				

INDICATEURS DE SUIVI/REUSSITE :

Réalisation de l'étude



TYPE D'ACTION : Etudes

Etude hydrauliques et scénarios de crue sur le bassin de l'Or sur le territoire de Montpellier 3M

OBJECTIF DE L'ACTION :

- Compléter les cartographies des zones inondables
- Améliorer l'identification des enjeux en fonction des niveaux d'inondation
- Assurer la sauvegarde des populations
- Améliorer la gestion de crise

Correspondance SLGRI

GO5/ D5.1 Développer la connaissance sur les risques d'inondation

MAITRISE D'OUVRAGE : MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE**PARTENAIRES :** SYMBO/Communes/Etat / Région/ Département**TERRITOIRE CONCERNE :** Communes 3M du bassin de l'Or**MONTANT ESTIME :** 100 000 € TTC**CONTEXTE :**

La Métropole de Montpellier est en cours de réalisation de modélisations hydrauliques pour un évènement pluvieux exceptionnel sur l'ensemble des communes de son territoire. Il s'agit désormais de compléter ces connaissances avec d'autres occurrences de crue pour une meilleure prévention et gestion du risque d'inondation sur le bassin de l'Or

DESCRIPTION DE L'ACTION :

Il s'agit de compléter les modélisations hydrauliques déjà réalisées avec d'autres occurrences de crues, inférieures à l'évènement exceptionnel. En effet, la réalisation de cartographies de crues pour des évènements plus courants, permettra d'identifier plus précisément les scénarios de début de débordement sur les secteurs présentant les enjeux les plus importants. Une dizaine de simulations pour chacun des 9 sous-bassins versants est nécessaire pour déterminer l'occurrence des débordements sur les secteurs à enjeux. Ces éléments seront retranscrits dans les documents et les outils de gestion de crise pour une priorisation plus pertinente des actions en cas de crue.

PLAN DE FINANCEMENT :

FINANCEUR	TAUX	MONTANT
Montpellier 3M	30%	30 000 €
Europe		
Etat	50%	50 000 €
Région	20%	20 000 €
Département*		
TOTAL :		100 000 €

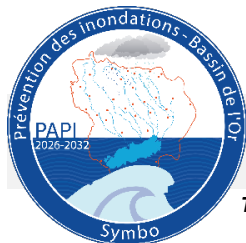
*Participation possible sur instruction technique du dossier

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :**ECHEANCIER PREVISIONNEL :**

	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Montant	25 000 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €			

INDICATEURS DE SUIVI/REUSSITE :

Réalisation de l'étude



TYPE D'ACTION : Etudes

Etude des passages submersibles sur le bassin de l'Or : identification et préconisations

OBJECTIF DE L'ACTION :

- Recenser et caractériser l'ensemble des passages vulnérables sur le bassin de l'Or.
- Évaluer leur niveau de risque en fonction des conditions hydrologiques et des usages routiers.
- Élaborer des préconisations pour améliorer la sécurité des usagers et réduire l'impact des submersions.
- Définir un plan d'actions pour la gestion et l'aménagement de ces passages sensibles.

Correspondance SLGRI

GO1/ D1.2 Connaissance et réduction de la vulnérabilité du territoire

MAITRISE D'OUVRAGE : SYMBO/EPCI**PARTENAIRES :** Commune/EPCI/SYMBO/Etat/Région/Département/SDIS**TERRITOIRE CONCERNE :** Bassin de l'Or, hors 3M (déjà réalisé)**MONTANT ESTIME :** 60 000 € TTC**CONTEXTE :**

Les passages submersibles sont des points bas du réseau routier où la chaussée traverse un cours d'eau ou une zone inondable, sans ouvrage de franchissement significatif (pont, aqueduc). En période de crue, ces passages peuvent être temporairement submergés, entraînant des risques majeurs pour les usagers et des interruptions de circulation.

Sur le bassin de l'Or, plusieurs passages submersibles, ou points bas à proximité de cours d'eau, ont été identifiés, mais leur cartographie détaillée et leur niveau de vulnérabilité restent à préciser. Avec l'augmentation des épisodes de crues rapides et intenses liées au changement climatique, il est important de mieux connaître ces points critiques pour proposer des solutions adaptées.

Cette action se concentrera sur les communes situées en dehors de la Métropole de Montpellier qui réalise actuellement une étude de ce type. Elle permettra d'homogénéiser la donnée à l'échelle du bassin de l'Or, tout en s'appuyant sur le retour d'expérience du travail déjà réalisé sur une partie du territoire, qu'elle intégrera pour un rendu global à l'échelle du bassin-versant de l'Or.

DESCRIPTION DE L'ACTION :

L'étude se déroulera en plusieurs phases afin d'établir un diagnostic précis et de formuler des préconisations adaptées à chaque site.

1. Recensement et analyse des passages submersibles existants

Identification des passages submersibles à partir des bases de données existantes et de connaissances de terrain (cartes, SIG, LiDAR HD, modélisations SYMBO, retours des collectivités et questionnaires de voirie).

Enquêtes de terrain pour caractériser l'état des passages, leur usage et leur fréquence de submersion (en lien avec les études hydrauliques déjà réalisées).

Analyse des événements historiques d'inondation ayant impacté ces passages.

2. Évaluation du risque de submersion

Croisement des résultats des modélisations hydrauliques réalisées par le SYMBO ou si plus précis, pour estimer la fréquence et la hauteur des submersions.



PAPI du bassin de l'Or 2026-2032 – Fiche action

Évaluation des conditions de circulation et des risques pour les usagers (absence de signalisation, manque d'alternative, pièges hydrauliques).

Étude des impacts sur les services d'urgence, les transports scolaires, les accès aux zones habitées et économiques.

3. Cartographie et hiérarchisation des sites à risque

Production d'une cartographie précise des passages submersibles en fonction de leur dangerosité.

Classement des sites selon des critères de vulnérabilité et de criticité (fréquence de submersion, enjeux humains et économiques, solutions alternatives existantes).

4. Définition des préconisations d'aménagement et de gestion

Propositions d'aménagements pour réduire l'exposition au risque

Recommandations pour améliorer l'information et la sécurité des usagers (panneau, dispositif d'avertissement, barrières, communication adaptée,...)

5. Restitution des résultats et intégration aux politiques locales

Ateliers de travail avec les communes/EPCI et gestionnaires de voirie pour prioriser les actions à mettre en place.

Présentation des recommandations aux élus et aux services techniques.

Évaluation des financements mobilisables pour la mise en œuvre des préconisations (subventions, partenariats).

PLAN DE FINANCEMENT :

FINANCEUR	TAUX	MONTANT
SYMBO/EPCI	30%	18 000 €
Europe		
Etat	50%	30 000 €
Région	20%	12 000 €
Département*		
	TOTAL :	60 000 €

**Participation possible sur instruction technique du dossier*

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :

Mobilisation d'un bureau d'études en appui du SYMBO

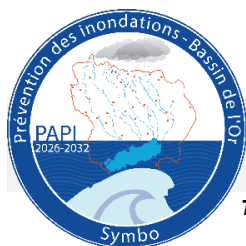
ECHEANCIER PREVISIONNEL :

	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Montant		30 000 €	30 000 €				

INDICATEURS DE SUIVI/REUSSITE :

Nombre de passages submersibles identifiés et cartographiés.

Nombre d'actions proposées



TYPE D'ACTION : Etudes

Optimiser les premières réponses à la crise par retours d'expériences (RETEX)

OBJECTIF DE L'ACTION :

- Améliorer l'alerte
- Anticiper et fiabiliser la gestion de crise
- Assurer la sauvegarde des populations
- Améliorer la gestion de crise

Correspondance SLGRI

GO1/ D1.2 Connaissance et réduction de la vulnérabilité du territoire

MAITRISE D'OUVRAGE : SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'OR**PARTENAIRES :** EPCI/Communes/Etat/ Région/Département**TERRITOIRE CONCERNE :** Bassin de l'Or**MONTANT ESTIME :** 18 000 € TTC**CONTEXTE :**

Les épisodes d'inondation, comme en septembre 2014, nécessitent d'intervenir en urgence sur le terrain pour relever les hauteurs d'inondation, les zones inondées et les enjeux touchés, afin de pérenniser l'information et d'en retirer les enseignements en matière de gestion de crise.

Afin de veiller à maintenir une dynamique constante d'amélioration en termes de lutte contre les inondations et prise en compte du risque sur le bassin versant, le Symbo poursuivra son implication sur les différents aspects liés aux retours d'expériences (RETEX), et à l'amélioration et au partage des connaissances en lien avec la gestion post-crise.

DESCRIPTION DE L'ACTION :

L'action comprend :

- la mobilisation de l'équipe du SYMBO sur le terrain auprès des communes pour inventorier les dégâts et relever les laisses de crues au lendemain d'intempéries, en lien avec les EPCI,
- la mobilisation d'un prestataire en urgence pour les relevés ou analyse de terrain complémentaires au propre suivi du SYMBO (topographie, relevés par drone, modélisation hydraulique, etc.),
- la rédaction pour les événements majeurs d'une synthèse de l'événement à l'échelle du bassin versant (bilan météorologique et morphogène des crues, estimation des débits de crue ou hauteurs de submersion, conséquences, évaluation des dégâts et travail sur les dommages économiques, retour d'expérience sur l'alerte et la gestion de crise, propositions d'amélioration des réponses à la crise,...),

PLAN DE FINANCEMENT :

FINANCEUR	TAUX	MONTANT
SYMBO	30%	5 400 €
Europe		
Etat	50%	9 000 €
Région	20%	3 600 €
Département*		
TOTAL :		18 000 €



MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :

Ces retours d'expérience seront réalisés en régie par le SYMBO en lien avec les communes et les gestionnaires de crise (SPC, SIDPC,). Le recours à un prestataire pourra être envisagé pour les relevés de terrain selon un cahier des charges rédigé par le SYMBO.

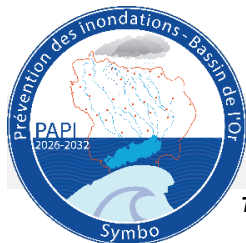
La diffusion de ces rapports au grand public sera à envisager dans le cadre des actions de communication identifiées dans le PAPI 2026-2032.

ECHEANCIER PREVISIONNEL :

	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Montant		3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €

INDICATEURS DE SUIVI/REUSSITE :

Nombre de RETEX réalisés



TYPE D'ACTION : Etudes

RETEX de l'impact des inondations auprès des exploitants agricoles, entreprises et habitants

OBJECTIF DE L'ACTION :

Documenter de façon exhaustive les conséquences négatives des inondations sur les habitants, agriculteurs et entrepreneurs.

Par conséquence négative, nous considérons :

- l'endommagement ou la destruction du matériel (immobilier et mobiliers, autres biens),
- l'érosion et l'inaccessibilité des sols,
- la détérioration ou la perturbation de l'usage des enjeux,
- les dégradations de l'état de santé, les décès et les pertes d'habitat ou d'activité professionnelle des individus.

Pour atteindre cet objectif, des enquêtes sont menées en appliquant des questionnaires d'enquêtes et une méthodologie déjà développée par les chercheurs dans le cadre de so-ii dans le cadre de la TO REX et de projets tels que MOOM-Agri.

Il faut considérer qu'en fonction des inondations, le nombre de personnes impactées et la taille des secteurs touchés peut être très variable. Ainsi, le travail nécessaire pour mener à bien cette action peut varier fortement. Cet aspect est traité de façon explicite dans la mise en œuvre.

*Correspondance SLGRI**GO1/ D1.2 Connaissance et réduction de la vulnérabilité du territoire***MAITRISE D'OUVRAGE :** SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'OR**PARTENAIRES :** EPCI/Chambre d'agriculture/SDIS,...**TERRITOIRE CONCERNE :** Bassin de l'Or**MONTANT ESTIME :** 24 000 € TTC**CONTEXTE :**

Après chaque inondation qui impacte le bassin de l'Or, il est important de mieux localiser les zones touchées et connaître les enjeux impactés.

Dans le cadre de la tâche d'observation « REX-impact » de l'observatoire sur les impacts des inondations so-ii (<http://so-ii.org/to-rex>), une équipe de chercheurs coordonnées par l'UMR G-EAU (INRAE Montpellier) vise à faire un inventaire systématique des impacts suite à une inondation sur un périmètre comprenant le bassin versant de l'Or et la bande littorale attenante.

Pour cela, des méthodologies d'enquête ont été développées pour recueillir les impacts auprès des habitants, des exploitations agricoles ainsi que des entreprises non agricoles.

Cette étude est centrée sur les impacts à moyens termes des personnes (habitants, entrepreneurs, exploitants) afin de mieux appréhender la phase de résolution des désordres : retour des personnes évacuées, gestion des démarches d'assurance, phase de réparations, précision des pertes d'activités, etc.

L'évaluation de la connaissance du dispositif « OR ALABRI » du SYMBO et de l'usage effectif des équipements de protection lors d'événements pluvieux permettra d'en ajuster les modalités de déploiement.

De plus, au-delà des dommages matériels, la fiche action "REX-impact" inclut également une approche innovante en abordant les impacts humains endurés par les personnes impactées.

DESCRIPTION DE L'ACTION :

Cette action inclut :

- la mobilisation plusieurs mois après une inondation, de l'équipe des chercheurs de so-ii sur le terrain auprès des habitants, agriculteurs et entrepreneurs inondés pour mener des enquêtes afin de documenter les conséquences négatives qu'ils ont subies et la façon dont ils récupèrent.
- des analyses des données d'impacts et la rédaction d'un bilan REX-impact suite à chaque inondation à l'échelle du bassin versant afin de mieux préciser et comprendre les enjeux impactés tout en faisant un lien avec les données d'impacts avec les autres acteurs du territoire partenaires de so-ii.

PLAN DE FINANCEMENT :

FINANCEUR	TAUX	MONTANT
SYMBO	30%	7 200 €
Europe		
Etat	50%	12 000 €
Région	20%	4 800 €
Département*		
	TOTAL :	24 000 €

**Participation possible sur instruction technique du dossier*

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :

Cette action est menée en collaboration avec des chercheurs scientifiques de l'INRAE, UMR G-Eau à Montpellier qui pilotent l'observatoire so-ii.

Pour chaque événement étudié, l'équipe coordonnée par l'UMR G-EAU identifiera avec l'aide des partenaires locaux du territoire les secteurs ou personnes impactés en amont des enquêtes. Les partenaires locaux contacter comprendront : SYMBO, Chambre d'Agriculture Hérault, SDIS 34, Montpellier Méditerranée Métropole, Pays de l'Or Agglomération, Lunel Agglomération, les différentes communes.

Suite à cette identification, en fonction du volume pressenti d'enquêtes nécessaires la campagne sera ajustée en accord avec le SYMBO :

- Enquête exhaustive et détaillée
- Enquête exhaustive non détaillée
- Enquête exhaustive avec échantillonnage

Des personnes pourront être recrutées ponctuellement et des stagiaires mobilisés en tant qu'enquêteurs en appliquant les méthodologies et les questionnaires d'entretien de so-ii.

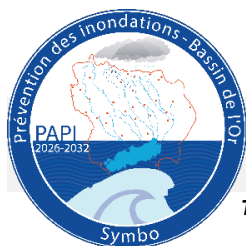
Les rapports REX-impact seront diffusés largement par le site internet de so-ii voire la plateforme de données de l'OSU OREME. Ces REX-impact seront également présentés aux partenaires locaux et aux personnes enquêtées leur des séminaires annuels de so-ii.

ECHEANCIER PREVISIONNEL :

	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Montant	4 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €	

INDICATEURS DE SUIVI/REUSSITE :

Nombre d'enquêtes réalisées auprès d'habitants, d'agriculteurs, d'entrepreneur
 Nombre de rapport REX-impact réalisés et diffusés



TYPE D'ACTION : Etudes

Etudes relatives à l'évaluation environnementale du PAPI 4 ou d'avenant(s)

OBJECTIF DE L'ACTION :

- Accompagner la conduite du projet du PAPI Or 4 par une ou plusieurs prestations extérieures en fonction des besoins

Correspondance SLGRI

GO1/ D1.2 Connaissance et réduction de la vulnérabilité du territoire

MAITRISE D'OUVRAGE : SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'OR**PARTENAIRES :** Etat , Région, Département, EPCIs**TERRITOIRE CONCERNE :** Bassin de l'Or**MONTANT ESTIME :** 60 000 € TTC**CONTEXTE :**

Depuis 2014, le territoire du bassin versant de l'Or s'est engagé dans une stratégie de gestion des risques d'inondation globale à l'échelle du bassin versant, au travers du PAPI d'intention d'abord (PAPI 1), de la stratégie locale du bassin de l'Or, puis d'un PAPI complet (PAPI2), suivi d'un nouveau PAPI complet (PAPI3), outil privilégié de mise en oeuvre opérationnelle de cette stratégie.

Le PAPI n'est pas une fin en soi mais bien une étape incontournable d'une stratégie d'actions publiques à long terme sur le Bassin Versant de l'Or visant un objectif de réduction progressive et durable des dommages aux personnes et aux biens pouvant découler des inondations et crues rapides susceptibles de se développer sur ce bassin.

C'est pourquoi il sera nécessaire, à l'issue du présent programme, de poursuivre la dynamique engagée sur le territoire en matière de prévention des inondations et de s'interroger sur la pertinence de l'élaboration d'un 4ème PAPI sur le bassin versant de l'Or. Cette réflexion devra s'engager à l'appui d'un bilan précis et détaillé du PAPI 2026-2032 et des différents enseignements mis en exergue notamment par la mise en oeuvre couplée du PAPI et de la SLGRI.

Cette action transversale à l'ensemble du programme, mise en oeuvre par le chargé de mission PAPI, pourra nécessiter un accompagnement par une assistance à maîtrise d'ouvrage externe. Elle vise à assurer les moyens nécessaires à la bonne mise en oeuvre du PAPI ainsi qu'à l'élaboration d'un nouveau programme répondant aux exigences du dispositif national PAPI en vigueur.

Il est souligné que les prestations externalisées concerneront des actions techniques chronophages, telles que la compilation de bilans techniques et financiers, ou l'accompagnement à la consultation, mais que l'élaboration de la stratégie du PAPI se fera avec le territoire sous la conduite directe du SYMBO afin de garantir sa bonne appropriation locale.

DESCRIPTION DE L'ACTION :

L'action comprend toutes les missions nécessaires à la réalisation de l'évaluation environnementale du futur PAPI 4 ou d'avenants éventuels au PAPI 3. Cette mission comprendra l'ensemble des prestations nécessaires à l'élaboration du document, en lien avec les services de l'État et les partenaires concernés, jusqu'à sa finalisation.



PLAN DE FINANCEMENT :

FINANCEUR	TAUX	MONTANT
SYMBO	50%	30 000 €
Europe		
Etat	50%	30 000 €
Région		
Département*		
	TOTAL :	60 000 €

**Participation possible sur instruction technique du dossier*

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :

L'élaboration des cahiers des charges des/de la prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage et leur suivi seront assurés par le SYMBO. La réalisation de la prestation fera l'objet de prestations de service externe régies par les règles de la commande publique.

ECHEANCIER PREVISIONNEL :

	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Montant		10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €

INDICATEURS DE SUIVI/REUSSITE :

Nombre de réunions, Suivi de l'avancement des projets et du taux de réalisation



Optimiser et fiabiliser le réseau de mesures du bassin de l'Or

OBJECTIF DE L'ACTION :

- Amélioration du système de prévision et d'alerte de crue
- Amélioration de l'alerte
- Prévision et gestion de crise

Correspondance SLGRI

GO3/ D3.1 Agir sur la surveillance et l'alerte

MAITRISE D'OUVRAGE : SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'OR**PARTENAIRES :** Etat, Communes, EPCI, Région, Département**TERRITOIRE CONCERNE :** Bassin de l'Or**MONTANT ESTIME :** 120 000 € HT**CONTEXTE :**

Dans le cadre du PAPI Or 2019-2025, le Symbo a sollicité l'expertise du Service de Prévision des Crues (SPC) / DREAL. Après analyse des besoins, de l'hydrologie particulière du bassin de l'Or (nombreux cours d'eau indépendants) et de campagnes de terrain, il a été proposé un réseau de mesure pour instrumenter les cours d'eau du bassin de l'Or (20 stations) ainsi que l'étang, en vue d'améliorer la prévision des crues par un Système d'Avertissement Local aux Crues (SDAL).

Dans la foulée le SYMBO, en lien avec les communes du territoire, a déployé un réseau d'une quinzaine de stations limnimétriques et parfois pluviométriques, avec l'identification de premiers seuils d'avertissement.

DESCRIPTION DE L'ACTION :

Le SYMBO continuera dans ce PAPI 2026-2032 son travail de suivi, d'entretien et de fiabilisation du réseau hydrométéorologique déployé. Au fil des retours d'expériences effectués sur la qualité des données mesurées, de la fiabilité du réseau et de sa pertinence pour constituer le Système D'Avertissement Local (SDAL) aux crues du bassin, il pourra être proposé des mesures pour renforcer le réseau existant : doublement de certains capteurs ou de la transmission (via radio LoRa par expérimentée dans le déploiement,...) afin d'améliorer la fiabilité du réseau, etc.

Par ailleurs, le travail amont du SPC avait identifié un réseau de stations hydrométéorologiques plus dense que celui réalisé in fine dans le cadre du PAPI Or (20 proposés sur les cours d'eau, contre 12 réalisés). Ce travail de rationalisation des moyens, réalisé par le SYMBO pourra être complété selon les manques identifiés, par le renforcement de station pérenne, comme évoqué initialement, notamment sur la partie amont des sous-bassins (pluviomètre, voire limnigraphe), ou par la mise en place de stations temporaires pour améliorer la connaissance de l'anticipation des crues sur certaines zones à enjeux en établissant des corrélations entre divers sites. Le suivi du niveau de la mer (Port de La Grande Motte et/ou Carnon) permettrait d'améliorer la prévision des inondations, et servirait également pour développer un outil de prévision (action 2.3). L'utilisation de capteurs légers connectés (IoT) pourra être étudié selon les retours des expériences menés, tout comme les dispositifs d'enregistrement des vitesses par vidéo (dispositifs innovants autonomes à moindre coût), afin d'essayer d'estimer plus précisément les débits de crues sur le bassin, et ainsi continuer à fiabiliser le SDAL.



PAPI du bassin de l'Or 2026-2032 – Fiche action

Ce travail pourra être complété par des campagnes de terrain pour réaliser des jaugeages en moyenne et hautes eaux (dès que les conditions sont réunies), afin de fiabiliser les courbes de tarage théoriques des stations déployées, toujours dans le but d'améliorer le SDAL du bassin de l'Or.

PLAN DE FINANCEMENT :

FINANCEUR	TAUX	MONTANT
SYMBO	30%	36 000 €
Europe		
Etat	50%	60 000 €
Région	20%	24 000 €
Département*		
	TOTAL :	120 000 €

**Participation possible sur instruction technique du dossier*

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :

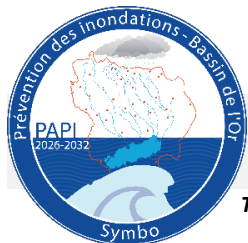
Cette action devra se faire en poursuivant la dynamique des échanges réalisés par le SYMBO avec le Service Prévision des Crues Méditerranée-Ouest de la DREAL Occitanie depuis le PAPI 2.

ECHEANCIER PREVISIONNEL :

	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Montant	X	60 000 €	60 000 €	X	X	X	X

INDICATEURS DE SUIVI/REUSSITE :

Nombre de station réalisée ou renforcée



TYPE D'ACTION : Etudes

Poursuivre le développement d'outils de prévision des crues sur le bassin versant de l'Or (cours d'eau et étang)

OBJECTIF DE L'ACTION :

- Amélioration du système de prévision et d'alerte de crue
- Amélioration de l'alerte
- Prévision et gestion de crise

Correspondance SLGRI

GO3/ D3.1 Agir sur la surveillance et l'alerte

MAITRISE D'OUVRAGE : SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'OR**PARTENAIRES :** Etat, Communes, EPCI, Région, Département**TERRITOIRE CONCERNE :** Bassin de l'Or**MONTANT ESTIME :** 100 000 € HT**CONTEXTE :**

Dans le cadre du PAPI Or 2019-2025, le Symbo a sollicité l'expertise du Service de Prévision des Crues (SPC) / DREAL. Après analyse des besoins, de l'hydrologie et de campagnes de terrain, il a été proposé un réseau de mesure pour instrumenter les cours d'eau du bassin de l'Or, et l'étang, en vue d'améliorer la prévision des crues par un Système d'Avertissement Local aux Crues (SDAL). Cela constituait l'étape 1/3 du SDAL.

Dans la foulée le SYMBO, en lien avec les EPCI et communes du territoire, a déployé un réseau d'une quinzaine de stations limnimétriques et parfois pluviométriques, avec l'identification de premiers seuils d'avertissement à l'aide des données existantes (étape 2/3). Ce travail doit être désormais complété et renforcé afin de rendre le SDAL le plus pertinent et le plus efficace possible.

Dès à présent, un outil de collecte, de supervision et de mise à disposition des données, réalisé en régie par le SYMBO, est opérationnel. Il convient désormais de poursuivre ce travail pour mettre en valeur ces données en fonction des zones inondées potentielles (cours d'eau et étang), tout en intégrant autant que possible de nouvelles données particulièrement sur les prévisions météorologiques afin d'aider à la décision. Cette étape, constitue le volet 3 du SDAL lancé dans le PAPI Or 2019-2025 et dont cette dernière étape a été reportée au PAPI 2026-2032.

DESCRIPTION DE L'ACTION :

Dans le prolongement des stations hydrométéorologiques déployées par le SYMBO ou par d'autres partenaires (EPCI, Etat,...), il convient de continuer à valoriser, et critiquer, les données enregistrées, en s'appuyant sur d'autres données disponibles, pour mieux comprendre et anticiper les crues des rivières du bassin de l'Or et de l'étang de l'Or.

Le coeur de cette action consistera à réaliser des modélisations hydrauliques et hydrologiques (pluie/débit), le cas échéant, pour améliorer la corrélation entre les données collectées sur les stations hydrométéorologiques (hauteur d'eau et pluviométrie) du territoire (cf. SYMBO, 3M, DREAL, Météo France, communes, etc.) et les cartographies de zones inondables. Il sera intégré, autant que techniquement possible, la dimension prévisionnelle à l'aide des données météorologiques observées (pluviographes et pluviométrie radar) ou prévisionnelles (modèles Météo France ARPEGE, AROME, AROME Prévision immédiate, PIAF, vagues, surcotes,...). L'objectif est d'améliorer l'anticipation des zones inondables potentielles (cartographie, niveaux d'alerte, etc.) selon différentes échelles de temps avec une actualisation continue au fil des mises à jour des données météo et du réseau de mesure. Ces éléments devront, dans la mesure du possible, prendre en compte des conditions initiales telles que le niveau de l'étang de l'Or, de la mer ou de l'humidité des sols.



PAPI du bassin de l'Or 2026-2032 – Fiche action

Ce travail se basera au maximum sur les nombreuses données mise à disposition gratuitement par Météo France (via API) depuis 2024, pour établir des corrélations et des prévisions.

Il sera privilégié des outils simples et robustes, en s'appuyant sur des expérimentations ailleurs en zone méditerranéenne, qui pourront être améliorés et fiabilisés au fil du temps par des données de terrain. Dans la mesure du possible, il sera également privilégié des solutions dont le maître d'ouvrage sera propriétaire, afin de contrôler la fiabilité du contenu du modèle, son évolution dans le temps ainsi que la maîtrise des coûts de fonctionnement induits.

L'interopérabilité de l'outil, pour la remise à disposition des résultats, demeure essentielle afin que ces données puissent être intégrées, selon les cas, dans les outils des différents partenaires qui le souhaitent (EPCI, SDIS, opérateurs d'assistance à gestion de crise des collectivités, etc.).

PLAN DE FINANCEMENT :

FINANCEUR	TAUX	MONTANT
SYMBO	30%	30 000 €
Europe		
Etat	50%	50 000 €
Région	20%	20 000 €
Département*		
	TOTAL :	100 000 €

**Participation possible sur instruction technique du dossier*

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :

Des approches ou démarches innovantes pourront être mobilisées, compte tenu des spécificités du sujet.

Cette action devra se faire en poursuivant la dynamique des échanges réalisés par le SYMBO avec le Service Prévision des Crues Méditerranée-Ouest de la DREAL Occitanie depuis le PAPI 2.

ECHEANCIER PREVISIONNEL :

	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Montant	20 000 €	40 000 €	40 000 €	X	X	X	X

INDICATEURS DE SUIVI/REUSSITE :

Mise en place de l'outil de prévision

Linéaire de cours d'eau bénéficiant de l'outil

Nombre de communes bénéficiant de l'outil



TYPE D'ACTION : Etudes

Développement d'un outil de prévision des inondations du littoral

OBJECTIF DE L'ACTION :

- Amélioration du système de prévision et d'alerte de crue
- Amélioration de l'alerte
- Prévision et gestion de crise

Correspondance SLGRI

GO3/ D3.1 Agir sur la surveillance et l'alerte

MAITRISE D'OUVRAGE : PAYS DE L'OR AGGLOMERATION**PARTENAIRES :** SYMBO, Etat, Communes, Région, Département, GAM**TERRITOIRE CONCERNE :** Littoral du bassin de l'Or**MONTANT ESTIME :** 40 000 € HT**CONTEXTE :**

Le littoral du bassin de l'Or est exposé aux inondations par submersion marine, aggravé par le changement climatique (hausse du niveau marin, épisodes méditerranéens plus intenses).

Il n'existe actuellement pas d'outils de prévision de la submersion marine sur ce secteur.

Une approche innovante qui consisterait à croiser les prévisions côtières du SHOM (Service hydrographique et océanographique de la marine) et de Météo France, combiné aux connaissances actuelles sur l'aléa de submersion marine, y compris par déferlement, permettrait d'améliorer la prévision des inondations par submersion marine et donc l'anticipation de ces événements.

DESCRIPTION DE L'ACTION :

Le projet consiste à concevoir et tester un outil numérique de prévision des inondations du littoral :

- Collecte et intégration de données en temps réel (pluviométrie, niveaux d'eau, marée, pression atmosphérique, images radar, prévisions météo).
- Développement d'un module de modélisation hydrodynamique simplifié du littoral.
- Diffusion des cartographies d'inondation pour affichage dans des interfaces web cartographiques existantes, pour visualiser les risques en temps réel et prévisionnel, avec les zones potentiellement impactées.
- Tests en conditions réelles sur plusieurs épisodes de surcote marine, retour d'expérience, évaluation de la fiabilité et mise à jour.

PLAN DE FINANCEMENT :

FINANCEUR	TAUX	MONTANT
POA	30%	12 000 €
Europe		
Etat	50%	20 000 €
Région	20%	8 000 €
Département*		
	TOTAL :	40 000 €

*Participation possible sur instruction technique du dossier

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :

Cette action sera réalisée en lien avec l'outil de prévision des crues à l'échelle du bassin de l'Or (action 2.2).

Par soucis d'opérationnalité, cette action sera menée sur l'ensemble des communes littorales de Pays de l'Or Agglomération, en complément de l'expérimentation similaire réalisée du côté de Montpellier 3M.

Des approches ou démarches innovantes pourront être mobilisées, compte tenu des spécificités du sujet.

Cette action devra tenir compte d'outils similaires en cours de développement à proximité (Bassin de Thau,...). Il devra associer notamment le BRGM et la DREAL Occitanie afin d'identifier les interactions possibles avec le réseau "Tempêtes" déjà en place en Occitanie.

ECHEANCIER PREVISIONNEL :

	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Montant	5 000 €	20 000 €	15 000 €	X	X	X	X

INDICATEURS DE SUIVI/REUSSITE :

Mise en place de l'outil de prévision

Linéaire de littoral bénéficiant de l'outil

Nombre de communes bénéficiant de l'outil



TYPE D'ACTION : Etudes

Accompagnement des communes dans la réalisation et révision de leur PCS, ainsi que des EPCI dans la mise en place des PiCS

OBJECTIF DE L'ACTION :

- Améliorer l'alerte
- Anticiper et fiabiliser la gestion de crise
- Assurer la sauvegarde des populations
- Révision et gestion de crise

Correspondance SLGRI

GO3/ D3.2 Se préparer à la crise et apprendre à mieux vivre avec les inondations

MAITRISE D'OUVRAGE : SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'OR**PARTENAIRES :** Communes/EPCI/Etat/ Région/ Département/ SDIS**TERRITOIRE CONCERNE :** Bassin de l'Or**MONTANT ESTIME :** PM**CONTEXTE :**

L'article 13 de la loi 2004-811 du 13/08/2004 de modernisation de la sécurité civile rend obligatoire dans les communes dotées d'un plan de prévention des risques prévisibles naturels approuvé, la réalisation d'un PCS. Le PCS est élaboré et arrêté par le maire de la commune. Sur le territoire du bassin de l'Or, 28 des 32 communes possèdent un PPRi approuvé. Toutes les communes du bassin versant disposent d'un PCS réalisé ou en cours d'élaboration.

La loi Matras du 25 novembre 2021 sur la modernisation de la sécurité civile et l'amélioration de la résilience des territoires face aux crises apporte plusieurs évolutions majeures :

- Une meilleure articulation entre PCS et intercommunalité, avec la mise en place des Plans Intercommunaux de Sauvegarde (PiCS) pour une gestion collective et coordonnée des crises, avant le 25/11/2026.
- Un renforcement du rôle des citoyens et des acteurs locaux dans la gestion des risques grâce à des dispositifs de sensibilisation et de formation.
- Un encouragement à la réalisation d'exercices réguliers de gestion de crise, afin d'éprouver l'efficacité des PCS et des dispositifs d'alerte.

Dans cette perspective, les PiCS offrent une approche intégrée et intercommunale de la gestion de crise, particulièrement pertinente sur un territoire où les phénomènes hydrologiques dépassent largement les limites communales. Leur mise en place permettrait :

- Une meilleure coordination des moyens humains et matériels entre communes.
- Une harmonisation des protocoles d'alerte et de gestion de crise.
- Un partage d'expériences et de bonnes pratiques entre élus et services technique

La réalisation périodique d'exercices de gestion de crise reste insuffisante sur le territoire. Or, ces exercices sont indispensables pour :

- Tester l'opérationnalité des PCS et des dispositifs d'alerte.
- Former les élus, services techniques et citoyens à la gestion de crise.
- Évaluer la réactivité des services de secours et des acteurs locaux en cas d'inondation.
- Sensibiliser la population et favoriser l'appropriation des comportements à adopter en cas de crise.



PAPI du bassin de l'Or 2026-2032 – Fiche action

Ainsi, dans la continuité du PAPI d'intention, un travail de structuration et de coordination des exercices de crise doit être poursuivi avec l'ensemble des communes et des EPCI du bassin versant.

DESCRIPTION DE L'ACTION :

L'action consiste à accompagner techniquement les communes et EPCI dans la mise en place ou la révision des Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) et Plans intercommunaux de Sauvegarde (PiCS), afin d'y intégrer la dimension de gestion du risque d'inondation, avec une approche de bassin-versant.

Il sera porté une attention particulière à l'utilisation des données d'aléas inondation les plus récentes ainsi que l'intégration du Système D'Avertissement Local (SDAL) aux inondations que le SYMBO a commencé à mettre en place durant le PAPI 2019-2025, et qu'il poursuivra dans ce PAPI.

PLAN DE FINANCEMENT :

FINANCEUR	TAUX	MONTANT
SYMBO		
Europe		
Etat		
Région		
Département		
	TOTAL :	PM

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :

Le travail d'animation et d'assistance sera réalisé par le SYMBO. Il devra être réalisé en partenariat avec le Service Interministériel de Défense et de Protection Civile de l'Hérault (SIDPC 34) et le Service Prévision des Crues Méditerranée-Ouest de la DREAL Occitanie.

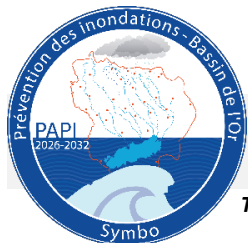
ECHEANCIER PREVISIONNEL :

	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Montant	X	X	X	X	X	X	X

INDICATEURS DE SUIVI/REUSSITE :

Nombre de PCS révisé

Nombre de PiCS mis en place



TYPE D'ACTION : Etudes

Coordination des PCS et des exercices de secours à l'échelle du bassin-versant de l'Or

OBJECTIF DE L'ACTION :

- Améliorer l'alerte
- Anticiper et fiabiliser la gestion de crise
- Assurer la sauvegarde des populations
- Révision et gestion de crise

Correspondance SLGRI

GO3/ D3.2 Se préparer à la crise et apprendre à mieux vivre avec les inondations

MAITRISE D'OUVRAGE : SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'OR**PARTENAIRES :** Communes/EPCI/Etat/ Région/ Département/ SDIS**TERRITOIRE CONCERNE :** Bassin de l'Or**MONTANT ESTIME :** PM**CONTEXTE :**

L'article 13 de la loi 2004-811 du 13/08/2004 de modernisation de la sécurité civile rend obligatoire dans les communes dotées d'un plan de prévention des risques prévisibles naturels approuvé, la réalisation d'un PCS. Le PCS est élaboré et arrêté par le maire de la commune. Sur le territoire du bassin de l'Or, 28 des 32 communes possèdent un PPRi approuvé. Toutes les communes du bassin versant disposent d'un PCS réalisé ou en cours d'élaboration.

La loi Matras du 25 novembre 2021 sur la modernisation de la sécurité civile et l'amélioration de la résilience des territoires face aux crises apporte plusieurs évolutions majeures :

- Une meilleure articulation entre PCS et intercommunalité, avec la mise en place des Plans Intercommunaux de Sauvegarde (PiCS) pour une gestion collective et coordonnée des crises, avant le 25/11/2026.
- Un renforcement du rôle des citoyens et des acteurs locaux dans la gestion des risques grâce à des dispositifs de sensibilisation et de formation.
- Un encouragement à la réalisation d'exercices réguliers de gestion de crise, afin d'éprouver l'efficacité des PCS et des dispositifs d'alerte.

Dans cette perspective, les PiCS offrent une approche intégrée et intercommunale de la gestion de crise, particulièrement pertinente sur un territoire où les phénomènes hydrologiques dépassent largement les limites communales. Leur mise en place permettrait :

- Une meilleure coordination des moyens humains et matériels entre communes.
- Une harmonisation des protocoles d'alerte et de gestion de crise.
- Un partage d'expériences et de bonnes pratiques entre élus et services technique

La réalisation périodique d'exercices de gestion de crise reste insuffisante sur le territoire. Or, ces exercices sont indispensables pour :

- Tester l'opérationnalité des PCS et des dispositifs d'alerte.
- Former les élus, services techniques et citoyens à la gestion de crise.
- Évaluer la réactivité des services de secours et des acteurs locaux en cas d'inondation.
- Sensibiliser la population et favoriser l'appropriation des comportements à adopter en cas de crise.

Ainsi, dans la continuité du PAPI d'intention, un travail de structuration et de coordination des exercices de crise doit être poursuivi avec l'ensemble des communes et des EPCI du bassin versant.

DESCRIPTION DE L'ACTION :

L'action consiste à inciter et coordonner les exercices de secours sur le bassin versant :

- accompagnement à la réalisation des exercices de crise en lien notamment avec les PPMS et l'organisation de formations collégiales : la réalisation des exercices de crise sera réalisée en priorité sur des cas représentatifs en ce qui concerne le type de crue, la nature des enjeux exposés (habitat, activité, agriculture...), la taille de la commune, etc. ;
- établissement d'une analyse critique sur l'efficacité des procédures au vu des exercices et la rédaction d'un document de retour d'expérience, intégrant des recommandations spécifiques ;
- le cas échéant, la définition des besoins en actualisation ou correction de PCS et futurs PiCS.

Cette action sera réalisée en partenariat avec tous les acteurs de la gestion de crise et mobilisera les gestionnaires d'établissements sensibles (établissements d'enseignements, camping, etc.) et stratégiques. Un retour d'expérience sur ces exercices de crise sera réalisé et diffusé. Il conviendra aussi de mettre en oeuvre les actions découlant des retours d'expériences.

PLAN DE FINANCEMENT :

FINANCEUR	TAUX	MONTANT
SYMBO		
Europe		
Etat		
Région		
Département		
	TOTAL :	PM

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :

Le travail d'animation et d'assistance sera réalisé par le SYMBO, en lien étroit avec les EPCI et communes. Il devra être réalisé en partenariat avec le Service Interministériel de Défense et de Protection Civile de l'Hérault (SIDPC 34) et le Service Prévision des Crues Méditerranée-Ouest de la DREAL Occitanie.

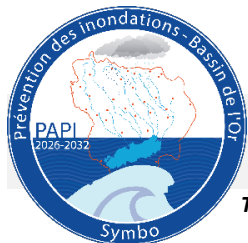
ECHEANCIER PREVISIONNEL :

	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Montant	X	X	X	X	X	X	X

INDICATEURS DE SUIVI/REUSSITE :

Nombre de PCS révisé

Nombre d'exercices de crise réalisés



TYPE D'ACTION : Animation

Maitriser l'occupation des sols en zone inondable - Suivi des SCOTs/Renforcement des liens avec Aménageurs

OBJECTIF DE L'ACTION :

- Informer et sensibiliser les élus du bassin versant
- Intégrer le risque inondation dans l'aménagement du territoire
- Connaissance du risque

Correspondance SLGRI

GO1/ D1.1 Respecter les principes d'un aménagement du territoire intégrant les risques d'inondations

MAITRISE D'OUVRAGE : SYMBO/EPCI**PARTENAIRES :** EPCI/SYMBO, Etat, Région, Département, Communes, Aménageurs**TERRITOIRE CONCERNE :** Bassin de l'Or**MONTANT ESTIME :** PM**CONTEXTE :**

Le SCOT constitue un outil stratégique fondamental dans la réduction de la vulnérabilité des territoires. En effet, s'agissant d'un outil d'aménagement du territoire, le SCOT permet d'imaginer le développement d'un territoire en prenant en considération les conséquences d'une inondation pour son attractivité future. Ainsi, réfléchir à un aménagement du territoire qui permette de limiter les atteintes d'une inondation à la sécurité de ses habitants, à ses emplois et ses entreprises, à son patrimoine culturel et environnemental, c'est répondre à la notion de développement réellement durable du territoire.

Le périmètre du PAPI de l'Or est concerné par 4 SCOTs élaborés et portés par les 4 EPCIs du bassin versant:

- Le SCOT de la Métropole de Montpellier, adopté le 17/02/2006 et dont la dernière révision a été approuvée le 18 novembre 2019.
- Le SCOT du Pays de Lunel, adopté le 11/07/2006 et dont la dernière révision a été approuvée le 9 février 2023.
- Le SCOT du Pays de l'Or, adopté le 15/12/2011 et dont la dernière révision a été approuvée en juin 2024.
- Le SCOT du Pic Saint Loup/Haute Vallée de l'Hérault adopté le 13/12/2012 et dont la dernière révision a été approuvée le 8 janvier 2019.

La Métropole de Montpellier a par ailleurs engagé l'élaboration d'un PLU intercommunal, dont l'approbation devrait avoir lieu courant 2025.

Les liens avec les porteurs de SCOT (EPCIs) se sont resserrés dans le cadre du PAPI Or : ils sont membres du comité de pilotage et du comité technique du PAPI et ont été désignés par arrêté préfectoral comme parties prenantes à l'élaboration et la mise en oeuvre de la SLGRI du bassin de l'Or.

Il s'agit de poursuivre cette collaboration et de renforcer les liens notamment sur la thématique des inondations, de la submersion marine, des phénomènes de ruissellement et d'accompagner les politiques d'aménagement du territoire pour une meilleure intégration du risque dans les différents outils de planification de l'aménagement du territoire et dans les projets de développement urbain.

Cette prise en compte du risque repose sur une bonne connaissance des phénomènes et fonctionnements hydrauliques sur le territoire, qu'il convient d'améliorer sans cesse.

Cette action vise également des études et schémas directeurs pour la prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme sur le territoire du PAPI et plus particulièrement celui de la Métropole.



PAPI du bassin de l'Or 2026-2032 – Fiche action

Enfin, elle prévoit l'élaboration d'un outil de suivi de l'évolution de l'urbanisation en zone inondable sur le bassin de l'Or.

DESCRIPTION DE L'ACTION :

L'action comprend :

La poursuite de l'accompagnement des communes et EPCIs dans l'élaboration de leur document d'urbanisme (PLU, SCOT). Sur toutes les communes du territoire, la stratégie d'intervention retenue consiste à :

- apporter une assistance techniques aux collectivités et aux aménageurs,
- la mise à disposition des résultats des études de connaissances des risques acquises dans le cadre du PAPI d'intention et développées au travers des actions du PAPI complet, qui devront être pris en compte dans les documents de planification (SCOT et PLU) et les projets d'aménagements.
- la sensibilisation des aménageurs à la nécessité de dessiner un espace moins vulnérable, plus résilient et plus respectueux des cours d'eau, du trait de cote et de leurs zones inondables.
- l'élaboration et la diffusion aux porteurs de SCOT du bassin versant de documents d'information et de recommandations (plaquette d'information, guide technique dressant l'état des lieux et l'état des connaissances de la prise en compte actuelle des risques dans les documents d'urbanisme, ...)

PLAN DE FINANCEMENT :

FINANCEUR	TAUX	MONTANT
SYMBO/EPCI		
Europe		
Etat		
Région		
Département		
	TOTAL :	PM

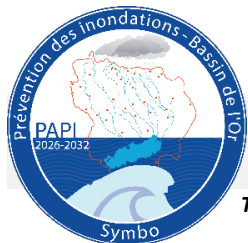
MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :

ECHEANCIER PREVISIONNEL :

	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Montant	X	X	X	X	X	X	X

INDICATEURS DE SUIVI/REUSSITE :

Nombre de communes ou d'intercommunalités assistées par le Symbo et ayant mis à jour leur document d'urbanisme en tenant compte des études de risques



TYPE D'ACTION : Etudes

Etudes relatives à la prise en compte du risque dans les documents d'urbanisme

OBJECTIF DE L'ACTION :

- Informer et sensibiliser les élus du bassin versant
- Intégrer le risque inondation dans l'aménagement du territoire
- Connaissance du risque

Correspondance SLGRI

GO1/ D1.1 Respecter les principes d'un aménagement du territoire intégrant les risques d'inondations

MAITRISE D'OUVRAGE : COMMUNES/EPCI/SYMO**PARTENAIRES :** Etat, EPCI, Communes, SYMO**TERRITOIRE CONCERNE :** Bassin de l'Or**MONTANT ESTIME :** 50 000 € HT**CONTEXTE :**

Le bassin versant de l'Or est soumis à des aléas d'inondation multiples : crues rapides des cours d'eau, ruissellements intenses, débordements d'étang, et submersion marine en zone littorale. Si une grande majorité des communes est aujourd'hui couverte par un Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI), certains secteurs ne sont pas toujours cartographiés sur les différents aléas ou mériteraient une actualisation des cartographies d'aléa par des modélisations à l'échelle d'une zone à aménager.

Dans un contexte de pression foncière marquée et de changement climatique, il est crucial de mieux articuler aménagement du territoire et prévention du risque, afin d'éviter d'augmenter la vulnérabilité en zones inondables et d'améliorer la résilience du tissu urbain existant. L'enjeu est également d'outiller les collectivités locales pour intégrer ces problématiques dans les révisions à venir de leurs documents d'urbanisme.

DESCRIPTION DE L'ACTION :

L'action vise à accompagner les collectivités du bassin versant de l'Or dans la réalisation d'études hydrauliques à vocation urbanistique, en ciblant :

Les secteurs non encore couverts par des cartographies d'aléas détaillées, ou ceux nécessitant une actualisation en raison de l'évolution des conditions locales (urbanisation, changement climatique, événements récents) ou de données plus fines (topographie).

Les études devront :

- caractériser les aléas inondation recherchés (débordement, ruissellement,...) à une échelle adaptée au zonage d'urbanisme,
- intégrer, lorsque pertinent, les effets du changement climatique (intensité des pluies, saturation des sols, hausse du niveau marin...),
- produire des cartographies pour le porter à connaissance ou pour alimenter des procédures de révision de PLU/PLUi,
- formuler des recommandations urbanistiques concrètes : localisation des zones à éviter, prescriptions constructives, zonages à adapter...
- intégrer si besoin des éléments de diagnostic écologique (zones humides, continuités écologiques) pour croiser les enjeux.

Le portage des études pourra se faire à l'échelle commune ou intercommunale, avec un accompagnement technique du Symbo.



PLAN DE FINANCEMENT :

FINANCEUR	TAUX	MONTANT
Communes/EPCI/SYMBO	50%	25 000 €
Europe		
Etat	50%	25 000 €
Région		
Département*		
	TOTAL :	50 000 €

**Participation possible sur instruction technique du dossier*

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :

Les résultats des études doivent être intégrés dans les documents d'urbanisme.

ECHEANCIER PREVISIONNEL :

	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Montant	7 143 €	7 143 €	7 143 €	7 143 €	7 143 €	7 143 €	7 143 €

INDICATEURS DE SUIVI/REUSSITE :

Nombres d'études menées



Diagnostics de vulnérabilité et appui au montage de dossiers de subvention : "OR ALABRI" - Habitations et Activ. Éco.

OBJECTIF DE L'ACTION :

- Réduire durablement les vulnérabilités des biens, des personnes situés en zone inondable
- Réduire les conséquences des inondations

Correspondance SLGRI

GO1/ D1.2 Connaissance et réduction de la vulnérabilité du territoire

MAITRISE D'OUVRAGE : SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'OR**PARTENAIRES :** Communes/EPCI/Etat/Région/Département/CCI/Assureurs etc.**TERRITOIRE CONCERNE :** Bassin de l'Or**MONTANT ESTIME :** 350 000 € TTC**CONTEXTE :**

Lors du PAPI 2019-2025, le SYMBO a engagé la démarche "OR ALABRI". D'abord ciblée sur les secteurs prioritaires, identifiés dans le cadre de la stratégie du PAPI 2019-2025, ce dispositif a été élargi sur la fin du précédent PAPI. Il en résulte une dynamique importante du dispositif sur le territoire, qui commence à être de plus en plus identifié et apprécié par les habitants et les collectivités. Il convient de poursuivre et renforcer cette dynamique afin de réduire la vulnérabilité des biens et des personnes sur le bassin de l'Or.

Le diagnostic du PAPI Or a identifié une vulnérabilité environnementale potentielle vis-à-vis d'infrastructures (ICPE, stations-service et Stations de Traitement des Eaux Usées,...) situées en zone inondables susceptibles de déverser des polluants afin de limiter au maximum des effets dominos en cas de crue avec des pollutions sur des milieux inestimables (zones humides, étang de l'Or,...) et des contraintes fortes pour le retour à la normale sur le territoire (exemple : des aires de captage AEP).

DESCRIPTION DE L'ACTION :

Sur la base du bilan du programme OR ALABRI sur la période 2022-2025, il sera nécessaire de faire un état des lieux de la démarche et des attentes du territoire. Puis de proposer une démarche adaptée pour relancer le dispositif sur le bassin de l'Or. Le volet communication devra être repensé, en lien avec les autres actions du PAPI Or, et renforcé afin de toucher le maximum de personnes identifiées en zone inondable sur le territoire.

Le dispositif devra être capable de répondre rapidement à une forte demande suite par exemple à une inondation sur tout ou partie du territoire.

Les principales étapes seront :

- Faire un état des lieux critique de la démarche 2022-2025 et recueillir les attentes du territoire.
- Proposer une démarche adaptée. Identifier des leviers d'actions (communication, assureurs, CCI, etc.)
- Repenser et renforcer la communication, en lien avec les autres actions du PAPI, pour toucher le maximum de personnes concernées.
- Relancer les personnes ayant réalisées un diagnostic avec des mesures préconisées et qui n'ont pas réalisé les travaux.
- Contacter / Relancer les particuliers, espaces collectifs et entreprises situés en zones inondables connues sur le bassin (courriers individualisés)
- Continuer à proposer un accueil téléphonique et par courriel, ainsi qu'une démarche de PFMS lors du diagnostic.
- Accompagner dans le montage financier (demande de subvention) jusqu'à la réalisation des travaux.

Les diagnostics doivent pouvoir être réalisés en particulier pour :

- les logements individuels
- les parties communes de bâtiments collectifs
- Les activités économiques (< 20 salariés), avec un focus sur les gestionnaires d'infrastructures et industriels susceptibles de déverser des polluants en cas d'inondation.

Les diagnostics doivent intégrer des levés topographiques afin de confronter précisément le ou les aléas d'inondation connus sur le bâtiment concerné.

PLAN DE FINANCEMENT :

FINANCEUR	TAUX	MONTANT
SYMBO	20%	70 000 €
Europe	30%	105 000 €
Etat	50%	175 000 €
Région		
Département		
	TOTAL :	350 000 €

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :

Le SYMBO sera maître d'ouvrage de l'opération.

Cette mission sera externalisée, sur la durée du PAPI Or.

Le pilotage et la coordination du dispositif sera assuré par le chargé de mission inondation du SYMBO (action 0.1).

Des comités techniques et de pilotage permettront de suivre l'ensemble de la démarche "OR ALABRI".

ECHEANCIER PREVISIONNEL :

	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Montant	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €

INDICATEURS DE SUIVI/REUSSITE :

Nombre de réunions d'informations réalisées

Nombre de diagnostics réalisés

Nombre de PFMS réalisés

Nombre de dossiers de subvention et de travaux réalisés

L'objectif est de réaliser, malgré sa deuxième édition, un résultat proche de la première démarche OR ALABRI : 300 diagnostics / PFMS, 50 dossiers travaux.



TYPE D'ACTION : Etudes

Diagnostics de vulnérabilité et appui au montage de dossiers de subvention : "OR ALABRI" - Exploitations agricoles

OBJECTIF DE L'ACTION :

- Réduire durablement les vulnérabilités des biens, des personnes et des activités économiques agricoles situés en zone inondable
- Réduire les conséquences des inondations

Correspondance SLGRI

GO1/ D1.2 Connaissance et réduction de la vulnérabilité du territoire

MAITRISE D'OUVRAGE : SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'OR**PARTENAIRES :** Chambre d'agriculture / EPCI/Communes/Etat,...**TERRITOIRE CONCERNE :** Bassin de l'Or**MONTANT ESTIME :** 50 000 € TTC**CONTEXTE :**

Lors du PAPI 2019-2025, le SYMBO a engagé la démarche "OR ALABRI". D'abord ciblée sur les secteurs prioritaires, identifiés dans le cadre de la stratégie du PAPI 2019-2025, ce dispositif a été élargi sur la fin du précédent PAPI. Il en résulte une dynamique importante du dispositif sur le territoire, qui commence à être de plus en plus identifié et apprécié par les habitants et les collectivités. Une action spécifique aux exploitations agricoles du PAPI 2 n'a pas pu être mise en œuvre. Il s'agit de l'une des priorités à renforcer dans ce PAPI3 afin de toucher un secteur économique majeur du territoire.

En effet, sur le bassin versant de l'Or, les exploitations agricoles sont particulièrement exposées aux aléas d'inondation:

- Crues par débordement de cours d'eau,
- Ruissellements intenses,
- Submersions dans les secteurs littoraux ou étangs.

Ces événements entraînent des pertes économiques importantes (détérioration des cultures, des bâtiments d'élevage, du matériel, ruptures logistiques) et compromettent parfois la continuité de l'activité agricole.

Le dispositif OR ALABRI permet de financer des diagnostics de vulnérabilité et des travaux de réduction du risque, sous certaines conditions.

DESCRIPTION DE L'ACTION :

L'action consiste à mettre en œuvre un dispositif d'accompagnement technique et administratif destiné aux exploitants agricoles exposés au risque d'inondation sur le bassin de l'Or, avec les objectifs suivants :

- Identifier les exploitations agricoles éligibles au dispositif ALABRI,
- Recueillir les attentes du territoire en vue de proposer une stratégie adaptée aux besoins du monde agricole,
- Réaliser, avec un bureau d'étude spécialisé, des diagnostics de vulnérabilité personnalisés avec une topographie complémentaire pour préciser le risque : analyse des bâtiments, équipements, accès, organisation de l'activité...
- Proposer des mesures de réduction du risque adaptées : rehaussement d'équipements, cloisonnement, amélioration de l'alerte interne, stockage sécurisé, etc.

- Réaliser un focus sur les précautions et aménagements qui permettront de limiter d'éventuelles pollutions des milieux aquatiques en cas d'inondation,
- Informer les exploitants sur les aides disponibles,
- Accompagner les exploitants dans la constitution des dossiers de demande de subvention (pièces justificatives techniques et administratives).

L'action comprendra notamment :

- une campagne d'information ciblée,
- un dispositif de suivi individualisé des demandes, jusqu'au solde des subventions possibles.

Les diagnostics doivent intégrer des levés topographiques afin de confronter précisément le ou les aléas d'inondation connus sur le bâtiment concerné.

Le dispositif devra être capable de répondre rapidement à une forte demande suite par exemple à une inondation sur tout ou partie du territoire.

PLAN DE FINANCEMENT :

FINANCEUR	TAUX	MONTANT
SYMBO	20%	10 000 €
Europe	30%	15000
Etat	50%	25 000 €
Région		
Département		
	TOTAL :	50 000 €

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :

Le SYMBO sera maître d'ouvrage de l'opération.

Cette mission sera externalisée, sur la durée du PAPI Or.

Le pilotage et la coordination du dispositif sera assuré par le chargé de mission inondation du SYMBO (action 0.1).

Des comités techniques et de pilotage permettront de suivre l'ensemble de la démarche "OR ALABRI".

ECHEANCIER PREVISIONNEL :

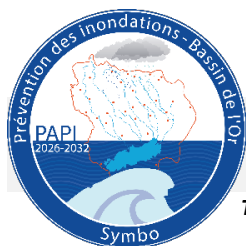
	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Montant	5 000 €	25 000 €	20 000 €	X	X	X	X

INDICATEURS DE SUIVI/REUSSITE :

Nombre d'exploitations contactées

Nombre de diagnostics réalisés

Nombre de travaux réalisés



TYPE D'ACTION : Etudes

Diagnostics de vulnérabilité et appui au montage de dossiers de subvention : "OR ALABRI" - Bâtiments publics

OBJECTIF DE L'ACTION :

- Caractériser les enjeux en zone inondable
- Réduire durablement les vulnérabilités des biens et des personnes situés en zone inondable
- Réduire les conséquences des inondations

Correspondance SLGRI

GO1/ D1.2 Connaissance et réduction de la vulnérabilité du territoire

MAITRISE D'OUVRAGE : SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'OR**PARTENAIRES :** Communes/EPCI/Etat/Région/Département/SDIS/Assureurs/...**TERRITOIRE CONCERNE :** Bassin de l'Or**MONTANT ESTIME :** 50 000 € HT**CONTEXTE :**

Lors du PAPI 2019-2025, le SYMBO a engagé la démarche "OR ALABRI". D'abord ciblée sur les secteurs prioritaires, identifiés dans le cadre de la stratégie du PAPI 2019-2025, ce dispositif a été élargi sur la fin du précédent PAPI. Il en résulte une dynamique importante du dispositif sur le territoire, qui commence à être de plus en plus identifié et apprécié par les habitants et les collectivités. Néanmoins, il n'a pas été mené de démarche spécifique aux bâtiments des collectivités du territoire situés en zone inondable.

Le diagnostic du PAPI Or a identifié une vulnérabilité environnementale potentielle vis-à-vis d'infrastructures (ICPE, stations-service et Stations de Traitement des Eaux Usées,...) situées en zone inondables susceptibles de déverser des polluants afin de limiter au maximum des effets dominos en cas de crue avec des pollutions sur des milieux inestimables (zones humides, étang de l'Or,...) et des contraintes fortes pour le retour à la normale sur le territoire (exemple : des aires de captage AEP).

DESCRIPTION DE L'ACTION :

Après avoir recensé les bâtiments publics identifiés en zone inondable, en lien avec les démarches de PiCS engagées sur le territoire, les EPCI et les communes, il sera demandé à un prestataire spécialisé de réaliser des diagnostics de vulnérabilité aux inondations des bâtiments concernés.

Il identifiera le niveau d'eau de l'aléa de référence et le comparera avec le plancher habitable. Les ouvrants seront répertoriés ainsi que les systèmes de ventilation présents sous le niveau de l'aléa de référence. Le risque de refoulement par les réseaux d'eau usés sera examiné. La présence d'un niveau refuge sera précisée. Les équipements fortement vulnérables comme les systèmes de chauffage, les moteurs d'ascenseurs, les équipements informatiques, les armoires électriques, seront inventoriés.

Une fois cet état des lieux relevés, le diagnostiqueur proposera des mesures visant à réduire la vulnérabilité des bâtiments : pose de batardeaux, de clapets anti-retour, rehaussement des systèmes électriques, mais aussi des mesures organisationnelles...

Le financement potentiel des mesures est décrit en tant qu'outil d'aide à la décision pour le passage à la phase travaux.

Le stockage des batardeaux sera anticipé pour faciliter leur mise en place et leur entretien.



PAPI du bassin de l'Or 2026-2032 – Fiche action

Les diagnostics seront remis aux propriétaires des bâtiments.

Les propriétaires pour lesquels des mesures auront été préconisés pourront être accompagnés dans le montage financier (demande de subvention) jusqu'à la réalisation des travaux.

Une attention sera portée sur le risque de pollution des milieux aquatiques en cas de crue.

PLAN DE FINANCEMENT :

FINANCEUR	TAUX	MONTANT
SYMBO	20%	10 000 €
Europe	30%	15 000 €
Etat	50%	25 000 €
Région		
Département		
	TOTAL :	50 000 €

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :

Le SYMBO sera maître d'ouvrage de l'opération.

Cette mission sera externalisée, sur la durée du PAPI Or.

Le pilotage et la coordination du dispositif sera assuré par le chargé de mission inondation du SYMBO (action 0.1).

Des comités techniques et de pilotage permettront de suivre l'ensemble de la démarche "OR ALABRI".

ECHEANCIER PREVISIONNEL :

	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Montant	5 000 €	25 000 €	20 000 €	X	X	X	X

INDICATEURS DE SUIVI/REUSSITE :

Nombre de diagnostics réalisés

Nombre de dossiers de subvention et de travaux réalisés



TYPE D'ACTION : Etudes

Diagnostics de vulnérabilité et appui au montage de dossiers de subvention : "RUISSEL'ALABRI" - Habitations et Activ. Éco.

OBJECTIF DE L'ACTION :

- Caractériser les enjeux en zone inondable
- Réduire durablement les vulnérabilités des biens et des personnes situés en zone inondable
- Réduire les conséquences des inondations

Correspondance SLGRI

GO1/ D1.2 Connaissance et réduction de la vulnérabilité du territoire

MAITRISE D'OUVRAGE : MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE**PARTENAIRES :** SYMBO/Communes/EPCI/Etat/Région/Département**TERRITOIRE CONCERNE :** Communes 3M du bassin de l'Or**MONTANT ESTIME :** 120 000 € TTC**CONTEXTE :**

Montpellier Méditerranée Métropole a réalisé des études permettant de connaître l'ensemble des zones inondables par ruissellement pluvial sur le territoire (pluviométrie exceptionnelle), et ce de façon suffisamment précise, tant sur leur emprise maximale que sur leurs caractéristiques. L'objectif est de pouvoir déterminer, les hauteurs, vitesses et les enjeux de façon suffisamment précise.

En première approche, le croisement des enjeux bâtis résidentiels avec les zones préalablement identifiées comme zones de ruissellement identifie 9 917 bâtiments en zone inondable par ruissellement.

Les résultats de cette étude (cartographie du ruissellement, hauteurs, vitesses) sont intégrés au PLUi métropolitain, qui a été approuvé en conseil de métropole du 16 juillet 2025.

En complément des contraintes sur l'occupation du sol inhérentes à cette nouvelle connaissance, la Métropole souhaite apporter des solutions et des aides permettant aux propriétaires de parcelles concernées par l'aléa ruissellement de diminuer leur vulnérabilité. Ce dispositif a débuté au sein du PAPI Or 2019-2025, jusqu'à fin 2028. Il s'agit ici d'assurer la continuité de l'opération jusqu'au terme de ce nouveau PAPI Or (2032), soit 4 années.

DESCRIPTION DE L'ACTION :

Sur la base de la connaissance des propriétaires de parcelles concernées par des inondations par ruissellement, la Métropole souhaite lancer un dispositif sensiblement identique au dispositif OR ALABRI sur le ruissellement : Ruissel'Alabri.

Les objectifs globaux de l'opération sont les suivants :

- Communication autour du dispositif (site internet, plaquettes, réunions d'information, ...)
- Réalisation de diagnostics pour le compte des bâtiments individuels
- Réalisation de Plans Familiaux de Mise en Sécurité (PFMS)
- Réalisation de diagnostics pour les bâtiments collectifs comprenant les parties communes, le diagnostic d'un appartement témoin en rez de chaussée et le diagnostic des parkings enterrés quand il y en a
- Réalisation d'affiches d'information sur le risque pour les parties communes et de supports utiles pour les particuliers habitant dans les bâtiments collectifs
- Réalisation de dossiers de demande de subventions aboutis



PAPI du bassin de l'Or 2026-2032 – Fiche action

Les travaux qui seront préconisés par les diagnostics seront à la charge des propriétaires eux-mêmes s'ils sont engagés (cf. fiches travaux de l'axe 5 du PAPI Or).

Conditions d'exécution :

La réalisation des diagnostics de vulnérabilité des bâtis sont portés par Montpellier 3M dans le cadre d'un programme pluriannuel. Les études de diagnostics des bâtis sont confiées à un prestataire sous conduite du maître d'ouvrage. Une coordination particulière sera réalisée en amont du lancement du programme Ruissel'Alabri afin d'assurer la bonne cohérence entre les dispositifs OR ALABRI (SYMBO) et RUISSEL'ALABRI (3M), dans la continuité du programme OR ALABRI enclenché

La mission intègrera :

- l'animation / communication du projet pour sensibiliser à la démarche et faciliter l'adhésion et les RDV avec les particuliers. Cette communication prendra la forme de réunions publiques et d'actions de communication diverses relayées par les outils de communication communaux (journal municipal, sites internet, réseaux sociaux...) et internes au SYMBO,
- la réalisation des diagnostics et définition des travaux à réaliser,
- le montage financier des travaux,
- le suivi et la coordination des travaux dans la phase exécution.

Le programme Ruissel'Alabri se concentre sur l'aléa ruissellement des parcelles bénéficiant de la connaissance fine de cet aléa sur le territoire métropolitain.

Sur le reste du territoire du bassin versant de l'Or et sur les autres aléas (débordement de cours d'eau et submersion marine), c'est le programme Or'Alabri porté par le SYMBO qui est déployé. Toutefois, il est important que les personnes concernées par plusieurs types d'aléa ne réalisent qu'un seul diagnostic, en bénéficiant de toutes les données d'aléa connues à ce jour.

PLAN DE FINANCEMENT :

FINANCEUR	TAUX	MONTANT
Montpellier 3M	20%	24 000 €
Europe	30%	36 000 €
Etat	50%	60 000 €
Région		
Département		
	TOTAL :	120 000 €

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :

Des comités techniques et de pilotage permettront de coordonner les dispositifs RUISSEL'ALABRI et OR ALABRI sur le bassin-versant de l'Or.

ECHEANCIER PREVISIONNEL :

	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Montant				40 000 €	40 000 €	40 000 €	

INDICATEURS DE SUIVI/REUSSITE :

Nombre de diagnostics réalisés

Nombre de particuliers accompagnés dans une demande de subvention « travaux »



TYPE D'ACTION : Travaux

Travaux de réduction de la vulnérabilité des bâtiments - Habitations ou à usage mixte

OBJECTIF DE L'ACTION :

- Réduire durablement les vulnérabilités des biens et des personnes situés en zone inondable
- Réduire les conséquences des inondations

Correspondance SLGRI

GO1/ D1.2 Connaissance et réduction de la vulnérabilité du territoire

MAITRISE D'OUVRAGE : PARTICULIERS**PARTENAIRES :** SYMBO/Communes/EPCI/Etat/Région/Département**TERRITOIRE CONCERNE :** Bassin de l'Or**MONTANT ESTIME :** 324 000 € TTC**CONTEXTE :**

Lors du PAPI 2019-2025, le SYMBO a engagé la démarche "OR ALABRI". D'abord ciblée sur les secteurs prioritaires, identifiés dans le cadre de la stratégie du PAPI 2019-2025, ce dispositif a été élargi sur la fin du précédent PAPI. Il en résulte une dynamique importante du dispositif sur le territoire, qui commence à être de plus en plus identifié et apprécié par les habitants et les collectivités. Il convient de poursuivre et renforcer cette dynamique afin de réduire la vulnérabilité des biens et des personnes sur le bassin de l'Or.

DESCRIPTION DE L'ACTION :

Le diagnostic détaillé et individuel de la vulnérabilité des bâtis exposés au risque d'inondation (OR ALABRI ou RUISSEL'ALABRI) permet :

- de préciser et formaliser les caractéristiques de l'aléa à l'échelle d'un bâtiment et de sa parcelle ;
- de choisir les mesures de réduction de vulnérabilité adaptées au bâti ;
- de définir les sources de financement possibles et l'accompagnement pour la mise en œuvre des travaux.

Cette action correspond aux travaux destinés à réduire la vulnérabilité des bâtis. Ces travaux répondront aux exigences de l'arrêté du 19/02/2019 listant les travaux pouvant faire l'objet de subventions dans le cadre de la mesure RVPAPI, et pourront notamment consister en :

- la mise en place de dispositifs d'étanchéité temporaires notamment par des batardeaux, d'obturations amovibles ou définitives des ouvrants des constructions, ou le déplacement d'ouvrants sur des façades non exposées,
- des traitements imperméables des voies d'eau provenant des fissures ou des réseaux ;
- l'acquisition et installation d'équipements, fixes ou mobiles, permettant l'élimination des eaux résiduelles dans les constructions ou de grilles de ventilation des vides sanitaires ;
- l'acquisition et installation de clapets anti-retour sur les branchements aux réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales, ainsi que de tampons de regard verrouillables ;
- la création ou aménagement d'une zone refuge pour les personnes ;
- l'acquisition et mise en place de dispositifs d'ouverture manuels des ouvrants ;
- le renforcement des murs des constructions ;
- la mise en place de dispositifs déflecteurs pour la protection des accès aux constructions ;
- l'acquisition et mise en place de dispositifs d'ancrage, de limitation des déplacements par flottaison ou destinés à



PAPI du bassin de l'Or 2026-2032 – Fiche action

empêcher la flottaison, pour les habitations légères de loisirs et les résidences mobiles de loisirs ;

- le rehaussement de planchers ;
- le déplacement hors zone inondable ou mise hors d'eau des tableaux et transformateurs électriques, équipements de génie climatique, de production de chaleur, d'eau chaude sanitaire et de ventilation (dont événements), et cuves d'hydrocarbures ;
- la redistribution ou modification des circuits électriques ;
- l'ancrage et étanchéification des cuves d'hydrocarbures ;
- le remplacement des revêtements de sol et de murs, des menuiseries intérieures ou extérieures et la mise en place de grilles de portes ;
- l'acquisition et mise hors d'eau d'un dispositif de coupure des réseaux de gaz et de courant électrique faible ;
- l'installation, dans le sol, de dispositifs drainants aux abords des bâtiments constructions ;
-

La priorisation de ces travaux sera définie en fonction du diagnostic préalable établi pour chaque bien et de leur performance respective au regard des objectifs de sécurisation des personnes, de réduction des dommages aux biens et de retour à la normale facilité.

PLAN DE FINANCEMENT :

FINANCEUR	TAUX	MONTANT
Particuliers	20%	64 800 €
Europe		
Etat	80%	259 200 €
Région		
Département		
	TOTAL :	324 000 €

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :

Les travaux et les subventions seront réalisés directement par le maître d'ouvrage. Toutefois, le dispositif OR ALABRI (ou Ruissel'ALABRI le cas échéant) pourront accompagner le maître d'ouvrage jusqu'au terme des travaux et du solde de la subvention.

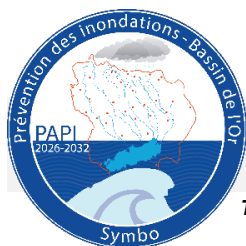
Le SYMBO coordonnera et synthétisera les demandes de subvention auprès des financeurs, comme lors du PAPI Or 2019-2025.

ECHEANCIER PREVISIONNEL :

	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Montant	46 286 €	46 286 €	46 286 €	46 286 €	46 286 €	46 286 €	46 286 €

INDICATEURS DE SUIVI/REUSSITE :

Nombre de travaux réalisés



TYPE D'ACTION : Travaux

Travaux de réduction de la vulnérabilité des bâtiments - Bâtiments publics (hors réseaux et infra.)

OBJECTIF DE L'ACTION :

- Réduire durablement les vulnérabilités des biens et des personnes situés en zone inondable
- Réduire les conséquences des inondations

Correspondance SLGRI

GO1/ D1.2 Connaissance et réduction de la vulnérabilité du territoire

MAITRISE D'OUVRAGE : COMMUNES/EPCI**PARTENAIRES :** SYMBO/Communes/EPCI/Etat/Région/Département/SDIS/Assureurs/...**TERRITOIRE CONCERNE :** Bassin de l'Or**MONTANT ESTIME :** 100 000 € HT**CONTEXTE :**

Sur la base des diagnostics réalisés, les propriétaires de bâtiments publics en zone inondable réaliseront des travaux de réduction de la vulnérabilité qui permettront de réduire les dommages en cas de crue, faciliteront le retour à la normale et répondront aux obligations réglementaires.

DESCRIPTION DE L'ACTION :

L'action consiste à réaliser les travaux identifiés comme pertinents dans le cadre d'un diagnostic :

Pose de batardeaux, de clapets anti-retour, rehaussement de chaudières, d'armoires et d'équipements électriques, de créations de mezzanines pour la mise hors d'eau de matériels ou de stocks sensibles...

Les types de bâtiments identifiés sont les établissements stratégiques (les mairies, les locaux techniques nécessaires à la gestion de crise et post-événement, les gendarmeries, les postes de police...) et les bâtiments recevant une population vulnérable (écoles, crèches, maison de retraite...).

Les propriétaires contacteront des prestataires spécialisées pour obtenir des fournitures de qualité et assurer une pose efficace notamment en ce qui concerne les batardeaux.

La réalisation d'espaces refuges pourra être proposée pour les bâtiments les plus exposés et qui nécessiteraient une telle installation.

PLAN DE FINANCEMENT :

FINANCEUR	TAUX	MONTANT
Communes/EPCI	30%	30 000 €
Europe		
Etat	50%**	50 000 €
Région	20%	20 000 €
Département*		
TOTAL :		100 000 €

*Participation possible sur instruction technique du dossier

** 50% en cas de PPRi approuvé ; 40% en cas de PPR prescrit



MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :

Les travaux et les subventions seront réalisées directement par le maître d'ouvrage. Toutefois, le dispositif OR ALABRI (ou Ruissel'ALABRI le cas échéant) pourront accompagner le maître d'ouvrage jusqu'au terme des travaux et du solde de la subvention.

Le SYMBO coordonnera et synthétisera les demandes de subvention auprès des financeurs, comme lors du PAPI Or 2019-2025.

Le taux d'aide de l'Etat est variable en fonction de la présence d'un PPRi approuvé (50%) ou seulement prescrit (40%).

Les bâtiments éligibles à l'aide de l'Etat (FPRNM¹) sont uniquement ceux participant à la gestion de crise, les bâtiments sensibles ou difficilement évacuables (écoles, EHPAD, établissement hospitaliers) appartenant à des collectivités. L'éligibilité des travaux sera à étudier au cas par cas par les services de l'Etat lors de la demande de subvention.

Les bâtiments de l'Etat ne sont pas pris en charge par le FPRNM, car ils relèvent des ministères concernés (cas des gendarmeries).

Les travaux de réduction de vulnérabilité des réseaux ne sont pas éligibles au titre du FPRNM.

ECHEANCIER PREVISIONNEL :

	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Montant		16 667 €	16 667 €	16 667 €	16 667 €	16 667 €	16 667 €

INDICATEURS DE SUIVI/REUSSITE :

Nombre de travaux réalisés

¹ FPRNM : Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs



TYPE D'ACTION : Travaux

Travaux de réduction de la vulnérabilité des biens d'activités professionnelles d'entreprises (<20 salariés) y/c Exploitations agricoles

OBJECTIF DE L'ACTION :

- Réduire durablement les vulnérabilités des biens et des personnes situés en zone inondable
- Réduire les conséquences des inondations

Correspondance SLGRI

GO1/ D1.2 Connaissance et réduction de la vulnérabilité du territoire

MAITRISE D'OUVRAGE : ENTREPRISES**PARTENAIRES :** SYMBO/Communes/EPCI/Etat/Région/Département**TERRITOIRE CONCERNE :** Bassin de l'Or**MONTANT ESTIME :** 100 000 € TTC**CONTEXTE :**

Lors du PAPI 2019-2025, le SYMBO a engagé la démarche "OR ALABRI". D'abord ciblée sur les secteurs prioritaires, identifiés dans le cadre de la stratégie du PAPI 2019-2025, ce dispositif a été élargi sur la fin du précédent PAPI. Il en résulte une dynamique importante du dispositif sur le territoire, qui commence à être de plus en plus identifiée et appréciée par les habitants et les collectivités. Il convient de poursuivre et renforcer cette dynamique afin de réduire la vulnérabilité des biens et des personnes sur le bassin de l'Or.

DESCRIPTION DE L'ACTION :

Sur la base de diagnostics réalisés dans le cadre de l'animation portée par le SYMBO, les propriétaires des activités économiques de moins de 20 salariés disposeront d'une liste de mesures hiérarchisées leur permettant de réduire leur vulnérabilité vis-à-vis du risque inondation. Elles pourront bénéficier d'un financement pour la réalisation des travaux.

Pour les entreprises de moins de 20 salariés, les travaux éligibles aux fonds de prévention des risques naturels majeurs mentionnés à l'article L561-3 du code de l'environnement :

Mesures identiques à celles de l'habitat :

1. Création ou aménagement d'une zone refuge pour les personnes,
2. Obturation amovible (batardeaux) ou définitive des ouvrants des constructions et, le cas échéant, création d'ouvrants équivalents sur les façades non exposées,
3. Acquisition et installation de clapets anti-retour ou d'équipements poursuivant le même objectif sur les branchements aux réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales, ainsi que de tampons de regard verrouillables,
4. Acquisition et installation de dispositifs de matérialisation des emprises des piscines,
5. Mise hors d'eau des cabines et des mécanismes de fonctionnement des ascenseurs et des monte-escaliers, ainsi qu'acquisition et installation de dispositifs de détection de l'eau permettant d'arrêter automatiquement le fonctionnement de ces mécanismes,
6. Acquisition et installation de dispositifs d'ouverture manuels des ouvrants,
7. Déplacement hors de la zone inondable ou mise hors d'eau des tableaux et transformateurs électriques, équipements de génie climatique, de production de chaleur, d'eau chaude sanitaire et de ventilation (dont événements), et cuves d'hydrocarbures,
8. Redistribution ou modification des circuits électriques,



PAPI du bassin de l'Or 2026-2032 – Fiche action

9. Réalisation ou rehaussement de plancher,
10. Ancrage et étanchéification des cuves d'hydrocarbures,
11. Acquisition et installation de dispositifs d'ancrage, de limitation des déplacements par flottaison ou destinés à empêcher la flottaison, pour les habitations légères de loisirs et les résidences mobiles de loisirs,
12. Traitement imperméable pérenne des voies d'eau provenant des fissures ou des réseaux.

Mesures spécifiques aux activités économiques :

- a) Acquisition et installation de barrières périphériques, ainsi que d'autres dispositifs de matérialisation des emprises des bassins et fosses,
- b) Création ou aménagement d'une zone de repli pour le cheptel,
- c) Déplacement pérenne hors de la zone inondable, mise hors d'eau pérenne ou acquisition et mise en place de dispositifs d'ancrage, de limitation des déplacements par flottaison ou destinés à empêcher la flottaison, pour les équipements tels que compresseurs, groupes électrogènes, machines, citernes, cuves de produits polluants ou dangereux, silos, ainsi que pour les matériels, stocks et documents, ou acquisition et mise en place de dispositifs permettant de limiter les risques en cas d'immersion totale ou partielle de ces équipements, matériels, stocks et documents,
- d) Acquisition et installation de clôtures autour des parcelles agricoles.

Les travaux doivent être menés selon les obligations du PPRI puis dans l'ordre présenté ci-dessus et dans la limite de 10% de la valeur des biens.

PLAN DE FINANCEMENT :

FINANCEUR	TAUX	MONTANT
Entreprises	60%	60 000 €
Europe		
Etat	40%	40 000 €
Région		
Département*		
	TOTAL :	100 000 €

**Participation possible sur instruction technique du dossier*

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :

Les travaux et les subventions seront réalisés directement par le maître d'ouvrage. Toutefois, le dispositif OR ALABRI (ou Ruissel'ALABRI le cas échéant) pourront accompagner le maître d'ouvrage jusqu'au terme des travaux et du solde de la subvention.

Le SYMBO coordonnera et synthétisera les demandes de subvention auprès des financeurs, comme lors du PAPI Or 2019-2025.

ECHEANCIER PREVISIONNEL :

	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Montant		16 667 €	16 667 €	16 667 €	16 667 €	16 667 €	16 667 €

INDICATEURS DE SUIVI/REUSSITE :

Nombre de travaux réalisés



TYPE D'ACTION : Etudes

Etude de définition des travaux pour réduire les inondations du Dardaillon-Est sur le quartier Barthelasse à Lunel-Viel

OBJECTIF DE L'ACTION :

- Lutte contre les inondations et réduction des conséquences dommageables de celles-ci.
- Assurer la sauvegarde des biens et des personnes
- Protection des personnes et des biens

Correspondance SLGRI

GO2/ D2.1 Préserver les capacités d'écoulement

MAITRISE D'OUVRAGE : LUNEL AGGLO / SYMBO**PARTENAIRES :** Commune, EPCI, Etat, Région, Département**TERRITOIRE CONCERNE :** Commune de Lunel-Viel**MONTANT ESTIME :** 150 000 € HT**CONTEXTE :**

Les débordements du Dardaillon-Est dans la traversée de Lunel-Viel interviennent dès les crues fréquentes. Le Dardaillon-Est commence à déborder pour un débit de 25 m³/s (d'occurrence environ 10 ans) et touche les premières maisons pour un débit de 40 m³/s (entre 10 et 30 ans).

Le pont de la RD110 crée une perte de charge importante et contrôle les niveaux en amont. Environ 25 bâtis sont inondés en état actuel avec des hauteurs d'eau entre 0.5 et 1m du fait de ce verrou hydraulique.

L'objectif de cette action est d'améliorer les écoulements du Dardaillon-Est dans la traversée de Lunel-Viel, soit par la résorption du verrou hydraulique lié à la section limitante du pont de la RD110 sous dimensionné, soit par la renaturation du cours d'eau en amont du pont de la RD110 afin de rétablir un espace de mobilité.

Le secteur en aval immédiat du pont de la RD110 a par ailleurs fait l'objet d'un programme récent de travaux de restauration morphologique financé par l'Agence de l'eau. Ces travaux visant à renaturer le cours d'eau ont conduit à en reprofiler le lit mineur en exploitant l'emprise maximale disponible. Ils ont été intégrés en amont de la définition technique des aménagements de la présente action qui s'inscrivent en pleine cohérence avec les objectifs recherchés.

DESCRIPTION DE L'ACTION :

L'action comprend :

L'analyse de plusieurs scénarios au stade des études préliminaires, puis l'analyse d'un scénario jusqu'en phase avant-projet (AVP), avec l'ensemble des études techniques et réglementaires nécessaires à la réalisation des travaux, comprenant :

Une mission de maîtrise d'œuvre pour conduire les études complémentaires (topographie, géotechnique, analyse de sédiments pollués, études préliminaires, études avant-projet, études réglementaires).

La mission pourra aller jusqu'au rendu des études en phase AVP avec précisions des coûts de l'aménagement. Une analyse coût-bénéfices simplifiée ou plus complète sera demandée selon le coût du programme d'aménagement.

La solution retenue, lors de l'étude hydraulique à l'échelle du bassin de l'Or, proposait la reprise du pont de la RD110 au gabarit suivant : largeur 13.3m, hauteur 2.8m, longueur 13 ml.

Néanmoins, il sera également étudié un scénario visant à acquérir et remodeler le secteur en amont du pont afin de diminuer les inondations du quartier de Barthelasse, tout en améliorant les fonctionnalités écologiques de ce tronçon fortement dégradé et sujet à des embâcles (activité d'entreprises et dépôts sauvages).



Conditions d'exécution :

La réalisation des travaux nécessitera des études réglementaires (autorisation environnementale), sur la base de l'étude de projet. Les études feront l'objet de marchés publics. Ces projets sont soumis à une autorisation environnementale, voire étude d'impact DUP, DIG (en fonction des modalités de maîtrise foncière).

PLAN DE FINANCEMENT :

FINANCEUR	TAUX	MONTANT
Lunel Agglo	30%	45 000 €
Europe		
Etat	50%	75 000 €
Région	20%	30 000 €
Département*		
	TOTAL :	150 000 €

**Participation possible sur instruction technique du dossier*

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :

Le maître d'ouvrage (SYMBO, par délégation Gemapi de Lunel Agglomération) organisera des comités techniques et comités de pilotage avec les partenaires du projet à chaque étape importante (validation et suivi).

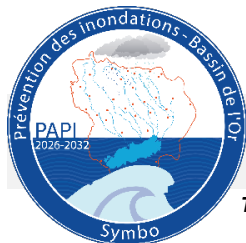
Pour mémoire, la commune de Lunel-Viel est couverte par un PPRi approuvé.

ECHEANCIER PREVISIONNEL :

	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Montant		75 000 €	75 000 €				

INDICATEURS DE SUIVI/REUSSITE :

Réalisation des études préliminaires. Réalisation de comités techniques et comités de pilotage. Proposition d'un scénario de travaux.



TYPE D'ACTION : Etudes

Etude de définition des travaux pour améliorer les écoulements sur le secteur amont du Salaison

OBJECTIF DE L'ACTION :

- Lutte contre les inondations et réduction des conséquences dommageables de celles-ci.
- Assurer la sauvegarde des biens et des personnes
- Protection des personnes et des biens

Correspondance SLGRI

GO2/ D2.1 Préserver les capacités d'écoulement

MAITRISE D'OUVRAGE : COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GRAND PIC-SAINT-LOUP**PARTENAIRES :** Commune, SYMBO, Etat, Région, Département**TERRITOIRE CONCERNE :** Communes de Guzargues et Assas**MONTANT ESTIME :** 30 000 € HT**CONTEXTE :**

L'amont du Salaison a connu deux crues majeures en l'espace d'une décennie :

- celle du 29 septembre 2014, classée comme crue centennale,
- et celle du 10 mai 2025, une crue éclair, très localisée et imprévisible, ayant principalement touché les communes de Guzargues et Assas.

Ces événements ont mis en évidence de graves dysfonctionnements dans la circulation des eaux sur le secteur amont du bassin versant. Des dégâts ont été constatés sur l'usine d'embouteillage et de logistique du Cellier du Pic, pourtant située hors zonage PPRI, ainsi que sur la RD109, submergée lors des crues, provoquant une coupure de l'accès au LIEN (RD68) et représentant un danger majeur pour les automobilistes (en 2014, une personne emportée dans son véhicule a dû être secourue en urgence).

La circulation des eaux ne semble pas optimisée sur ce secteur et mériterait une analyse hydraulique globale, pour préconiser des améliorations des écoulements en période de crue pour diminuer le risque inondation, et si possible ralentir les écoulements en dehors des zones à enjeux. Pour cela, une étude hydraulique, à l'échelle d'un tronçon hydraulique cohérent permettra d'identifier les pistes d'amélioration jusqu'à la préconisation de travaux, en privilégiant autant que possible des solutions fondées sur la nature.

Par ailleurs, une étude est en cours (CCGPSL) pour améliorer la gestion et les potentialités écologiques de la source du Salaison, située 3 km en amont.

DESCRIPTION DE L'ACTION :

Cette action vise à conduire une étude hydraulique à l'échelle d'un tronçon cohérent du bassin-versant amont du Salaison, sur les communes de Guzargues et Assas, vis-à-vis des enjeux évoqués (usine du Cellier du Pic, routes submersibles). Il devra couvrir à minima depuis le pont de la RD26 jusqu'à l'impact aval des aménagements sur les enjeux impactés. Le secteur élargi concerne depuis la source du Salaison jusqu'à RD109E1 (Gourg de la Lèque).

L'étude permettra :

- d'analyser le fonctionnement hydraulique actuel en période de crue,
- d'identifier les secteurs critiques en termes de débordement, de concentration des écoulements ou de vitesse excessive,



PAPI du bassin de l'Or 2026-2032 – Fiche action

- de proposer des scénarios d'aménagement pour améliorer la circulation des eaux,
- de rechercher, si possible, des dispositifs de ralentissement des écoulements en amont des zones à enjeux, afin de réduire la vitesse et le volume d'eau arrivant sur les secteurs sensibles

L'étude ira jusqu'à la formulation de préconisations de travaux, intégrant une analyse des impacts, une hiérarchisation des solutions et une priorisation des interventions à court/moyen terme.

Elle devra inclure :

- des relevés topographiques ciblés,
- une modélisation hydraulique,
- une analyse des enjeux et contraintes locales,
- des scénarios d'aménagement comparés par une approche multicritère (technique, économique, environnementale, réglementaire).

Sur le ou les scénarios retenus, l'étude intégrera :

- la réalisation d'inventaires écologiques (faune/flore, habitats) pour caractériser les milieux potentiellement impactés,
- une évaluation environnementale préalable au titre de la réglementation en vigueur,
- l'élaboration des études jusqu'au stade avant-projet (AVP),
- et l'élaboration des dossiers réglementaires nécessaires à la mise en œuvre des travaux (dossier Loi sur l'eau, éventuelle évaluation d'incidences Natura 2000, dossier ERC, etc.).

Les travaux qui en ressortiront pourront être proposés, ultérieurement à la démarche PAPI Or.

PLAN DE FINANCEMENT :

FINANCEUR	TAUX	MONTANT
GPSL	30%	9 000 €
Europe		
Etat	50%	15 000 €
Région	20%	6 000 €
Département*		
	TOTAL :	30 000 €

**Participation possible sur instruction technique du dossier*

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :

Le maître d'ouvrage organisera des comités techniques et comités de pilotage avec les partenaires du projet à chaque étape importante (validation et suivi).

ECHEANCIER PREVISIONNEL :

	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Montant		15 000 €	15 000 €				

INDICATEURS DE SUIVI/REUSSITE :

Réalisation des études préliminaires. Réalisation de comités techniques et comités de pilotage.



TYPE D'ACTION : Etudes

Schéma Directeur Hydraulique de Vendargues : Etude de faisabilité pour l'extension du Bassin des Fourques et la reprise du passage sous la M613

OBJECTIF DE L'ACTION :

- Lutte contre les inondations et réduction des conséquences dommageables de celles-ci.
- Assurer la sauvegarde des biens et des personnes
- Protection des personnes et des biens

Correspondance SLGRI

GO2/ D2.1 Préserver les capacités d'écoulement

MAITRISE D'OUVRAGE : MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE**PARTENAIRES :** Commune, SYMBO, Etat, Région, Département**TERRITOIRE CONCERNE :** Commune de Vendargues**MONTANT ESTIME :** 125 000 € HT**CONTEXTE :**

La commune de Vendargues a bénéficié d'un schéma directeur hydraulique, réalisé par la Métropole de Montpellier en 2024. Il convient désormais d'étudier la faisabilité technique et financière de l'une de ses actions prioritaires.

DESCRIPTION DE L'ACTION :

Lors de l'élaboration du schéma directeur hydraulique de la commune de Vendargues, Montpellier Méditerranée Métropole a testé plusieurs scénarios d'aménagement. L'action proposée ici a été retenue pour son efficacité dans la lutte contre les inondations du centre-ville, ainsi que pour la relative facilité de sa mise en œuvre. Elle consiste à optimiser un bassin d'écêtement des crues existant, propriété communale sous gestion métropolitaine.

Il s'agit de réaliser l'ensemble des études préopérationnelles en vue de l'augmentation de la capacité du bassin des Fourques, situé en amont du centre-ville de Vendargues sur le ruisseau du Teyron. Cet ouvrage, en tête de bassin versant, permet actuellement le stockage de 72 000 m³. Afin d'écêter les crues jusqu'à une occurrence centennale, une augmentation de 65 000 m³ de sa capacité est nécessaire. Ce projet contribuera à réduire fortement les hauteurs d'eau dans le centre-ville de Vendargues (-0,7 m), particulièrement exposé au risque inondation et d'assurer une régulation du débit en sortie du bassin pour les pluies de période de retour inférieure à 100 ans. Les inondations de 2014 et, plus récemment, celles de 2022 renforcent l'attente locale d'amélioration en matière de gestion des inondations.

Les prestations attendues sont les suivantes :

- Études de faisabilité, et avant-projet (AVP) du scénario retenu.
- Dossiers règlementaires et actualisation de l'étude de danger,
- Analyse coûts/bénéfices (ACB).
- Collecte des données d'entrée nécessaires au projet (topographie, géotechnique (G1 et G2AVP), diagnostic faune-flore).



PLAN DE FINANCEMENT :

FINANCEUR	TAUX	MONTANT
Montpellier 3M	30%	37 500 €
Europe		
Etat	50%	62 500 €
Région	20%	25 000 €
Département*		
	TOTAL :	125 000 €

**Participation possible sur instruction technique du dossier*

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :

Pour mémoire, la commune de Vendargues est couverte par un PPRi approuvé.

Le maître d'ouvrage organisera des comités techniques et comités de pilotage avec les partenaires du projet à chaque étape importante (validation et suivi).

ECHEANCIER PREVISIONNEL :

	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Montant	41 667 €	41 667 €	41 667 €				

INDICATEURS DE SUIVI/REUSSITE :

Réalisation des études préliminaires. Réalisation de comités techniques et comités de pilotage.



TYPE D'ACTION : Etudes

Etude de définition des travaux à entreprendre pour diminuer les inondations de la commune du Crès - Secteur Aval M613 / Voie ferrée

OBJECTIF DE L'ACTION :

- Lutte contre les inondations et réduction des conséquences dommageables de celles-ci.
- Assurer la sauvegarde des biens et des personnes
- Protection des personnes et des biens

Correspondance SLGRI

GO2/ D2.1 Préserver les capacités d'écoulement

MAITRISE D'OUVRAGE : MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE**PARTENAIRES :** Commune, SYMBO, Etat, Région, Département**TERRITOIRE CONCERNE :** Commune du Crès**MONTANT ESTIME :** 420 000 € HT**CONTEXTE :**

La commune du Crès a bénéficié d'un schéma directeur hydraulique, réalisé par la Métropole de Montpellier. Il convient désormais d'étudier la faisabilité technique et financière de l'une de ses actions prioritaires.

DESCRIPTION DE L'ACTION :

Le schéma directeur hydraulique de la commune a démontré des problématiques importantes d'inondation dans la partie Sud de la commune, au niveau de la route RM613 et des commerces attenants, qui sont régulièrement inondés (la RM613 est fermée régulièrement parfois plusieurs fois dans l'année, lors de pluies importantes).

En effet, ce secteur est fortement contraint par les aménagements successifs et notamment celui de la voie ferrée qui ceinture la partie aval et bloque les écoulements vers le Salaison.

La Métropole de Montpellier a engagé des études hydrauliques conséquentes, sur le volet ruissellement, pour trouver des solutions afin diminuer le risque d'inondation du secteur pour tout type d'occurrence.

Compte tenu des contraintes structurelles existantes, il a été identifié les parcelles les plus propices à la réalisation de bassin d'écêtement des crues, jusqu'à un événement exceptionnel. Par ailleurs, l'objectif du projet est de recréer un chemin de l'eau, pour retrouver une évacuation satisfaisante des eaux. Ces aménagements auront un effet bénéfique sur les enjeux existants situés en amont immédiat.

A partir de ce constat, la Métropole et la commune travaillent actuellement à un aménagement urbain compatible avec l'implantation de ces ouvrages hydrauliques qui seront sanctuarisés.

L'objet de cette action est de préciser l'analyse hydraulique avec les aménagements prévus, dans le but de proposer une solution globale de ralentissement des écoulements. Ces études complémentaires pourront aller jusqu'à leur définition au stade avant-projet (AVP) à l'aide de toutes les études pré-opérationnelles nécessaires (ACB/AMC, étude environnementale, etc.), ainsi que l'identification des acquisitions foncières indispensables à l'opération de gestion hydraulique.

La problématique de la remontée de nappe devra être prise en compte dans cette action.

PLAN DE FINANCEMENT :

FINANCEUR	TAUX	MONTANT
Montpellier 3M	50%	210 000 €
Europe		
Etat	50%	210 000 €
Région		
Département		
	TOTAL :	420 000 €

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :

Pour mémoire, la commune du Crès est couverte par un PPRI approuvé.

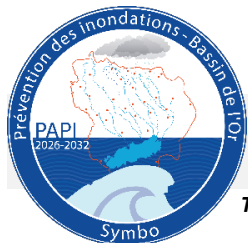
Le maître d'ouvrage organisera des comités techniques et comités de pilotage avec les partenaires du projet à chaque étape importante (validation et suivi).

ECHEANCIER PREVISIONNEL :

	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Montant	105 000 €	105 000 €	105 000 €	105 000 €			

INDICATEURS DE SUIVI/REUSSITE :

Réalisation des études préliminaires. Réalisation de comités techniques et comités de pilotage. Proposition d'un scénario de travaux.



TYPE D'ACTION : Etudes

Etude de définition des travaux de sécurisation de la voie ferrée vis-à-vis des inondations à hauteur du Crès et Castelnau-le-lez

OBJECTIF DE L'ACTION :

- prévenir les interruptions de circulations ferroviaires dues au risque inondation (surverse par dessus les voies et destruction du remblai), voire le déraillement des trains
- protéger les zones urbaines à l'amont et à l'aval du remblai ferroviaire d'une aggravation de l'inondation

Correspondance SLGRI

GO1/ D1.2 Connaissance et réduction de la vulnérabilité du territoire

MAITRISE D'OUVRAGE : SNCF RESEAU**PARTENAIRES :** EPCI, commune, SYMBO**TERRITOIRE CONCERNE :** Commune du Crès et Castelnau-le-Lez**MONTANT ESTIME :** PM**CONTEXTE :**

En 2024-2025, SNCF Réseau a établi un schéma directeur pour le traitement des points noirs hydrauliques rencontrés sur les lignes ferroviaires d'Occitanie. Il en ressort, à l'échelle de la région Occitanie, trois points prioritaires sur le bassin de l'Or, tous situés sur un axe ferroviaire principal ("Tarascon / Sète" - L810 000).

L'un d'eux concerne un tronçon ferroviaire, à hauteur des communes du Crès et de Castelnau-le-Lez, vulnérable aux inondations par ruissellement. En effet, des axes de ruissellement complexes peuvent impacter la ligne de voie ferrée "Tarascon/Sète" (L810 000 entre les PK 70+400 et 72+900).

Ces inondations pourraient provoquer :

- Des coulées de boue dans le déblai, avec un risque de déraillement.
- La mise en charge du remblai, avec un risque de surverse qui pourrait également occasionner un déraillement, ainsi que de longs travaux de remise en état qui interrompraient la circulation ferroviaire sur cet axe.

La commune du Crès est également impactée par le mauvais fonctionnement hydraulique de la zone, ce qui engendre des inondations dans la zone commerciale et sur la RD113 (voir action 6.4).

SNCF réseau a conduit une étude hydraulique de niveau AVP sur la zone.

DESCRIPTION DE L'ACTION :

L'action comprend :

Le choix d'une des techniques confortatives mise en évidence par l'étude avant-projet (AVP) jusqu'au niveau PRO en vue de réaliser des travaux pour sécuriser la voie ferrée (résistance à la surverse).

Ce choix se fera de préférence en concertation avec les acteurs GEMAPIEN et EPTB en raison des impacts possibles en amont et en aval du réseau ferré, à proximité du Salaison, à la limite entre plusieurs communes et EPCI.



PLAN DE FINANCEMENT :

FINANCEUR*	TAUX	MONTANT
SNCF Réseau	100%	
Europe		
Etat		
Région		
Département		
	TOTAL :	PM

*Pour assurer la bonne exécution de cette action, tout cofinancement complémentaire sera le bienvenu.

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :

Cette action est conduite par SNCF Réseau sous réserve de disponibilité de financements.

ECHEANCIER PREVISIONNEL :

	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Montant	X						

INDICATEURS DE SUIVI/REUSSITE :

Réalisation des études. Choix d'un scénario à mettre en œuvre. Réalisation de comités de suivi de l'étude.



TYPE D'ACTION : Etudes

Etude de définition des travaux de sécurisation de la voie ferrée vis-à-vis des inondations de la Cadoule à hauteur de Saint-Aunès/Baillargues

OBJECTIF DE L'ACTION :

- Prévenir les interruptions de circulations ferroviaires dues au risque inondation (surverse par dessus les voies et destruction du remblai), voire le déraillement des trains
- Protéger les zones urbaines à l'amont et à l'aval du remblai ferroviaire d'une aggravation de l'inondation

Correspondance SLGRI

GO1/ D1.2 Connaissance et réduction de la vulnérabilité du territoire

MAITRISE D'OUVRAGE : SNCF RESEAU**PARTENAIRES :** SYMBO, Golf de Baillargues, Commune, EPCI**TERRITOIRE CONCERNE :** Communes de Saint-Aunès et Baillargues (POA/3M)**MONTANT ESTIME :** PM**CONTEXTE :**

En 2024-2025, SNCF Réseau a établi un schéma directeur pour le traitement des points noirs hydrauliques rencontrés sur les lignes ferroviaires d'Occitanie. Il en ressort, à l'échelle de la région Occitanie, trois points prioritaires sur le bassin de l'Or, tous situés sur un axe ferroviaire principal ("Tarascon / Sète" - L810 000).

L'un d'eux concerne un tronçon ferroviaire (entre PK 65+120 et 65 +150), à hauteur des communes de Saint-Aunès et Baillargues, vulnérable aux inondations par débordement de la Cadoule. Ce tronçon avait déjà été identifié dans le PAPI Or 2019-2025 et a fait l'objet de travaux d'arasement partiel du remblai du Golf de Massane (action 6.6), situé à l'aval de la voie ferrée. Cependant ces travaux, réalisés en rive gauche (commune de Baillargues), n'ont pas été prolongés en rive droite (commune de Saint-Aunès).

Lors de l'étude menée par SNCF Réseau (2024-25), il a été identifié que, malgré les travaux réalisés lors du PAPI Or 2, les crues pourraient être à l'origine d'une surverse par-dessus les voies et d'une destruction du remblai ferroviaire, entraînant une coupure prolongée de la circulation ferroviaire.

L'ouvrage de décharge du remblai SNCF, situé en rive droite, n'est actuellement pas fonctionnel, en raison du remblai construit par le golf, à l'aval, perpendiculairement aux écoulements.

La situation de la rive droite reste à risque pour l'intégrité de la voie ferrée et potentiellement sur les riverains à l'aval en raison des inconnues sur la stabilité du remblai du golf.

Deux stations de mesures sont situés sur la Cadoule, l'une à l'amont immédiat de la voie SNCF (limnimètre 3M), l'autre en amont, au niveau de Castries (limnimètre + pluviomètre du Symbo).



DESCRIPTION DE L'ACTION :

L'action consiste à étudier une solution pour ouvrir tout ou partie du remblai du golf, afin de rendre à nouveau fonctionnel l'ouvrage SNCF de décharge des eaux de la Cadoule en période de crue.

Une ouverture du remblai du golf au niveau du PK 65+316 associé à la reprise du fossé entre la voie ferrée et le remblai du golf pourrait permettre d'éviter la surverse, et ainsi la destruction de la voie ferrée. Cette action permettrait d'abaisser les hauteurs d'eau sur les enjeux situés à l'amont (Emmaüs), avec une baisse des hauteurs de 10 à 30 cm pour une crue centennale.

PLAN DE FINANCEMENT :

FINANCEUR*	TAUX	MONTANT
SNCF Réseau	100%	
Europe		
Etat		
Région		
Département		
	TOTAL :	PM

*Pour assurer la bonne exécution de cette action, tout cofinancement complémentaire sera le bienvenu.

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :

Cette action est conduite par SNCF Réseau sous réserve de disponibilité de financements.

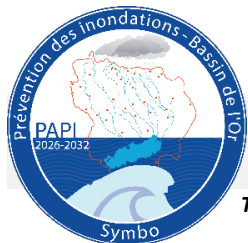
Le SYMBO contribuera à la recherche d'une solution permettant la mise en œuvre de cette action, afin de retrouver les fonctionnalités hydrauliques de la zone. Il apportera sa connaissance du secteur et jouera le rôle d'interface avec les acteurs concernés.

ECHEANCIER PREVISIONNEL :

	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Montant	X						

INDICATEURS DE SUIVI/REUSSITE :

Réalisation des études. Choix d'un scénario à mettre en œuvre. Réalisation de comités de suivi de l'étude.



TYPE D'ACTION : Etudes

Etude de définition des travaux de sécurisation de la voie ferrée vis-à-vis des inondations de la Viredonne à hauteur de Valergues

OBJECTIF DE L'ACTION :

- Prévenir les interruptions de circulations ferroviaires dues au risque inondation (surverse par dessus les voies et destruction du remblai), voire le déraillement des trains
- Protéger les zones urbaines à l'amont et à l'aval du remblai ferroviaire d'une aggravation de l'inondation

Correspondance SLGRI

GO1/ D1.2 Connaissance et réduction de la vulnérabilité du territoire

MAITRISE D'OUVRAGE : SNCF RESEAU**PARTENAIRES :** SYMBO, commune, EPCI**TERRITOIRE CONCERNE :** Commune de Valergues**MONTANT ESTIME :** PM**CONTEXTE :**

En 2024-2025, SNCF Réseau a établi un schéma directeur pour le traitement des points noirs hydrauliques rencontrés sur les lignes ferroviaires d'Occitanie. Il en ressort, à l'échelle de la région Occitanie, trois points prioritaires sur le bassin de l'Or, tous situés sur un axe ferroviaire principal ("Tarascon / Sète" - L810 000).

L'un d'eux concerne un tronçon ferroviaire (entre PK 59 et 60), à hauteur de la commune de Valergues, vulnérable aux inondations par débordement de la Viredonne et de son affluent, en rive gauche, le Berbian.

L'évènement redouté est une crue pouvant amener une surverse par-dessus les voies ferrées et la destruction du remblai, provoquant une aggravation possible de l'inondation dans la zone urbaine située à l'aval.

Depuis les modifications structurelles du paysage avec les nouvelles infrastructures (nouveau tracé de la RN113 et construction du Contournement ferroviaire de Nîmes et Montpellier - CNM) le bassin versant du Berbian et celui de la Viredonne ont été considérablement modifiés. Une première modélisation hydraulique montre que les débordements de la Viredonne en amont de la RN 113 s'écoulent en direction du remblai du Berbian. Sachant que les crues du Berbian peuvent entraîner des surverses sur la voie ferrée dès la crue décennale, il apparaît nécessaire d'analyser plus en détail le fonctionnement hydraulique du secteur (écoulements, réseau pluvial, bassin de rétention ; campagne topographique complémentaire) afin de déterminer de manière précise les apports du Berbian et des écoulements au droit de l'ouvrage de franchissement de la voie ferrée, et ainsi de dimensionner les ouvrages à mettre en place afin de limiter le risque inondation sur la zone.

Par ailleurs, le SYMBO a réalisé une étude hydraulique sur le secteur et a déployé dans le cadre du PAPI Or 2 une station hydrométéorologique sur ce secteur (limnimètre et pluviomètre avec télétransmission) qui peut apporter une plus-value dans les études amont et la gestion des situations de crise.

DESCRIPTION DE L'ACTION :

L'action comprend:

- Réactualiser l'occurrence du risque de surverse sur la voie ferrée (modélisation à actualiser avec les changements structurels)
- Proposition de solutions d'aménagements résilientes (protection contre la surverse, mesure de surveillance adaptée, ...)
- (Et potentiellement) Mise en place des solutions identifiées

PLAN DE FINANCEMENT :

FINANCEUR*	TAUX	MONTANT
SNCF Réseau	100%	
Europe		
Etat		
Région		
Département		
	TOTAL :	PM

*Pour assurer la bonne exécution de cette action, tout cofinancement complémentaire sera le bienvenu.

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :

Cette action est conduite par SNCF Réseau sous réserve de disponibilité de financements.

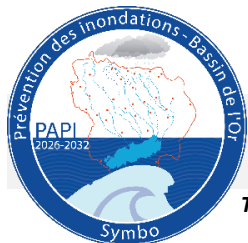
Le SYMBO apportera son expertise et jouera le rôle d'interface avec les acteurs concernés (commune de Valergues et POA).

ECHEANCIER PREVISIONNEL :

	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Montant	X						

INDICATEURS DE SUIVI/REUSSITE :

Réalisation des études. Choix d'un scénario à mettre en œuvre. Réalisation de comités de suivi de l'étude.



TYPE D'ACTION : Etudes

Etudes de définition des travaux pour améliorer les écoulements au niveau du Grau de Carnon

OBJECTIF DE L'ACTION :

- Lutte contre les inondations et réduction des conséquences dommageables de celles-ci.
- Assurer la sauvegarde des biens et des personnes
- Protection des personnes et des biens

Correspondance SLGRI

GO2/ D2.1 Préserver les capacités d'écoulement

MAITRISE D'OUVRAGE : PAYS DE L'OR AGGLOMERATION**PARTENAIRES :** Département, SYMBO, Commune, Etat, Région, VNF**TERRITOIRE CONCERNE :** Commune de Mauguio**MONTANT ESTIME :** 60 000 € HT**CONTEXTE :**

Deux études majeures ont été réalisées par le passé sur la liaison hydraulique entre le complexe des étangs et la mer Méditerranée :

- L'Etude du fonctionnement hydraulique du complexe « Etang Palavasiens – Etang Ingril – Etang de l'Or » en situation de crue et de tempête marine (SYBLE-SIEL-SYMBO, 2012),
- L'Etude hydraulique globale du bassin-versant de l'étang de l'Or (SYMBO, 2017).

Le Grau de Carnon y occupe une place centrale, étant l'un des principaux points d'échange hydraulique entre les étangs et la mer, notamment pour l'étang de l'Or, dans un système de circulation complexe.

- Sur le volet inondation, les conclusions suivantes ont été mises en évidence :
 - Le niveau maximal de l'étang de l'Or est atteint lors des épisodes de crues plutôt que lors de submersions marines;
- La vidange de l'étang de l'Or est lente, avec un temps d'écoulement supérieur à 10 jours ;
- Les débits d'échange par le Grau de Carnon sont faibles, en raison de son linéaire important, de sa faible largeur et de la présence de plusieurs rétrécissements ;
- Des surcotes du niveau de l'étang peuvent se produire en cas de pluies successives, comme observé à l'automne-hiver 2003.

Si un élargissement du Grau permettrait d'accélérer cette vidange, les études ont montré que le coût d'un tel aménagement serait disproportionné au regard des bénéfices attendus en matière de réduction des dommages économiques. Pour cette raison, la stratégie du PAPI de l'Or 2019–2025 a privilégié des actions ciblées :

- la protection du quartier des cabanes de Pérols (3 M€),
- la réduction de la vulnérabilité du bâti (1 M€).

Cependant, une intervention plus légère, consistant à supprimer les deux principaux points de rétrécissement du Grau, pourrait avoir un impact positif sur la vidange de l'étang, notamment dans le cas de succession d'épisodes pluvieux comme celui de décembre 2003.

À ce jour, les deux ouvrages concernés ne remplissent plus de fonction opérationnelle :

- La passerelle du Canal du Rhône à Sète (pont Lambert) a été démantelée,
- La porte de Carnon, ouvrage anti-sel dont l'efficacité était déjà contestée, est hors service depuis 2016 à la suite d'une avarie majeure.



PAPI du bassin de l'Or 2026-2032 – Fiche action

Par ailleurs, sur le volet des écosystèmes aquatiques, ce projet apporterait des externalités positives mises en évidence par des études du fonctionnement de l'étang de l'Or déjà réalisées par le SYMBO.

Dans ces conditions, il apparaît pertinent d'étudier la suppression ou le réaménagement de ces rétrécissements, afin d'améliorer les écoulements vers la mer, favoriser la vidange des étangs — notamment celui de l'Or — et ainsi contribuer à la réduction du risque d'inondation.

DESCRIPTION DE L'ACTION :

Cette action vise à réaliser une étude de maîtrise d'œuvre (MOE) jusqu'au stade avant-projet (AVP) pour établir les modalités techniques, réglementaires et environnementales permettant de faciliter les écoulements au niveau du Grau de Carnon, au travers du démantèlement des deux principaux rétrécissements identifiés :

- l'ancienne passerelle du Canal du Rhône à Sète (ancien pont Lambert),
- le barrage anti-sel de la porte de Carnon.

Elle comprendra :

- l'étude d'un ou plusieurs scénarios de démantèlement,
- l'évaluation des impacts hydrauliques (débit, profil en long, risques d'inondation par l'amont ou l'aval selon les aléas possibles), avec la réalisation des levés topographiques et bathymétriques nécessaires, en prenant en compte les hypothèses locales du changement climatique (élévation du niveau de la mer, submersion marine, etc.),
- l'analyse des effets sur les ouvrages et infrastructures existants (ex. pont de la RD62E2, Canal du Rhône à Sète, Port de Carnon, etc.) et les usages associés (pontons, etc.),
- l'étude des impacts écologiques (faune, flore),
- la conduite des études réglementaires préalables aux travaux (loi sur l'eau, incidences Natura 2000, démarche ERC),
- les autorisations foncières,
- et, le cas échéant, une analyse multi-critères (AMC) pour comparer les scénarios et orienter le choix du projet à mettre en œuvre en phase travaux sur les plans techniques, environnemental, économique et social, afin de le proposer ultérieurement au PAPI Or.

PLAN DE FINANCEMENT :

FINANCEUR	TAUX	MONTANT
POA	30%	18 000 €
Europe		
Etat	50%	30 000 €
Région*	20%	12 000 €
Département*		
	TOTAL :	60 000 €

*Participation possible sur instruction technique du dossier

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :

Le maître d'ouvrage organisera des comités techniques et comités de pilotage avec les partenaires du projet à chaque étape importante (validation et suivi).

ECHEANCIER PREVISIONNEL :

	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Montant		30 000 €	30 000 €				

INDICATEURS DE SUIVI/REUSSITE :

Réalisation des études préliminaires. Réalisation de comités techniques et comités de pilotage.



TYPE D'ACTION : Etudes

Analyse de la pertinence économique des potentiels aménagements de protection des communes littorales contre les risques de submersion et d'inondation

OBJECTIF DE L'ACTION :

- Lutte contre les inondations et réduction des conséquences dommageables de celles-ci.
- Assurer la sauvegarde des biens et des personnes
- Protection des personnes et des biens

Correspondance SLGRI

GO1/ D1.2 Connaissance et réduction de la vulnérabilité du territoire

MAITRISE D'OUVRAGE : PAYS DE L'OR AGGLOMERATION**PARTENAIRES :** SYMBO /Communes /Etat/ Région /Département**TERRITOIRE CONCERNE :** Communes de Mauguio-Carnon et La Grande Motte**MONTANT ESTIME :** 40 000 € HT**CONTEXTE :**

Les communes littorales du bassin de l'Or, que sont La Grande Motte et Mauguio-Carnon, sont particulièrement exposées aux risques de submersion marine et d'inondations, qui s'intensifient sous l'effet du changement climatique (élévation du niveau de la mer, tempêtes, précipitations extrêmes). Ces risques menacent les populations, les infrastructures et les écosystèmes côtiers.

Une étude de vulnérabilité des deux communes aux aléas submersion marine et débordements des cours d'eau a été réalisée en 2023. L'objectif in fine était d'analyser la faisabilité de la protection des communes par le biais de systèmes de protection rapprochée constitués d'ouvrages existants ou à construire.

A l'issue de cette étude, des systèmes de protection rapprochée avaient été définis, étudiés au stade faisabilité et analysés en terme d'ACB. Ces ACB, basées sur des critères monétarisables étaient négatives. Pour garantir des choix efficaces, adaptés et durables, une Analyse Multi-Critères (AMC) permettra d'évaluer et comparer objectivement les solutions en fonction de critères environnementaux, techniques, sociaux et économiques.

DESCRIPTION DE L'ACTION :

L'action correspond à la réalisation d'une Analyse Multi-Critères des scénarios d'aménagement étudiés en phase d'études préliminaires lors de l'étude menée en 2023 par Pays de l'Or Agglomération (POA) sur ces deux communes.

Cette étude consistera à réaliser les étapes suivantes :

1. Recensement des enjeux et des aménagements envisageables :

Reprise des cartographies des zones exposées aux risques de submersion et d'inondation

Identification des enjeux humains, économiques et environnementaux menacés.

Définition d'une liste des aménagements potentiels à partir de ceux déjà étudiés (ouvrages de protection, solutions naturelles, stratégies d'adaptation).

2. Définition des critères d'évaluation pour l'AMC :

En s'appuyant sur les critères d'éligibilités du dernier cahier des charges PAPI en vigueur :

Critères environnementaux : impact sur les milieux naturels, résilience écologique, adaptation au changement climatique.

Critères techniques : efficacité de la protection, durée de vie des ouvrages, compatibilité avec le territoire.

Critères économiques : coût de réalisation, coûts d'entretien et de maintenance, financements disponibles.

Critères sociaux et acceptabilité : perception par la population, impact sur les activités locales (pêche, tourisme).

Critères réglementaires et juridiques : conformité aux normes et plans d'urbanisme, faisabilité administrative.

3. Application de l'Analyse Multi-Critères (AMC) :

Pondération des critères selon leur importance pour le territoire.

Évaluation de chaque option d'aménagement en fonction des critères définis.

Classement des solutions en fonction de leur pertinence et de leur acceptabilité locale.

4. Concertation et validation des résultats :

Organisation de comités techniques et comités de pilotage pour valider les hypothèses de travail et la présentation des résultats

Ajustement des résultats en fonction des retours

5. Élaboration d'un plan d'action et de recommandations :

Présentation des scénarios retenus avec leurs avantages et inconvénients.

Propositions de combinaisons d'aménagements pour une approche intégrée

Définition d'un calendrier de mise en œuvre et d'un plan de financement.

Cette action devra s'insérer dans le cadre de la Stratégie Locale de Gestion Intégrée du Trait de Côte (SLGITC) du Golfe d'Aigues-Mortes qui est en cours d'élaboration.

PLAN DE FINANCEMENT :

FINANCEUR	TAUX	MONTANT
POA	30%	12 000 €
Europe		
Etat	50%	20 000 €
Région	20%	8 000 €
Département*		
	TOTAL :	40 000 €

**Participation possible sur instruction technique du dossier*

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :

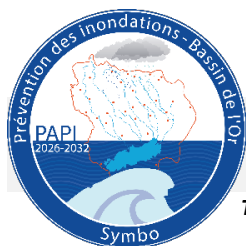
La réalisation de l'AMC sera confiée à un bureau d'études spécialisé sur ce type de thématique.

ECHEANCIER PREVISIONNEL :

	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Montant		20 000 €	20 000 €				

INDICATEURS DE SUIVI/REUSSITE :

Réalisation de l'AMC



TYPE D'ACTION : Travaux

Travaux de confortement du futur système d'endiguement dit "de la Promenade Est" sur le Port de la Grande-Motte

OBJECTIF DE L'ACTION :

- Lutte contre les inondations et réduction des conséquences dommageables de celles-ci.
- Assurer la sauvegarde des biens et des personnes
- Protection des personnes et des biens

Correspondance SLGRI

GO2/ D2.3 Assurer la pérennité des ouvrages de protection

MAITRISE D'OUVRAGE : PAYS DE L'OR AGGLOMERATION**PARTENAIRES :** SYMBO, Communes, Etat, Région, Département**TERRITOIRE CONCERNE :** Commune de La Grande Motte**MONTANT ESTIME :** 1 000 000 € HT

CONTEXTE :

Lors du PAPI Or 2019-2025, Pays de l'Or Agglomération (POA) a mené une étude de définition des système d'endiguement sur son territoire.

Cette étude a abouti à retenir, par délibération du 1er décembre 2021, les ouvrages et projets de systèmes d'endiguement du territoire. Parmi eux se trouve la digue de front de mer de la promenade Est à La Grande Motte.

Dans le prolongement de cette étude, POA a souhaité engager sans attendre un diagnostic de l'ouvrage (mai 2024) qui a débouché sur la préconisation de travaux pour conforter l'ouvrage existant, ainsi que pour réaliser les études nécessaires pour déclarer cet ouvrage en tant que système d'endiguement.

De premiers travaux d'urgence vont être réalisés par POA dès l'année 2025. Il est toutefois nécessaire de réaliser des travaux plus lourds, qui sont l'objet de cette action du PAPI Or.

L'ouvrage correspond à un enrochement rectiligne de 235 ml. Il s'agit d'une carapace en enrochements reposant sur une sous-couche (réalisé en 1967), surmonté d'un couronnement en béton (ajouté en 1994) qui protège un hôtel, les locaux techniques de la Thalassothermie, la capitainerie et divers commerces et restaurants de la Grande-Motte.



DESCRIPTION DE L'ACTION :

L'ouvrage a fait l'objet d'un diagnostic en 2018, actualisé en 2024. Il en résulte la nécessité de conforter l'ouvrage existant.

Pays de l'Or Agglomération s'est engagé dans la réalisation de travaux d'urgence, dès 2025, pour traiter des problématiques de cavités situées sous le couronnement.

Néanmoins, à plus long terme, il est nécessaire de réaliser une reprise totale de la carapace. Une telle intervention nécessite de prendre en considération les évolutions à venir que ce soit vis-à-vis du changement climatique ou des aménagements programmés dans cette zone, en lien avec le futur système d'endiguement.

Les travaux consisteront à réaliser les actions suivantes :

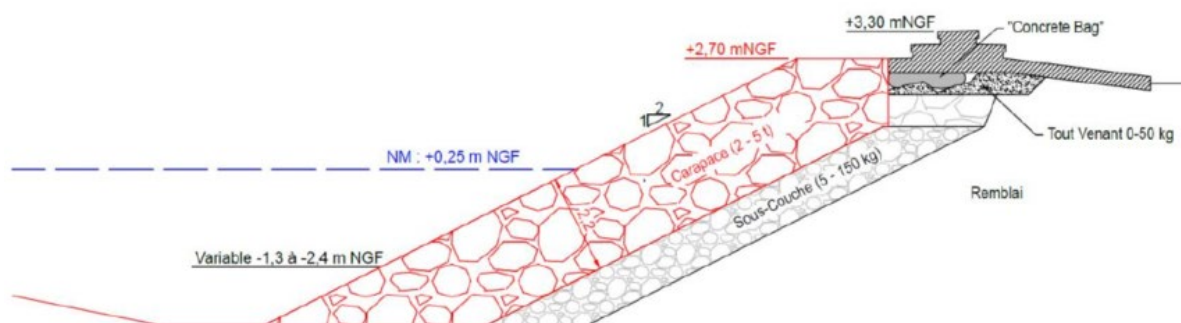
- Dépose et tri des enrochements existants afin de reprendre l'ouvrage depuis la sous couche ;
- Les enrochements les plus petits seront positionnés en sous couche ou évacués ;
- Excavation de 1 à 2 m du pied d'ouvrage afin de venir ancrer la carapace ;
- Apport d'enrochements afin d'obtenir avec les enrochements récupérés une carapace de blocométrie standard (2 – 5 t) et en 2 couches ;
- Mise en place des enrochements en 2 couches en respectant les profils théoriques et les tolérances d'exécution ;
- La crête du talus en enrochements sera légèrement rehaussée et élargie afin de permettre de limiter l'attaque de la houle en sous-face du couronnement et de limiter les débits de franchissement de l'ouvrage. Cette opération permettra d'améliorer la protection le niveau de protection des enjeux. Ces éléments sont actuellement en cours de finalisation.

Ces travaux d'épaississement des couches visent à améliorer la porosité de l'ouvrage et ainsi favoriser sa stabilité dans le temps. Pour qu'ils soient efficaces, il est nécessaire d'intervenir sur la carapace dans sa globalité et suffisamment en profondeur.

Cette préconisation d'intervention à court terme est localisée entre le PM 140 jusqu'à l'enracinement de la jetée Est soit sur une longueur de 95 m. Elle s'accompagne d'une forte contrainte concernant l'accès à la carapace du fait de la géométrie de la promenade en crête d'ouvrage.

Les coûts prévisionnels sont décomposés de la manière suivante :

- **Refonte de la carapace** : 250 000 € HT
- **Rehausse du niveau de protection de l'ouvrage** : 750 000 € HT



Coupe de principe de l'intervention envisagée dans le cadre de l'action 7.2 du PAPI du bassin de l'Or 2026-2032 (source : CASAGEC, 2024)



PLAN DE FINANCEMENT :

FINANCEUR	TAUX	MONTANT
POA	30-60%	300 000 €
Europe*	0-30%	300 000 €
Etat	40%	400 000 €
Région		
Département*		
TOTAL :		1 000 000 €

*Participation possible sur instruction technique du dossier

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :

La réalisation des travaux nécessitera l'obtention des autorisations réglementaires.

Pour prétendre aux financements FPRNM lors des travaux, il est indispensable de prévoir le classement réglementaire de l'ouvrage en système d'endiguement ou en aménagement hydraulique, et de satisfaire les exigences de sureté et de population minimale pour être recevables.

Le maître d'ouvrage (POA) organisera des comités techniques et comités de pilotage avec les partenaires du projet à chaque étape importante (validation et suivi).

A noter que ce projet est indépendant du projet dit Projet Ville-Port II porté par la commune de La Grande-Motte qui envisage le projet de régénération du port de la Grande-motte, de requalification des espaces publics du secteur du port et de reconstruction de la zone technique nautique dit Projet Ville-Port II sur la commune de La Grande-Motte (projet qui a fait l'objet de l'avis de l'Autorité Environnementale en octobre 2024).

ECHEANCIER PREVISIONNEL :

	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Montant		1 000 000 €					

INDICATEURS DE SUIVI/REUSSITE :

Réalisation des travaux



TYPE D'ACTION : Travaux

Travaux de création d'un système d'endiguement à Lansargues vis-à-vis des inondations de la Viredonne (aval RD189)

OBJECTIF DE L'ACTION :

- Lutte contre les inondations et réduction des conséquences dommageables de celles-ci.
- Assurer la sauvegarde des biens et des personnes
- Protection des personnes et des biens : environ 65 bâtis d'habitation

Correspondance SLGRI

GO2/ D2.3 Assurer la pérennité des ouvrages de protection

MAITRISE D'OUVRAGE : PAYS DE L'OR AGGLOMERATION**PARTENAIRES :** SYMBO, Communes, Etat, Région, Département**TERRITOIRE CONCERNE :** Commune de Lansargues**MONTANT ESTIME :** 1 420 000 € HT**CONTEXTE :**

La commune de Lansargues est traversée par la Viredonne dont les crues occasionnent des débordements vers les lieux habités. Les premiers débordements ont lieu sur la route de Mudaison (passage submersible de la RD189) pour un débit de 20 m³/s (d'occurrence inférieure à 10 ans), les premières maisons sont inondées à partir de 45 m³/s (occurrence environ 30 ans).

En aval de la RD189, environ 60 bâtis sont concernés par les inondations, avec des hauteurs d'eau de 0,5 à 1 m en crue centennale, et en amont de la RD189 plus de 30 bâtis sont inondés avec des hauteurs d'eau faibles, en général <50 cm.

Ce secteur a fait l'objet d'un programme de travaux de restauration physique du cours d'eau par le SIATEO (2019), pris en compte dans la modélisation hydraulique.

L'objectif des aménagements préconisés est de réaliser une protection rapprochée en aval de la RD189, et de mettre en place des mesures individuelles de réduction de la vulnérabilité des bâtis en amont de la RD189. Les aménagements prévus en aval de la RD189 seront réalisés en cohérence avec le programme de travaux prévu, et les études de pluvial (schéma directeur d'assainissement pluvial en cours d'actualisation) menées par Pays de l'Or Agglomération (POA).

Cette action a été labellisée dans le cadre du PAPI Or 2019-2025 et fait l'objet d'un report des travaux dans le cadre du PAPI 2026-2032, en raison de l'important travail nécessaire pour élaborer la solution jusqu'au stade avant-projet (AVP). En effet, le comité technique du 11 avril 2023 a validé le scénario de protection contre une crue cinquantennale (Q50). Il a été étudié la non-aggravation de l'ouvrage proposé sur les crues supérieures (Q100 et Q exceptionnelle).

Les études avant-projet (AVP) ont démontré l'impossibilité d'inclure le mur privé existant sur la partie nord du dispositif (parcelles 000 AB31 et 32). De plus les investigations géotechniques (G2AVP) impliquent la réalisation de fondations relativement profondes afin d'assurer la stabilité de l'ouvrage. Ces coûts sont intégrés dans l'action présentée, qui fait suite aux chiffrages en phases d'études préliminaires (EP) qui étaient déjà validés dans le PAPI 2019-2025.

Pour mémoire, ce projet de système d'endiguement a été retenu dans la délibération de Pays de l'Or Agglomération (POA) du 1er décembre 2021.

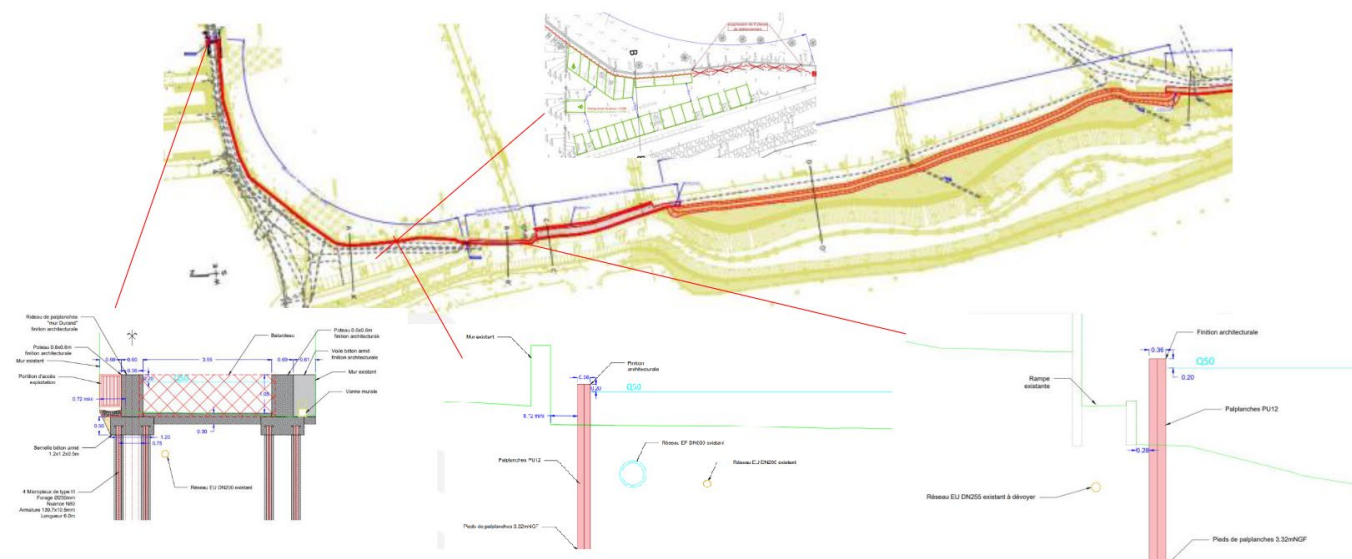
DESCRIPTION DE L'ACTION :

L'action comprend la réalisation des études techniques et réglementaires ainsi que la maîtrise foncière nécessaire (acquisitions foncières ou conventions) à la réalisation des travaux, comprenant :

- Les acquisitions foncières nécessaires à la réalisation des travaux,
- Travaux de protection rapprochée en rive gauche entre la RD189 et la RD24 qui comprennent : mur ou digue de hauteur 0.5m de moyenne (1.2m max) sur un linéaire 500 ml au total, avec mise en place de batardeaux sur 2 ouvertures et de clapet sur 3 exutoires pluvial.



Batardeau RD189
Mur neuf palplanches devant mur Durand existant
Démolition/Reconstruction mur M1 palplanches
Digue en terre
Démolition/Reconstruction mur M2 palplanches





Crue Q50 – Etat actuel



Crue Q50 – Etat projeté

Modélisation hydraulique d'une crue Q50 en état actuel et en état projeté (Suez, 2025)

Devenir de la zone protégée :

L'aménagement a vocation à protéger une zone urbanisée dense (environ 65 bâtis d'habitations) située à l'arrière immédiat de la digue mais ne permettra en aucun cas d'ouvrir à l'urbanisation de nouveaux secteurs qui se verraient protégés par l'aménagement (zone déjà densément urbanisée ne disposant plus de foncier disponible pour un développement supplémentaire de l'urbanisation).

Gestion de l'ouvrage :

Pays de l'Or Agglomération (POA) sera Maître d'ouvrage des travaux dans le cadre de l'exercice de sa compétence GEMAPI.

Cet aménagement sera intégré dans un système de protection au titre du décret digues du 12 mai 2015 et a fait l'objet d'une étude de danger (EDD) dans le cadre des études pré-opérationnelles de cette opération. POA assurera la gestion régulière et en cas de crues du système de protection. Elle assurera donc en permanence la surveillance, l'entretien et toute réparation éventuelle de cet aménagement au titre de son rôle de protection contre les inondations.

Le dispositif de protection prévoit la mise en place d'un batardeau sur la RD189 en continuité de la digue de protection rapprochée.

Le Département restera gestionnaire de l'exploitation de son ouvrage routier intégré pour une partie très ponctuelle (batardeau) dans le système d'endiguement. Une convention de superposition de gestion pour la RD189 sera établie entre le Département et POA.

PLAN DE FINANCEMENT :

FINANCEUR	TAUX	MONTANT
POA	40-60%	576 000 €
Europe		
Etat	40%	576 000 €
Région*	0-20%	288 000 €
Département*		
TOTAL :		1 440 000 €

*Participation possible sur instruction technique du dossier



MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :

La réalisation des travaux nécessitera l'obtention des autorisations réglementaires, sur la base des dossiers élaborés dans le PAPI 2019-2025. Les études et travaux seront conduits dans le cadre de marchés publics.

Pour prétendre aux financements FPRNM lors des travaux, il est indispensable de prévoir le classement réglementaire de l'ouvrage en système d'endiguement ou en aménagement hydraulique, et de satisfaire les exigences de sureté et de population minimale pour être recevables.

Le maître d'ouvrage (POA) organisera des comités techniques et comités de pilotage avec les partenaires du projet à chaque étape importante (validation et suivi).

ECHEANCIER PREVISIONNEL :

	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Montant		720 000 €	720 000 €				

INDICATEURS DE SUIVI/REUSSITE :

Réalisation des travaux



TYPE D'ACTION : Etudes

Etudes d'opportunité (AVP, ACB) des travaux à entreprendre pour la protection du quartier Nord de Lansargues (amont RD189)

OBJECTIF DE L'ACTION :

- Lutte contre les inondations et réduction des conséquences dommageables de celles-ci.
- Assurer la sauvegarde des biens et des personnes
- Protection des personnes et des biens

Correspondance SLGRI

GO1/ D1.1 Respecter les principes d'un aménagement du territoire intégrant les risques d'inondations

MAITRISE D'OUVRAGE : PAYS DE L'OR AGGLOMERATION**PARTENAIRES :** SYMBO, Communes, Etat, Région, Département**TERRITOIRE CONCERNE :** Commune de Lansargues**MONTANT ESTIME :** 150 000 € HT**CONTEXTE :**

La commune de Lansargues est traversée par la Viredonne dont les crues occasionnent des débordements vers les lieux habités. Les premiers débordements ont lieu sur la route de Mudaison (passage submersible de la RD189) pour un débit de 20 m³/s (d'occurrence inférieure à 10 ans), les premières maisons sont inondées à partir de 45 m³/s (occurrence environ 30 ans).

En aval de la RD189, environ 60 bâtis sont concernés par les inondations. Ce secteur a fait l'objet d'études approfondies dans le cadre du PAPI 2019-2025 et la mise en oeuvre des travaux est inscrite dans ce nouveau PAPI.

En amont de la RD189 plus de 30 bâtis sont inondés. Les études réalisées sur le secteur aval ont montré l'importance d'éviter les débordements par la partie amont, afin de ne pas voir le système d'endiguement être contourné. Ce secteur amont a été étudié à l'étape études préliminaires (EP) dans le cadre du précédent PAPI Or. Il est nécessaire d'apporter des éléments précis quant à la faisabilité technique et économique de la protection de ce secteur amont, par principe de cohérence et d'égalité avec les habitants situés plus en aval.

L'objectif des aménagements préconisés est de réaliser une protection rapprochée en amont de la RD189, pour protéger le centre-ville de Lansargues, en rive gauche de la Viredonne, de façon cohérente avec les travaux prévus en aval de la RD189.

DESCRIPTION DE L'ACTION :

De façon cohérente avec la réalisation prévue dans ce PAPI du système d'endiguement sur la partie aval (à l'aval de la RD189 jusqu'à la RD24), il sera étudié jusqu'au stade avant-projet (AVP) la réalisation d'un scénario de protection de la trentaine de bâti identifiés sur le centre-ville de Lansargues (rive gauche de la Viredonne).

Il sera étudié plus finement l'impact en rive opposée, notamment sur les volets agricoles et environnementaux, ainsi que la pertinence socio-économique de l'aménagement en fonction du coût prévisionnel et des dommages évités, afin de statuer sur son tracé définitif et sur sa faisabilité.

Ce projet a l'avantage de protéger une trentaine d'habitations pour une crue d'occurrence 50 ans (identique à la partie aval), mais aussi d'accentuer la sécurisation du système d'endiguement situé à l'aval immédiat, en minimisant le risque



PAPI du bassin de l'Or 2026-2032 – Fiche action

de contournement hydraulique par l'amont. Cette action n'a pas d'incidence négative sur le projet situé à l'aval immédiat.

Les prestations attendues sont évaluées de la façon suivante :

- Etudes avant-projet (AVP), compléments de modélisations hydrauliques, Analyse socio-économique ou Analyse Coûts/Bénéfices (ACB) : 60 000 € HT
- Données d'entrée diverses (topographie/géotechnique/détection réseaux) : 90 000 € HT

PLAN DE FINANCEMENT :

FINANCEUR	TAUX	MONTANT
POA	30%	45 000 €
Europe		
Etat	50%	75 000 €
Région	20%	30 000 €
Département*		
	TOTAL :	150 000 €

**Participation possible sur instruction technique du dossier*

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :

Le maître d'ouvrage (POA) organisera des comités techniques et comités de pilotage avec les partenaires du projet à chaque étape importante (validation et suivi).

ECHEANCIER PREVISIONNEL :

	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Montant		75 000 €	75 000 €				

INDICATEURS DE SUIVI/REUSSITE :

Réalisation des études préliminaires. Réalisation de comités techniques et comités de pilotage. Proposition d'un scénario de travaux.

Travaux de création d'un système d'endiguement à Mauguio (Cannebeth), vis-à-vis des inondations de la Cadoule

OBJECTIF DE L'ACTION :

- Lutte contre les inondations et réduction des conséquences dommageables de celles-ci.
- Assurer la sauvegarde des biens et des personnes
- Protection des personnes et des biens

Correspondance SLGRI

GO2/ D2.3 Assurer la pérennité des ouvrages de protection

MAITRISE D'OUVRAGE : PAYS DE L'OR AGGLOMERATION

PARTENAIRES : Commune, SYMBO, Etat, Région, Département

TERRITOIRE CONCERNE : Commune de Mauguio

MONTANT ESTIME : 800 000 € HT

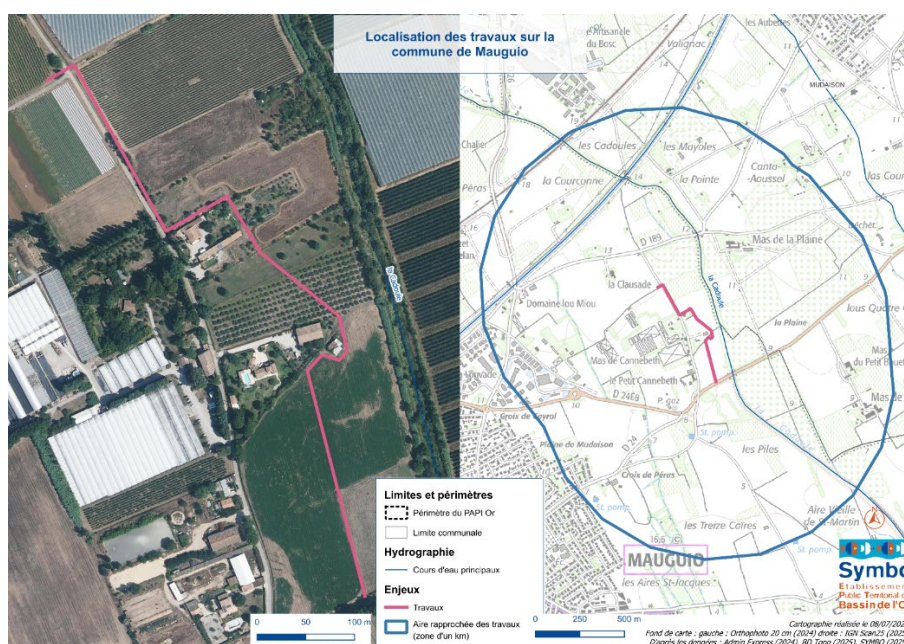
CONTEXTE :

Dans le cadre du PAPI Or 2019-2025, il a été étudié plus précisément le scénario prévu initialement. Ce dernier consistait à résorber les dysfonctionnements hydrauliques actuels des merlons agricoles situés en rive droite de la Cadoule, en aval du canal du Bas-Rhône Languedoc, afin de protéger le secteur du quartier Cannebeth d'une crue de période de retour 10 ans (Q10).

Cependant, le diagnostic géotechnique mené sur le merlon existant, dans le cadre de ces études préliminaires, a conclu à son mauvais état et à l'impossibilité de le réutiliser tel quel comme système d'endiguement. Dès lors, plusieurs scénarios ont été élaborés.

La reconstruction de la totalité de la digue sur un linéaire de 1300m (contre 170m initialement) a conclu à d'importantes contraintes techniques (importantes surcotes et mises en eau en rive opposée) et économiques (ACB particulièrement négative : > 100 ans).

Au terme de l'analyse de plusieurs scénarios, il a été retenu la proposition, ici présentée, de protection rapprochée des enjeux identifiés (habitations et activité horticole à fort enjeu économique).



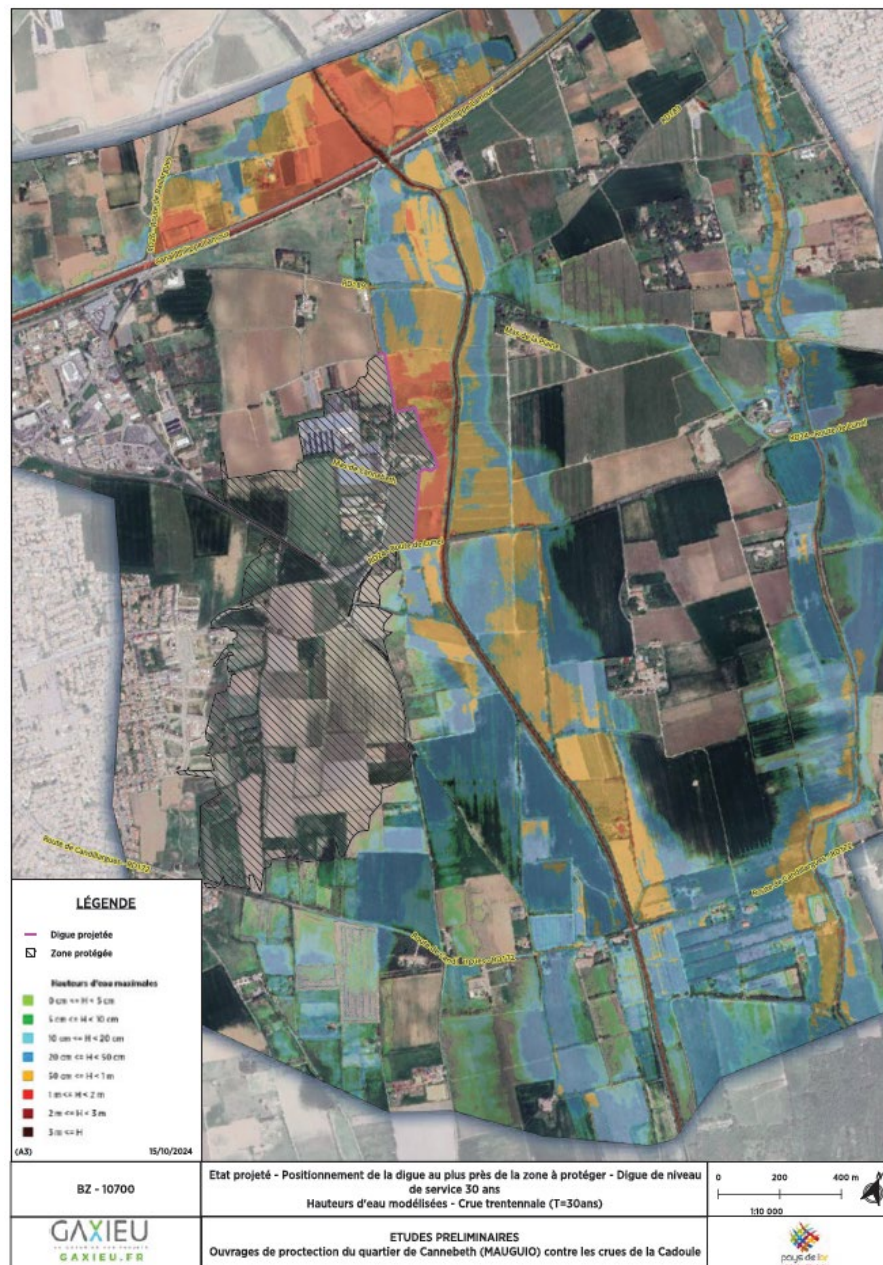
DESCRIPTION DE L'ACTION :

Les études préliminaires menées dans le cadre du PAPI 2019-2025 ont permis d'identifier une solution de protection rapprochée qui permettrait une protection des enjeux pour des crues de période de retour 30 ans (Q30). L'analyse coûts-bénéfices (ACB) menée à ce stade est positive pour ce scénario (rentabilité à 23 années).

L'action consiste à créer un linéaire de 800m de digue, partant du Nord du Mas de Cannebeth, en traversant le chemin de Cannebeth, pour se connecter au remblai de la RD24.

Cet aménagement permet la mise hors d'eau du secteur de Cannebeth pour une crue trentennale (Q30). Il est sans incidence sur la ligne d'eau à l'amont de la RD189 et au niveau de l'axe d'écoulement de la déchetterie (rive opposée). L'incidence en rive gauche est la plus limitée des scénarios analysés, car il permet de conserver des écoulements du lit majeur en rive droite. De plus, le linéaire de digue créé, et à entretenir, est ainsi réduit.

Malgré cela, une surcote en rive gauche est identifiée entre 10 à 20 cm. Des aménagements de réduction de la vulnérabilité des bâtis seront proposés dans le cadre de cette action.



Devenir de la zone protégée :

L'aménagement permet de protéger les enjeux existants (1 activité économique et une dizaine de bâtis d'habitations protégés) pour des crues de période de retour 30 ans.

Cet ouvrage sera considéré comme transparent aux écoulements dans la prise en compte des cartes d'aléas du PPRI en révision. Il ne modifie pas l'inondabilité du secteur et ne permettra en aucun cas d'ouvrir à l'urbanisation de nouveaux secteurs.

Gestion de l'ouvrage :

Pays de l'Or Agglomération (POA) sera Maître d'ouvrage des travaux dans le cadre de l'exercice de sa compétence GEMAPI. Cet aménagement sera intégré dans un système de protection au titre du décret digues du 12 mai 2015 et a fait l'objet d'une étude de danger (EDD) dans le cadre des études pré-opérationnelles inscrites au PAPI 2019-2025.

POA assurera la gestion régulière et en cas de crues du système de protection. Elle assurera donc en permanence la surveillance, l'entretien et toute réparation éventuelle de cet aménagement au titre de son rôle de protection contre les inondations.

PLAN DE FINANCEMENT :

FINANCEUR	TAUX	MONTANT
POA	40%	320 000 €
Europe		
Etat	40%	320 000 €
Région	20%	160 000 €
Département*		
	TOTAL :	800 000 €

**Participation possible sur instruction technique du dossier*

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :

La réalisation des travaux nécessitera l'obtention des autorisations réglementaires, sur la base des dossiers élaborés dans le PAPI 2019-2025. Les études et travaux seront conduits dans le cadre de marchés publics.

Pour prétendre aux financements FPRNM lors des travaux, il est indispensable de prévoir le classement réglementaire de l'ouvrage en système d'endiguement ou en aménagement hydraulique, et de satisfaire les exigences de sureté et de population minimale pour être recevables.

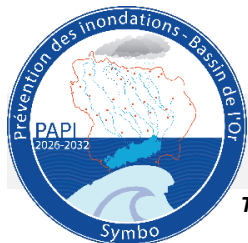
Le maître d'ouvrage (POA) organisera des comités techniques et comités de pilotage avec les partenaires du projet à chaque étape importante (validation et suivi).

ECHEANCIER PREVISIONNEL :

	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Montant		400 000 €	400 000 €				

INDICATEURS DE SUIVI/REUSSITE :

Réalisation des travaux



TYPE D'ACTION : Travaux

Travaux de création d'un système d'endiguement à Candillargues, vis-à-vis des inondations du Bérange

OBJECTIF DE L'ACTION :

- Lutte contre les inondations et réduction des conséquences dommageables de celles-ci.
- Assurer la sauvegarde des biens et des personnes
- Protection des personnes et des biens

Correspondance SLGRI

GO2/ D2.3 Assurer la pérennité des ouvrages de protection

MAITRISE D'OUVRAGE : PAYS DE L'OR AGGLOMERATION**PARTENAIRES :** SYMBO, Communes, Etat, Région, Département**TERRITOIRE CONCERNE :** Commune de Candillargues**MONTANT ESTIME :** 2 500 000 € HT**CONTEXTE :**

Les études menées dans le cadre du PAPI d'intention ont montré que le centre de Candillargues est inondé en grande partie par des débordements amont du Bérange provenant de Mudaison qui surversent sur la RD24. Cette dernière commence à être inondée pour un débit du Bérange de 140 m³/s au Canal, soit une occurrence d'environ 30 ans (70 m³/s dans le Bérange au niveau du pont de la RD24). Le débit débordé sur la route pour Q100 est de 90 m³/s, avec une faible hauteur d'eau (moins de 50 cm, environ 30 cm) sur un grand linéaire (1km en rive droite). Quelques points de débordement direct du Bérange se produisent aussi sur les points bas de la berge rive droite en aval de la RD24 sur 3 secteurs. Le centre du village est inondé à partir d'un débit du Bérange de 150 à 160 m³/s (environ 30 ans).

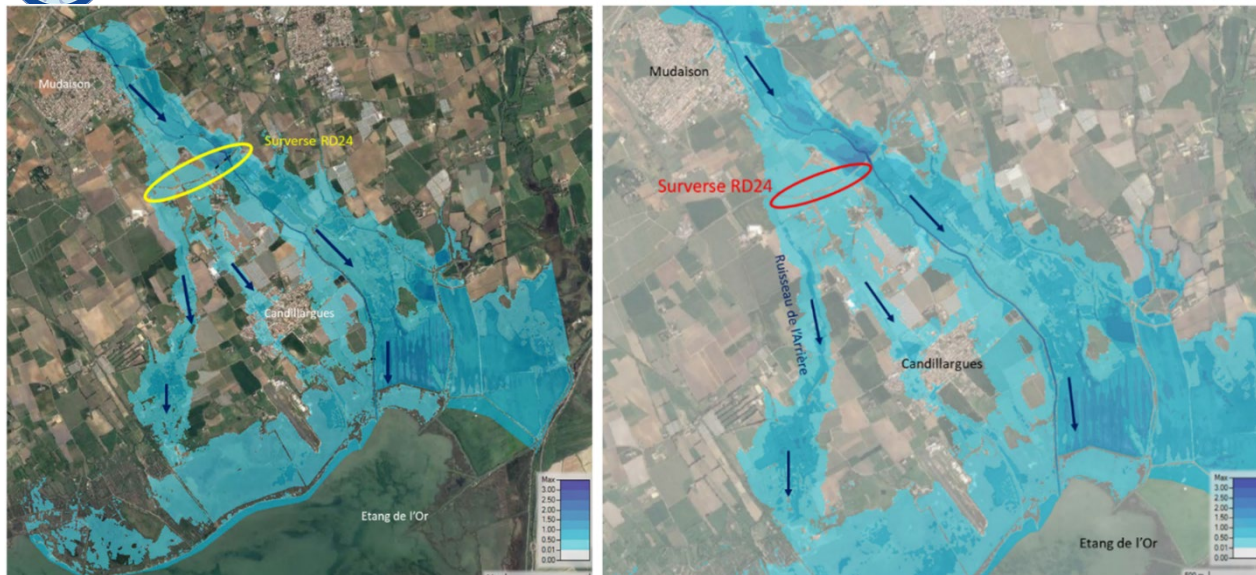
Lors du PAPI 2019-2025, la volonté des nouveaux maires des deux communes concernées, Mudaison et Candillargues, a été de revenir à une solution plus proche des enjeux à protéger en centre-ville et moins impactante pour la commune amont de Mudaison. C'est cette solution qui a été retenue dans le cadre des études préliminaires, par le comité de pilotage du 14/11/22. Les études se sont poursuivies, avec de premières rencontres du Maire avec les propriétaires des parcelles concernées par le linéaire de la digue. De très nombreux scénarios alternatifs ont été étudiés (plus de 22 au total) afin de rechercher la solution qui limitera le maximum les impacts potentiels de cet aménagement (cf. tracé, surcote, impact environnemental, impact agricole, etc.).

Un inventaire 4 saisons, lancé au printemps 2024, a permis de réaliser l'état initial environnemental et de l'intégrer dans l'analyse des scénarios.

Le comité de pilotage du 09 décembre 2024 a validé le scénario à étudier en phase AVP. C'est ce dernier qui est présenté.

Cette solution est très proche du scénario ayant fait l'objet d'une analyse technique et socio-économique (ACB) favorable, lors de la labellisation du PAPI Or 2019-2025 (solution A9 bis). C'est ce scénario qui est ici présenté ci-après, avec une actualisation des coûts.

Pour mémoire, la solution labellisée dans le cadre du précédent PAPI et de son avenant n°2 (A9 bis) prévoyait 373 personnes protégées, dont 202 de plain-pied, 2 activités économiques et 1 établissement public (école), avec une rentabilité estimée à 11 ans.



Inondation au droit de la route RD24 pour Q30 et Q100 (source : Antea Group, crue centennale en état initial)

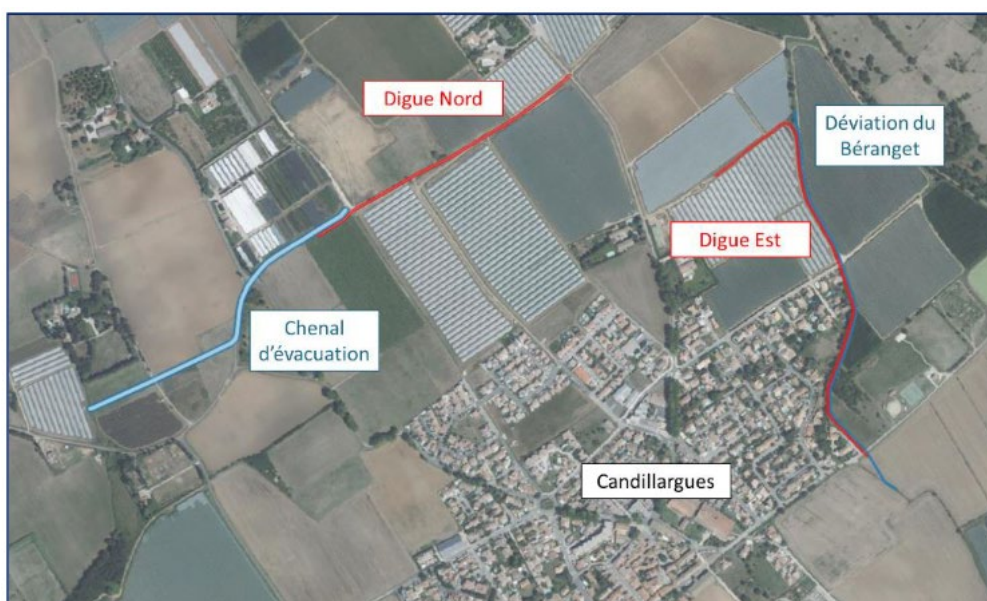
DESCRIPTION DE L'ACTION :

L'action comprend la maîtrise foncière nécessaire (acquisitions foncières ou conventions) et la réalisation des travaux, comprenant :

- Une mission de maîtrise d'œuvre pour conduire les études complémentaires (PRO, EXE, VISA, DET, AOR),
- Les acquisitions foncières nécessaires à la réalisation des travaux,
- La concertation préalable aux travaux,
- La réalisation des travaux décrits ci-après.

Les travaux comportent plusieurs aménagements :

- digue Est en remblai terre, 900 ml avec hauteur moyenne de 1 m
- digue Nord-Ouest en remblai terre, 600 ml avec hauteur moyenne de 1 m
- dérivation du Béranget sur 780 ml, avec un profil trapézoïdal, largeur en tête 10 m et profondeur 1,5 m
- chenal de dérivation vers le ruisseau de l'Arrière, 650 ml avec un profil trapézoïdal, largeur en tête 25 m et profondeur 2,5 m



Plan de localisation des travaux pour la protection du centre de Candillargues contre les crues du Béranget (ANTEA, 2025)

Conditions d'exécution : La réalisation des travaux nécessitera des études réglementaires (autorisation environnementale et définition du système d'endiguement), sur la base de l'étude de projet. Les études feront l'objet de marchés publics. Ces projets sont soumis à une autorisation environnementale, voire étude d'impact DUP, DIG (en fonction des modalités de maîtrise foncière). L'étude et les travaux seront conduits dans le cadre de marchés publics.

Gestion de l'ouvrage : Pays de l'Or Agglomération (POA) sera Maître d'ouvrage des travaux dans le cadre de l'exercice de sa compétence GEMAPI. Cet aménagement sera intégré dans un système de protection hydraulique au titre du décret digues du 12 mai 2015 et fait l'objet d'une étude de danger (EDD) et d'une procédure d'autorisation dans le cadre des études pré-opérationnelles en cours sur le PAPI 2019-2025. POA assurera la gestion régulière et en cas de crues du système de protection. Elle assurera donc en permanence la surveillance, l'entretien et toute réparation éventuelle de cet aménagement au titre de son rôle de protection contre les inondations.

PLAN DE FINANCEMENT :

FINANCEUR	TAUX	MONTANT
POA	40%	1 000 000 €
Europe		
Etat	40%	1 000 000 €
Région	20%	500 000 €
Département*		
	TOTAL :	2 500 000 €

**Participation possible sur instruction technique du dossier*

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :

La réalisation des travaux nécessitera l'obtention des autorisations réglementaires, sur la base des dossiers élaborés dans le PAPI 2019-2025. Les études et travaux seront conduits dans le cadre de marchés publics.

Pour prétendre aux financements FPRNM lors des travaux, il est indispensable de prévoir le classement réglementaire de l'ouvrage en système d'endiguement ou en aménagement hydraulique, et de satisfaire les exigences de sureté et de population minimale pour être recevables.

Le maître d'ouvrage (POA) organisera des comités techniques et comités de pilotage avec les partenaires du projet à chaque étape importante (validation et suivi).

ECHEANCIER PREVISIONNEL :

	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Montant		1 250 000 €	1 250 000 €				

INDICATEURS DE SUIVI/REUSSITE :

Réalisation des travaux